



ÉVREUX

PORTES DE NORMANDIE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 29 JUIN 2021

COMPTE RENDU

L'An deux mille vingt et un, le 29 juin, les membres du Conseil communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 23 juin 2021, se sont réunis au CADRAN à Evreux, afin de délibérer. La séance est ouverte à 18h05, sous la présidence de M. Guy LEFRAND, Président.

M. Raphaël NORBLIN, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

PRÉSENTS : Mme AUGER Stéphanie, Mme BEAUVILLARD Karène jusqu'à 19h00 (dossier 22), M BOREGGIO Sylvain, Mme COULONG Rosine, M DERRAR Mohamed, M DOSSANG Guy, M DOUARD Daniel, M ETZAZAOUI Driss, Mme HANNOTEAUX Maryvonne, M LEFRAND Guy (absent lors du vote du Compte administratif 2020), Mme LESEIGNEUR Diane, Mme LUVINI Françoise, M MABIRE Arnaud, M PAVON Jean-Pierre, M PRIEZ Rémi, M ROUSSEL Emmanuel, M ROYOUX Claude, M ERRAMMACH Youssef, M RIGAL-ROY Olivier, M RONNE Christian, M CRETOT Didier, M COMONT Alain, Mme BERTIN Sophie, M ALBENQUE Roger, M ALLAIN Philippe, M ALORY Christophe, M ASMONTI Gérard, Mme BANDELIER Lysiane, Mme BARILLER France, M BARRAL Fernand, M BERNARD Franck, M BIET Francis, Mme BLANCHARD Colette, Mme BONNARD Carine, M BOSSUYT Fabrice, Mme BROCHAND-DULAC Gabrielle, M CAILLEUX Jean-Michel, Mme CANEL Françoise, M CARRETTE Christophe, M CHAUVIN Michel, M CHOKOMERT Patrice, M CLOMÉNIL Joël, Mme COLLIN Isabelle, M CONFAIS Max, M CORNE Laurent, M CUFFAUX-CLAMAMUS Geoffrey, M DI GIOVANNI Alain, M GAUTIER Francis, M GILLES Hervé, Mme GUESNET Séverine, Mme HAGUET VOLCKAERT Florence, M HAMEL Raynald, Mme HANNE Nadine, M HEBERT Dominique, M HEROUARD Jean-Paul, M HUBERT Xavier, M JARRY Jacky, Mme LAGOUGE Nathalie, Mme LEMARIÉ Anne-Marie, Mme LEMOINE Aurélie, Mme LEROUX Stéphanie, M LESELLIER Guy, M LEVERT Cédric, M MAILLARD Jean-Marie, M MOMPER Jean-Luc, M MORILLON Marc, Mme NEANT Jocelyne, M NOGARÈDE Alain, M NORBLIN Raphael, M PATTYN Patrick, M PERRIN Marc, Mme PHILIPPE Martine, M PICHOS Jean-Pierre, Mme PLAISANCE Marianne, Mme RAMETTE Brigitte, Mme RIVIERE Eveline, M SAULNIER Robin, Mme SAUVE Dominique, M SCHALLER Didier, M SENKEWITCH Georges, M SIMON Stéphane, M TANGUY Martial, M VOLTOLINI Damien, M ZAYANI Abdé

ONT DONNÉ POUVOIR : Mme Karène BEAUVILLARD a donné pouvoir à Mme Stéphanie AUGER à partir de 19h00, M. Nicolas GAVARD-GONGALLUD a donné pouvoir à Mme France BARILLER, M. Bruno GROIZELEAU a donné pouvoir à Mme Florence HAGUET VOLCKAERT, Mme Kitty REVEL a donné pouvoir à M. Sylvain BOREGGIO, M. Timour VEYRI a donné pouvoir à Mme Maryvonne HANNOTEAUX, M. Pascal JUPILLE a donné pouvoir à M. Patrice CHOKOMERT, Mme Isabelle JAUPITRE a donné pouvoir à M. Gérard ASMONTI, M. Emeric JEANNE a donné pouvoir à M. Didier CRETOT, M. Jean-Christophe BOULANGER a donné pouvoir à Mme Nathalie LAGOUGE, Mme Marie-Louise DOSSOU-YOVO a donné pouvoir à Mme Aurélie LEMOINE, M. Didier DESSAINT a donné pouvoir à M. Jean-Michel CAILLEUX, M. Cédric ROUSSEL a donné pouvoir à M. Xavier HUBERT, Mme Servane BAYRAM a donné pouvoir à Mme Françoise LUVINI, M. Jean-Marie MARTIN a donné pouvoir à Mme Maryvonne HANNOTEAUX, Mme Francine MARAGLIANO a donné pouvoir à M. Mohamed DERRAR, M. Michel DULONDEL a donné pouvoir à M. Alain DI GIOVANNI, Mme Laure SALVAT a donné pouvoir à Mme Nathalie LAGOUGE, M. Noel GRIPPON a donné pouvoir à M. Laurent CORNE, M. Erkan ADIGUZEL a donné pouvoir à M. Alain NOGARÈDE, Mme Christiane MURCIA a donné pouvoir à M. Guy LEFRAND, Mme Emmanuelle TREMEL a donné pouvoir à Mme Jocelyne NEANT, M. Geoffrey CARIOT a donné pouvoir à M. Emmanuel ROUSSEL, Mme Sophie BOCAGE a donné pouvoir à M. Olivier RIGAL-ROY, M. Patrick PIERES a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre PAVON, M. Jean-Luc BOUILLIE a donné pouvoir à Mme Marianne PLAISANCE, Mme Patricia LEON a donné pouvoir à Mme Lysiane BANDELIER, M. Guillaume ROUGER a donné pouvoir à Mme Isabelle COLLIN

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS : Mme DURANTON Nicole, M. BRULARD Thierry, Mme CASTELNAU Caroline, M. CHAPLAIS Robert, M. CONFAIS Stéphane, M. CRISTOBAL Florent, M. DE LANGHE Christian, M. GUILLEN Philippe, Mme LE GOFF Hélène, M. LEFRANÇOIS Thierry, Mme LEMONNE Christine, M. MAMMERI Rachid, M. MARQUAIS Raynald, Mme SAVEL Frédérique

Adoption du procès-verbal du Conseil communautaire du 13 avril 2021

M. Guy LEFRAND

Mes chers collègues, je suis heureux de vous accueillir ce soir pour le dernier Conseil communautaire du semestre, avant des vacances bien méritées. Les rangs clairsemés montrent que certains d'entre nous sont déjà usés par le semestre, et pourtant il n'y a pas de match de football ce soir. Je vous rappelle que nous sommes dans une réunion filmée, retransmise en direct sur internet. Je vous rappelle que nous sommes toujours dans le cadre de la procédure sanitaire d'urgence. Cela signifie que vous devez laisser impérativement un fauteuil entre chacun d'entre vous et que vous ne devez pas partager les micros. Deux perchmen se présenteront avec un micro auprès de chacune et chacun d'entre vous, lorsque vous voudrez prendre la parole. Et que nous vous remercions de bien vouloir, comme à votre habitude, vous lever, donner votre nom et le nom de votre commune pour la vidéo et pour faciliter le travail des personnes qui enregistrent les débats. Les règles de quorum et de pouvoir restent les mêmes qu'en temps de crise sanitaire aigüe, à savoir le quorum pour un tiers des membres et deux pouvoirs possibles par personne. Cette procédure de sortie de crise sanitaire persiste jusqu'au 30 septembre. Nous aurons un Conseil communautaire le 28 septembre. Aujourd'hui, je ne sais pas encore où il se déroulera, sachant que le Cadran ne sera pas disponible le 28 septembre, soit nous nous retrouverons dans nos locaux du Conseil communautaire à l'agglomération d'Évreux, soit nous nous retrouverons à la halle des expositions, si nous n'avons pas encore le droit de nous retrouver les uns à côté des autres. Mes chers collègues, je vous prie de bien vouloir adopter le procès-verbal du Conseil communautaire du 13 avril dernier, que vous avez reçu par e-mail et que vous avez dans le dossier de ce présent conseil. Avez-vous des remarques ou des observations sur ce procès-verbal ? Pas de remarques ? Pas d'observations ? Je considère donc qu'il est adopté. Je vous remercie.

Mes chers collègues, ainsi que cela est prévu, je vous demande de bien vouloir acter la réception par l'ensemble des conseillers communautaires :

- Le 15 avril, le compte rendu du Bureau communautaire du 13 avril 2021 ;
- Le 27 mai, le compte rendu du Bureau communautaire du 25 mai 2021 ;
- Le 16 juin, le compte rendu du Bureau communautaire du 15 juin 2021.

Vous remarquerez la diligence des services, que nous remercions, pour vous envoyer au maximum dans les 48 heures l'ensemble des décisions du Bureau communautaire.

Pour information, la délibération n° 32 est retirée ce soir. Elle sera représentée lors du prochain Conseil communautaire. Elle concerne le règlement de l'eau potable.

Le Conseil communautaire :

- **ADOpte** le *procès-verbal du Conseil communautaire du 13 avril 2021*.

SPL Évreux Aménagement Normandie - Présidence du Conseil d'Administration

M. Guy LEFRAND

La première délibération à l'ordre du jour appelle la présidence du Conseil d'administration de la SPL Évreux Aménagement Normandie. En 2018–2019, nous avons créé cette SPL Aménagement pour faciliter l'efficacité du travail d'aménagement sur notre territoire. Le 27 juillet 2020, le Conseil communautaire a procédé à la désignation de ses représentants au Conseil d'administration et nous avons désigné M. Sylvain BOREGGIO comme président de cette SPL. Dans sa grande sagesse, après avoir longuement étudié nos dossiers, la préfecture nous demande de transformer le poste de président de M. Sylvain BOREGGIO en poste de président – directeur général, toujours non rémunéré. Donc, je vous propose d'accepter de transformer notre président en président – directeur général.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Je vous remercie. Je suis fier de siéger à côté d'un PDG, ça ne m'arrive pas souvent.

Le Conseil communautaire :

- **AUTORISE** Monsieur Sylvain BOREGGIO à occuper la fonction de *Président du Conseil d'administration de la Société publique locale Évreux Normandie Aménagement et à accepter la fonction de Directeur général*.

SAIEM AGIRE – Désignation du représentant d'EPN au Conseil d'administration – Modification de la délibération du 27 juillet 2020

M. Guy LEFRAND

Le dossier suivant, mes chers collègues, appelle la désignation du représentant d'EPN au Conseil d'administration de la SAIEM AGIRE. Jusqu'à présent, c'est M. Franck BERNARD, désigné le 27 juillet dernier par notre Conseil communautaire, qui siégeait à la SAIEM AGIRE. À sa demande, il se retire. Il reste simplement représentant au sein de l'Assemblée générale et nous vous proposons de nommer à sa place M. Driss ETTAZAOUI.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Je vous en remercie.

Le Conseil communautaire :

- **DÉSIGNE** M. Driss ETTAZAOUI, représentant d'EPN au sein du Conseil d'Administration de la SAIEM AGIRE, en lieu et place de M. Franck BERNARD.
-

Zone d'activité de la Rougemare - Cession à la SCI DESTOCK 27

M. Guy LEFRAND

Le dossier suivant, Mme AUGER.

Mme Stéphanie AUGER

Merci, Monsieur le Président. Mes chers collègues, la première délibération est une cession de terrain à la SCI NET PLUS, c'est une entreprise spécialisée dans le nettoyage industriel. Elle compte 27 agences, dont celle...

M. Guy LEFRAND

Non, je crois que c'est la SCI DESTOCK 27.

Mme Stéphanie AUGER

Pardon, excusez-moi. Je suis allée trop vite. La cession à la SARL DESTOCK 27. C'est une société qui est implantée actuellement à la Rougemare. Elle a été créée en 2014. Elle exerce une activité de vente de véhicules d'occasion. Elle a une forte croissance. Elle a besoin de s'agrandir. Un terrain d'environ 7 600 m², situé à proximité directe de la parcelle où l'activité est déjà installée, est visé par l'entreprise. Il s'agit d'une acquisition de trois parcelles qui a pour objectif l'agrandissement de la superficie de stationnement, l'extension possible de son bâtiment existant et la construction d'un nouveau bâtiment, à terme, de 200 m² pour la création d'une activité supplémentaire de contrôle technique. C'est une superficie cessible de 6 600 m² au total. À ce jour, l'entreprise emploie quatre personnes. Avec ce projet, il pourrait y avoir trois salariés supplémentaires. Vous avez le plan qui est joint à la délibération. On voit bien que c'est très enclavé sur le parc d'activité de la Rougemare et que les parcelles se touchent. Il vous est proposé de céder ces parcelles pour 6 600 m² au prix de 25 euros hors taxes du mètre carré.

M. Guy LEFRAND

Merci. C'est effectivement une parcelle assez enclavée, difficile à vendre. DESTOCK 27 est une société implantée depuis longtemps, c'est un Ébroïcien qui l'a créé, et elle se développe de manière très rapide.

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **CEDE** à la SARL DESTOCK 27 (activité de vente de véhicules d'occasion) ou à toute société qui s'y substituera à la condition que le projet visé dans le cadre de la transaction soit respecté et identique, les parcelles AR 422, 630 pour partie et AR 244 sur la zone d'activité de la Rougemare à Evreux, d'une surface d'environ 6 600m² hors taxe à 25 €/m², soit 165 000 € HT, à parfaire ou à diminuer en fonction de la superficie réellement vendue, augmenté de la TVA, les frais de notaires et de géomètre étant à la charge de l'acquéreur. ; **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération.

Long Buisson 2 - Cession de terrain à la SCI NET PLUS

M. Guy LEFRAND

Cette fois-ci, c'est la SCI NET PLUS.

Mme Stéphanie AUGER

Oui, pardon. Donc, la société NET PLUS est une entreprise spécialisée dans le nettoyage industriel. 27 agences, dont celle créée en 2012. NET PLUS souhaite changer ses locaux, puisqu'elle a un fort développement et les locaux sont donc devenus trop étroits. Il est prévu, avec cet investissement entre 20 et 25 embauches supplémentaires sur le site d'Évreux. Une toute petite parcelle a été fléchée, parce qu'il nous reste peu de foncier. Donc, nous découpons au mètre carré près. Ainsi, nous avons fléché une parcelle sur le Long Buisson 2 de 1 450 m² au prix délibéré de 25 euros du mètre carré.

M. Guy LEFRAND

Même vote, mes chers collègues ?

Même vote.

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **CEDE** à la SCI NET PLUS (société spécialisée dans le nettoyage industriel) ou à toute autre société qui s'y substituera à la condition que le projet visé dans le cadre de la transaction soit respecté et identique, une partie des parcelles cadastrées section XA n°178 et 180 sur le parc d'activités du Long Buisson 2 à Guichainville, d'une surface d'environ 1450 m² au prix hors taxe de 25 €/m² soit 36250 € HT à parfaire ou à diminuer en fonction de la superficie réellement cédée augmenté de la TVA, les frais de notaire et de géomètre étant à la charge de l'acquéreur ; **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération

Zone d'activité de la Croix-Prunelle - Cession à M. KRAUTH

Zone d'activité de la Croix-Prunelle – Cession à la société CAMERON

M. Guy LEFRAND

Nous continuons avec deux ventes à la Croix-Prunelle.

Mme Stéphanie AUGER

Effectivement. Les deux bâtiments sont sur la même parcelle. Il s'agit de la cession à M. KRAUTH et la cession à la société CAMERON. Ce sont deux entreprises implantées sur une parcelle sur la Croix-Prunelle.

La première est la Société Générale de Mécanique SGM qui est actuellement locataire de son bâtiment et qui souhaite l'acquérir.

Pour la société CAMERON, c'est pareil. Elle est locataire et souhaite acquérir son bâtiment. C'est environ 1 200 m² au prix de 106 euros le mètre carré, c'est l'avis des domaines. Nous proposons donc la vente à 120 000 euros pour les deux cessions.

M. Guy LEFRAND

Merci.

Concernant la délibération n° 5. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Même vote, je suppose, pour la délibération n° 6. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **ANNULE** la délibération du 16 octobre 2018 et **CEDE** à Monsieur Krauth (activité mécanique de précision), ou à toute autre société qui s'y substituera à la condition que le projet visé dans le cadre de la transaction soit respecté et identique, une partie de parcelle cadastrée section ZM n°220 sur le parc d'activité de la Croix Prunelle à Saint-André-de-l'Eure, d'une surface d'environ 1 200 m² au prix de 120 000 € HT augmenté de la TVA, les frais de notaire étant à la charge de l'acquéreur. Les frais de géomètre sont pour moitié à la charge de l'acquéreur, l'autre moitié étant à la charge de l'acquéreur de l'autre partie de la parcelle ; **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération.

Le Conseil communautaire :

- **CEDE** à la société Cameron Carrosserie (activité de réparation et entretien de véhicules), ou à toute autre société qui s'y substituera à la condition que le projet visé dans le cadre de la transaction soit respecté et identique, une partie de parcelle cadastrée section ZM n°220 sur le parc d'activité de la Croix Prunelle à Saint-André-de-l'Eure, d'une surface d'environ 1 200 m² au prix de 120 000 € HT augmenté de la TVA, les frais de notaire étant à la charge de l'acquéreur. Les frais de géomètre étant pour moitié à la charge de l'acquéreur l'autre moitié étant à la charge de l'acquéreur de l'autre partie de la parcelle ; **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération

Aides à l'immobilier d'entreprise - Octroi d'une subvention et d'une avance remboursable à la SAS STOL

M. Guy LEFRAND

Nous continuons, Mme AUGER, avec de l'aide à l'immobilier d'entreprise.

Mme Stéphanie AUGER

La SAS STOL a été créée et est implantée depuis 1995 à Guichainville, sur le Long Buisson 2. C'est une société de conception, de fabrication et de pose d'ensembles mécanosoudés pour les clients comme EDF, SNCF, la RATP ou VINCI. Son activité a régulièrement augmenté ces dernières années. Elle veut poursuivre son développement en France et à l'international. Il y a deux entités et ils souhaitent rapatrier le deuxième établissement situé en région parisienne à Évreux, au Long Buisson. Du coup, son bâtiment actuel est trop petit. La superficie des locaux ne permet plus de répondre à cette croissance. Elle a un projet d'agrandissement qui fera passer le bâtiment de 1 700 à 2 400 m².

Nous vous proposons d'aider la SAS STOL sur ce projet. Le coût total est de 606 378 euros. Avec notre dispositif, nous proposons de les aider à hauteur de 105 296 euros, avec une répartition entre l'octroi d'une subvention de 35 000 euros et un PTZ, prêt à taux zéro, à hauteur de 70 000 euros, en sachant que la région Normandie, via le dispositif de l'ADN sera en complémentarité de nos aides.

M. Guy LEFRAND

Merci. Pas d'opposition pour accompagner cette belle entreprise ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **OCTROIE** une aide à l'immobilier d'entreprises à la SAS STOL (installée sur le Parc d'activités du Long Buisson 2 à Guichainville et spécialisée dans la conception, la fabrication et la pose d'ensembles mécano-soudés) composée d'une subvention d'un montant de 35 000 € et d'une avance remboursable de 70 296 € et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention et tout avenant éventuel à intervenir dans ce cadre.

Programme Action Cœur de Ville - Convention de co-financement d'une mission en faveur du commerce et de l'artisanat

M. Guy LEFRAND

Un co-financement avec la Banque des Territoires.

Mme Stéphanie AUGER

Sur le programme Action Cœur de Ville, la Caisse des Dépôts et la Banque des Territoires ont décidé de s'associer au plan du gouvernement en faveur du commerce de proximité. EPN étant bénéficiaire du programme Action Cœur de Ville, nous avons décidé de bénéficier d'une subvention proposée par la Banque des Territoires, pour le co-financement d'une mission de chefferie de projet en appui au commerce et à l'artisanat. Pour résumer, il s'agit de participer au financement du poste de chargé de commerce, qui sera pris en charge à hauteur de 35 %.

M. Guy LEFRAND

Merci. Pas d'opposition à ce qu'on récupère des sous ? J'en étais persuadé. Merci beaucoup.

Le Conseil communautaire :

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention à intervenir au titre du programme Action Cœur de Ville pour le co-financement à hauteur de 40 000 € d'un poste de manager de commerce, ainsi que tout avenant éventuel à intervenir dans ce cadre.

Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) - Convention Opération Collective en Milieu Urbain

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, Mme AUGER toujours.

Mme Stéphanie AUGER

Dossier FISAC. Nous avons refait une demande, parce qu'Évreux était bénéficiaire du FISAC, mais il arrivait à sa fin. Nous avons donc fait une nouvelle demande avec les nouveaux dispositifs. Il nous a été accordé sur un périmètre plus élargi, puisque nous serons maintenant sur les communes de plus 3 000 habitants, donc Évreux, Gravigny, Saint-André et Saint-Sébastien-de-Morsent. Les interventions seront les mêmes qu'avant : la modernisation et l'accessibilité, mais aussi sur les usages des outils numériques, l'accompagnement à la transmission et à la reprise des entreprises. L'État s'est engagé à concourir à hauteur de 254 000 euros, que nous répartirons désormais entre deux acteurs, c'est-à-dire EPN et l'État, puisqu'avant il y avait le département. Mais, le département n'ayant plus la compétence du développement économique, il ne peut plus faire d'aide directe aux entreprises. Cette délibération vous autorise, Monsieur le Président, à signer cette convention.

M. Guy LEFRAND

Pas d'opposition là-dessus non plus, je suppose ? C'est une reconduction de fonctionnement déjà existant.

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention à intervenir au titre du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) - Opération Collective en Milieu Urbain (concerne les communes de plus de 3000 habitants) - ainsi que tout avenant ou document éventuel à intervenir dans ce cadre. Ce dispositif permet l'octroi de soutien financier aux entreprises dans les domaines suivants :
 - Les investissements des entreprises relatifs à la modernisation, la mise aux normes accessibilité et la sécurisation de leur point de vente
 - Le développement de l'usage des outils numériques
 - L'accompagnement à la transmission/reprise des entreprises
 - L'attractivité des centres-villes et centres-bourgs auprès des investisseurs, porteurs de projets et visiteurs

Organisation de la Fête de la Science 2021 - Partenariat EPN / Maison de l'Enfant et des Découvertes / IUT d'Évreux - Subvention

M. Guy LEFRAND

M. MABIRE.

M. Arnaud MABIRE

Bonsoir à tous. Trois petites délibérations. La première concerne la Fête de la Science qui est une manifestation nationale sous l'égide du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. C'est une manifestation créée en 1991, ce sera donc les 30 ans cette année. Cette édition mettra en avant l'émotion de la découverte, je vous laisse imaginer tout ce qu'on va essayer de trouver. L'agglomération d'Évreux Portes de Normandie soutient le déploiement de cette manifestation sur le territoire depuis pratiquement le début, donc depuis 1991, et y participe en tant qu'exposant. Cette manifestation attire chaque année près de 4 000 visiteurs. La trentième édition de la Fête de la Science se déroulera du 4 au 10 octobre 2021. L'édition 2021 restera bien sûr soumise aux contraintes sanitaires liées à la covid-19 imposées à l'université.

La demande ? La Maison de l'Enfant et des Découvertes en charge de la coordination technique de la manifestation sollicite une subvention de fonctionnement d'un montant de 8 500 euros. Le coût total de l'opération s'élève à 29 900 euros.

En 2020, EPN a soutenu cette manifestation à hauteur de 7 000 euros.

Il est proposé de reconduire ce soutien à l'organisation de la manifestation via l'octroi d'une subvention de fonctionnement à la Maison de l'Enfant et des Découvertes.

M. Guy LEFRAND

Merci. Pas d'opposition à cette délibération récurrente, mais qui fonctionne toujours bien ?
Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- ***OCTROIE** une subvention de fonctionnement d'un montant de 7 000 € à la Maison de l'Enfant et des Découvertes pour l'organisation de la Fête de la Science 2021 qui se déroulera du 4 au 10 octobre 2021, **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention afférente à l'octroi de la subvention ci-dessus mentionnée, ainsi que tout avenant et document liés à ladite subvention*

Logement des étudiants en chirurgie dentaire – Partenariat EPN / CROUS Normandie 2021 – Convention

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. MABIRE toujours.

M. Arnaud MABIRE

Cette fois, c'est pour accueillir les étudiants en 6^e année de l'université de Paris qui vont venir dans le centre de formation d'odontologie que nous avons ouvert à Notre-Dame. L'Agglomération et le CROUS ont élaboré une convention pour réserver six logements T1 de 20 m². La pré-réservation est valable jusqu'au 31 août. Chaque étudiant signera avec le CROUS une convention de location classique et réglera lui-même son loyer. Avant le 31 août, un bilan sera fait sur les chambres réservées ou non.

Il est demandé au Président de bien vouloir signer cette convention de réservation de six logements pour les étudiants de 6^e année en dentaire.

M. Guy LEFRAND

C'est une des conditions réclamées.

M. Arnaud MABIRE

C'était une des conditions pour pouvoir faire venir des étudiants parisiens qui sont actuellement vraiment des étudiants plutôt de Paris. Il fallait que nous leur facilitions le logement sur Évreux pour pratiquer des stages chez des professionnels, dentistes.

M. Guy LEFRAND

Pas d'opposition, je suppose, sur cette délibération ?

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- ***AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention de partenariat avec le CROUS Normandie, ainsi que tout avenant et document liés à ladite convention ; ce partenariat consiste pour EPN à pré réserver auprès du CROUS des logements pour les étudiants en chirurgie dentaire qui effectueront des stages de plusieurs semaines à plusieurs mois sur le territoire*

Soutien à l'universitarisation des établissements hospitaliers – Partenariat EPN/Université de Rouen Normandie – Subvention 2021

M. Guy LEFRAND

La délibération suivante est très importante également.

M. Arnaud MABIRE

Cette délibération est le soutien à l'universitarisation des établissements hospitaliers. Évreux Portes de Normandie et l'université de Rouen, via sa composante UFR de santé, souhaite développer la recherche universitaire sur les établissements hospitaliers du territoire.

Les objectifs de ce projet sont de :

- Renforcer l'attractivité des établissements de santé en direction des personnels médicaux ;
- Accroître la qualité de l'offre de soins en direction des usagers et ouvrir de nouvelles unités de soins ;
- Faire des publications scientifiques d'Évreux ;
- Faire rayonner le territoire et l'activité de recherche menée localement.

Concrètement, l'Université propose de créer :

- Un poste de maître de conférences universitaire, un MCU, à l'hôpital de la Musse, en sciences de la rééducation et de la réadaptation, spécialité ergo-kinésithérapie ;
- Un poste de Professeur Associé Universitaire (AHU), praticien hospitalier, un PA, en pédopsychiatrie au Nouvel Hôpital de Navarre ;
- Un poste d'assistant hospitalo-universitaire au service d'odontologie et d'enseignement du CHES qui doit conforter les enseignements à destination des étudiants en chirurgie dentaire. En fait, c'est un encadrant des étudiants qui vont venir de Paris.

La demande de l'université ? Pour mener à bien ce projet, l'université sollicite un soutien pour démarrer ses activités et pour couvrir une partie des salaires liés à la mission universitaire des personnes recrutées à travers des conventions tripartites impliquant l'université, EPN et chacun des établissements hospitaliers concernés.

D'un point de vue budgétaire, sur une année complète, la partie universitaire du poste d'AHU représente 23 115 euros ; pour un professeur associé pour Navarre, c'est la même chose ; pour le MCU, c'est 33 275 euros. Pour 2021, cela pourrait représenter 22 646 euros. Je dis « cela pourrait », car tout dépend de la facilité ou non du côté administratif de bâtir ces conventions pour septembre. Ce sont des conventions qui ne sont pas inscrites dans le temps. La première est de deux ans renouvelables, trois ans renouvelables pour le poste de professeur associé à Navarre et, pour le MCU, c'est trois ans uniquement.

Il est demandé au Conseil communautaire de bien vouloir décider.

M. Guy LEFRAND

Ce sont des financements importants, mais ce sont des postes importants, puisque cela permet de faire venir des professeurs d'université sur notre territoire et donc d'attirer des étudiants, notamment des étudiants à haut potentiel. Là aussi, cela fait partie de la politique de recrutement et d'amélioration de l'attractivité pour les futurs professionnels de santé sur notre territoire. Je sais que vous êtes tous très attachés à ce qu'on puisse les faire venir sur notre territoire.

Pas d'opposition ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

*☞ **DECIDE** le soutien pluriannuel à l'Université de Rouen Normandie au titre des trois partenariats ci-après ; **OCTROIE** à l'Université de Rouen Normandie au bénéfice de l'UFR Santé, une subvention de fonctionnement à hauteur de 22 646 € au titre d'une participation aux rémunérations 2021 des personnels recrutés et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions de coopération relatives aux affectations des personnels sus-mentionnés ainsi que tout avenant à intervenir dans ce cadre*

| <i>Postes</i> | <i>Etablissement et spécialités affectation</i> | <i>Co financeur du poste</i> | <i>Montant annuel de participation EPN</i> | <i>Date de début</i> | <i>Estimation Montant en 2021</i> | <i>Durée convention</i> |
|---------------------------|---|------------------------------|--|----------------------|-----------------------------------|-----------------------------|
| <i>AHU</i> | <i>CHES Odontologie</i> | <i>CHES</i> | <i>23 115 €</i> | <i>01/11/2021</i> | <i>3 850 € (2 mois)</i> | <i>2 ans (renouvelable)</i> |
| <i>Professeur associé</i> | <i>NH Navarre Pédopsychiatrie</i> | <i>NH Navarre</i> | <i>23 115 €</i> | <i>01/09/2021</i> | <i>7 705 € (4 mois)</i> | <i>3 ans (renouvelable)</i> |
| <i>MCU</i> | <i>H La Musse Ergo-kinésithérapie</i> | <i>H La Musse</i> | <i>33 275 €</i> | <i>01/09/2021</i> | <i>11 091 € (4 mois)</i> | <i>3 ans</i> |
| Montant total | | | 79 505 € | | 22 646 € | |

Office de tourisme et de commerce d'Évreux Portes de Normandie - Approbation du compte administratif et du rapport d'activité 2020

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. PRIEZ.

M. Rémi PRIEZ

Bonsoir à toutes et à tous. Cette délibération concerne l'approbation du compte administratif et demande de prendre acte du rapport d'activité 2020. Nous en avons déjà longuement parlé plusieurs fois. L'année 2020 a été assez catastrophique sur le plan tourisme. Mais, cela dit, il y a un an, nous étions très inquiets sur la sortie de fin d'année sur l'état budgétaire, d'ailleurs comme d'autres collectivités. C'était compliqué. Malgré cela, avec les départs volontaires RH et un sursaut de vente en boutique au mois de décembre, nous avons pu quasiment sortir avec du positif, c'est-à-dire que, sur la section exploitation, nous sortons avec un excédent de 3 457 euros et, en investissements, de 22 895 euros. Nous avons des reports 2019, ce qui fait que le total donne un solde d'exécution de 90 049 euros. N'ayant pas de reste à réaliser, c'est bien ce solde d'exécution de 90 000 € qui a permis de sortir dans le positif et de ne pas prendre la tasse, comme on le présentait il y a environ un an. Voilà, en ce qui concerne les chiffres du compte administratif.

Pour le rapport d'activité, nous sommes toujours dans la même lignée, c'est-à-dire une très mauvaise année.

Sur la partie accueil, nous avons accueilli 25 000 personnes, soit une baisse de 56 %.

Sur la promotion sur les réseaux, comme tout était fermé et avec des activités qui ne redémarreraient pas, nous avons chuté de 47 %. Sur la partie boutique, il y a une baisse de 27 % du chiffre d'affaires.

Sur la partie groupes, c'est-à-dire là où sont accueillis les groupes qui viennent en car pour des visites, la chute est de 90 %. Le service est toujours fermé et nous espérons un redémarrage à l'automne et surtout en 2022.

Globalement, l'activité économique a été plutôt mauvaise, en résumé. Avec toujours en lieux de fréquentation à Évreux : la cathédrale en n° 1, le musée, Gisacum et l'accrobranche Arbr'en Ciel. L'observation économique est qu'il y a quand même des retombées globales de 18 millions d'euros. Je n'oublie pas le commerce, on a aussi aidé 79 % de projets et 21 dossiers FISAC.

Voilà rapidement pour ce rapport d'activité que nous espérons meilleur dans les années à venir.

M. Guy LEFRAND

Merci, M. PRIEZ. Il faut noter quand même que vous avez géré en bon père de famille, si j'ose dire. Cela a permis d'éviter de boire la tasse au niveau de cet office du tourisme, de ce comptoir des loisirs et nous ne pouvons que vous en féliciter et vous en remercier. Cela évite que vous ne nous demandiez des subventions d'équilibre. Bravo !

Deux choses. Je vous demande de prendre acte du rapport d'activité 2020, à moins que vous ayez des questions à poser sur la période compliquée que nous avons vécue en matière de tourisme. Je n'en vois pas. Donc, je vous demande de voter le compte administratif. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** le compte administratif 2020 de l'Office de Tourisme et de Commerce d'Évreux Portes de Normandie et **PREND ACTE** du rapport d'activité 2020 de l'Office de Tourisme et de commerce d'Évreux Portes de Normandie.

« Cabanes Rando » - Convention entre Évreux Portes de Normandie, la Ville de Normanville et l'Office de Tourisme et de Commerce d'Évreux Portes de Normandie pour l'accueil et la gestion de deux refuges de randonnée

M. Guy LEFRAND

Le dossier du jour : l'installation de cabanes de randonneurs sans eau, sans électricité, sans toilettes, qui fait rêver la commune de Normanville.

M. Rémi PRIEZ

Presque sans toilettes.

Ce projet s'inscrit dans notre stratégie touristique, puisque nous avons exposé la stratégie sur deux points. Un point qui concerne Évreux qui est la mise en valeur de patrimoine culturel et une deuxième orientation qui concerne le monde rural, c'est-à-dire toutes les communes autour d'Évreux, où nous sommes tournés vers le *slow tourisme* ou tourisme de pleine nature.

Dans ce cadre-là, nous soutenons les projets d'hébergement, que ce soit le projet à La Couture-Boussey sur des logements atypiques ou que ce soit comme dans ce cas, où nous vous proposons un projet à 180° à l'opposé. Nous proposons des cabanes à proximité des chemins de randonnée qui sont en fait des refuges, c'est l'équivalent d'une tente, mais en bois.

Nous lançons cette année une expérience avec la commune de Normanville, que je remercie au passage, puisque nous avons acté quelques axes de travail. L'idée de dire « on va déposer une cabane dans un endroit plutôt sympathique en pleine nature », ça reste assez facile, puisque nous avons de très beaux endroits sur le territoire. Maintenant, ce qu'il a fallu régler et qui était important, ce sont tous les petits problèmes de logistique, c'est-à-dire de la réservation jusqu'au bon déroulement de l'hébergement des personnes qui vont venir. Le département nous met à disposition gratuitement ce qu'on appelle *une place de marché*, en fait c'est un site de réservation sur internet, que nous pouvons utiliser. Nos « futurs clients » vont pouvoir faire leur réservation. Nous sommes trois entités à tourner autour de ce projet. Il y a l'agglomération EPN, le Comptoir des Loisirs et la commune qui nous accueille. Cela a été mis en forme au travers d'une convention tripartite.

Grosso modo, qui fait quoi ? L'acquisition est faite par EPN. La commune partenaire met à disposition un espace d'installation, ainsi qu'un accès aux toilettes, parce que la cabane est assez spartiate ; à l'intérieur, il y a des couchettes protégées, mais c'est assez spartiate. Par contre, nous avons souhaité mettre à disposition des toilettes. Nous avons réussi à le faire avec Normanville. Ensuite, il a fallu régler avec la commune tous les petits problèmes logistiques qui tournaient autour de cela, c'est-à-dire le ménage, la surveillance des locaux, voir si la cabane n'est pas endommagée, etc., mettre aussi en place – entre nous – un système d'alerte, si quelque chose se passe mal. Et, surtout, on ne sait jamais, par exemple si la personne qui a réservé l'hébergement arrive et si la cabane est en mauvais état ou s'il s'est passé quelque chose dans la journée, nous avons acheté des kits de secours avec des tentes et des petits matelas, comme cela les gens pourront quand même dormir sur place. Voilà en gros pour la logistique.

La promotion est faite par le Comptoir des Loisirs et le suivi technique, par EPN.

Un des objets de cette délibération est aussi de décider du tarif. Ce que nous proposons est 15 euros par nuit pour une cabane. J'avais oublié de préciser que, à Normanville, nous avons mis deux cabanes de deux à trois personnes. Si c'est la même personne qui réserve les deux cabanes, ce sera 25 euros pour la location des deux cabanes. Nous sommes sur une phase d'expérimentation. Cela va démarrer dans les jours qui viennent, parce que la livraison est normalement prévue jeudi. Je remercie Arnaud et son équipe municipale, qui a participé aux réunions, pour tous les détails logistiques. Normalement, cela devrait démarrer sous peu.

M. Guy LEFRAND

Il y a d'ores et déjà d'autres communes qui ont fait part de leur intérêt, je crois.

M. Rémi PRIEZ

Nous avons travaillé avec M. Cédric ROUSSEL – absent ce soir –, mais nous avons bien avancé aussi avec Tourneville. Nous avons le problème des toilettes à régler, parce que c'est quand même important de pouvoir en proposer. Nous avons aussi une demande de Mesnil-sur-Estrée, M. BOSSUYT est là.

C'est quelque chose que nous souhaitons développer. Cela ne coûte pas très cher. Une cabane coûte environ 5 000 euros, donc ce n'est pas excessif. Nous les remiserons l'hiver. Voilà, en gros, pour ces aspects.

M. Guy LEFRAND

Donc, c'est Normanville qui teste et, si cela fonctionne, chaque commune aura sa cabane.

M. Rémi PRIEZ

Voilà, c'est Normanville qui teste.

M. Guy LEFRAND

Bien. Êtes-vous d'accord pour faire payer 15 euros et 25 euros pour ces cabanes magnifiques ? Et, en plus, ces trucs fonctionnent, c'est très à la mode.

M. Rémi PRIEZ

Je reprends la parole. Excusez-moi, Guy. C'est un projet qui fonctionne très bien à Bordeaux, parce qu'ils en ont essaimé. Ils ont commencé par un ou deux, comme nous et ils en ont essaimé sur toute l'agglomération de Bordeaux.

J'ai oublié de préciser aussi que, sur ce projet, nous avons travaillé en étroite collaboration avec la Fédération de randonnée. Toutes ces cabanes sont implantées sur un lieu touristique ou de nature où les espaces, comme à Normanville, sont très sympas. Celui que nous avons fléché à Tourneville est vraiment très bien. Et, nous sommes à proximité des chemins de randonnée, soit des GR, soit des chemins de randonnée. Là, les gens pourront faire la randonnée, soit à pied, soit à vélo et peut-être équestre aussi, parce qu'à Normanville, il y a un centre équestre. Les gens pourront, s'ils ont un cheval, éventuellement y *garer* le cheval.

M. Guy LEFRAND

Merci, Monsieur PRIEZ. Nous avons bien compris tout l'intérêt. Nous allons tous essayer d'aller dormir à Normanville une nuit.

Pas d'opposition ? Non. On plaisante, mais, malgré tout, cela correspond à une vraie demande aujourd'hui, ce qu'on appelle le *slow tourisme*. C'est très à la mode, donc c'est important que notre territoire en fasse partie.

M. Rémi PRIEZ

Surtout à proximité de Paris, il y a beaucoup de gens qui viennent chercher de la verdure chez nous.

M. Guy LEFRAND

Merci beaucoup. Pas d'opposition ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** le dispositif « Cabanes Rando » à titre expérimental pour une année à compter de la signature de la convention ; **FIXE** le tarif d'occupation des Cabanes Rando, taxe de séjour incluse, à 15 € TTC la cabane à la nuit et 25 € TTC les deux cabanes à la nuit si la réservation est effectuée par le même usager client et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention à intervenir entre EPN, la commune de Normanville et l'Office de Tourisme et de Commerce d'Évreux Portes de Normandie, ainsi que tout document ou avenant nécessaire pour la mise en place et la gestion de deux refuges de randonnée « Cabanes Rando ».

Association Sportive Automobile Club Andrésien (ASACA) – Rallye « Plaines et Vallées » 47ème édition – Subvention de fonctionnement 2021

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, subvention pour le rallye « Plaines et Vallées ».

M. Rémi PRIEZ

L'année dernière, le rallye n'a pas pu se tenir à cause de la covid. Cette année, ce sera la 47^e édition, qui aura lieu du 26 au 28 novembre. C'est classique, il y a une centaine de véhicules. C'est la dernière manche du Championnat de France. Il y a environ 15 000 visiteurs qui se rendent sur ce rallye. L'ASACA, association qui organise ce rallye, nous a demandé une subvention de 20 000 euros. Comme pour beaucoup de projets, cette année a été difficile financièrement pour tout le monde. Donc, tout le monde participe à l'effort de guerre et nous vous proposons d'attribuer une subvention d'un montant de 15 000 euros.

M. Guy LEFRAND

L'association a été prévenue de cette somme proposée et en est tout à fait satisfaite.

C'est un sujet qui fait parfois débat.

Y a-t-il des oppositions ? J'en étais sûr. Une opposition.

Y a-t-il des abstentions ? Une seule opposition.

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **DÉCIDE (moins une voix contre)** l'octroi d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 € à l'Association Sportive Automobile Club Andrésien (ASACA) pour l'édition 2021 du rallye « Plaines et Vallées » et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention bipartite afférente et tout avenant éventuel à intervenir dans ce cadre.

Plan Climat Air Énergie Territorial d'Évreux Portes de Normandie 2020-2026 – Approbation

M. Guy LEFRAND

Le dossier suivant est un dossier important. Vous vous souvenez, nous l'avons retardé la dernière fois pour pouvoir prendre en compte toutes les dernières propositions, remarques, observations qui avaient été faites.

M. Xavier HUBERT va nous présenter le PCAET.

M. Xavier HUBERT

Bonsoir à toutes et à tous. Le PCAET, mes chers collègues, nous avons déjà évoqué à plusieurs reprises ce dossier, en commission, devant la conférence des maires. C'est un dossier structurant, un document qui guide un certain nombre de nos politiques publiques à EPN.

M. Guy LEFRAND

Vous avez normalement le PowerPoint qui vous a été remis sur siège, pour pouvoir suivre plus facilement. Excuse-moi.

M. Xavier HUBERT

Bien sûr. Donc, c'est à la suite de la loi du 17 août 2015, la loi TECV, que les collectivités de plus de 20 000 habitants doivent élaborer un PCAET. Nous nous sommes mis à ce PCAET dès la fin de l'année 2017. Sur la première page de ce PowerPoint, les étapes sont rapidement dressées : un séminaire interne, des ateliers au cours desquels les élus ont été sollicités, le public également, les CoPil et CoTech pour arrêter le projet de PCAET à la fin de l'année 2019. Depuis, de façon classique, nous avons sollicité l'avis des personnes publiques associées, il y a eu une concertation publique. Vous voyez que les PPA ont fait 47 remarques, le public concerté au début de cette année 2021 a fait 27 remarques et, aujourd'hui, il vous est demandé d'approuver ce document structurant.

Sur la deuxième page, nous pouvons voir rapidement présentés les objectifs de ce PCAET : une réduction de la consommation d'énergie, la production d'énergie renouvelable également et la limitation des émissions de gaz à effet de serre qui est un enjeu important. Pour parvenir à ces objectifs, nous ciblerons principalement trois secteurs : l'habitat, les activités tertiaires et les mobilités.

Il y a un deuxième volet important, c'est tenter de réduire la vulnérabilité du territoire. Là, vous avez un certain nombre de pistes qui sont proposées pour tenter de limiter la vulnérabilité du territoire.

Comment se compose le PCAET ? Outre le diagnostic, une stratégie, nous avons quatre axes stratégiques qui sont proposés et un axe transversal. Je commence par l'axe transversal, qui est la création d'un observatoire territorial. Il est de toute façon obligatoire pour un certain nombre de thématiques, notamment l'observation des friches et, à la suite de vos réflexions, nous avons souhaité l'étendre à l'ensemble des thématiques du territoire pour avoir des données chiffrées et mesurer comment notre PCAET augmente. Ensuite de quoi, quatre axes principaux.

Le premier axe est plutôt un axe de sensibilisation, qui est d'assurer la communication, la visibilité de notre PCAET.

Un deuxième axe important, je le signalais, sur la vulnérabilité du territoire et l'adaptation au changement climatique.

Là, nous retrouvons un certain nombre d'actions, que vous connaissez déjà :

- Lutte contre l'imperméabilisation des sols ;
- Tentative de promotion de l'agriculture bio, de l'agriculture locale ;
- Rédaction d'un cahier des charges pour la trame verte, bleue et noire ;
- Schéma directeur des eaux pluviales et usées ;
- Et toute la question de la réhabilitation de nos friches.

Un troisième axe est de diminuer la consommation énergétique et permettre une baisse des émissions de gaz à effet de serre. Évidemment, c'est un axe fondamental avec notamment le lancement, nous en avons déjà parlé, d'un guichet unique qui permettra aux particuliers de bénéficier de montages de dossiers pour réduire la facture énergétique de leur logement. C'est un enjeu essentiel sur le territoire, nous le savons. Nous, communes, devons également être exemplaires et réfléchir à la limitation de notre propre consommation d'énergie dans nos bâtiments publics. Ensuite, tout un volet sur les mobilités. Nous avons déjà parlé longuement de la mobilité douce, de la promotion du plan vélo, du covoiturage et des transports publics en commun. Et, également, du tri des déchets, là aussi, nous avons beaucoup de progrès à faire et nous nous y employons déjà pour tenter de limiter les gaz à effet de serre et les polluants à ce niveau-là.

Un quatrième axe est plus un axe local, avec la volonté de rapprocher les producteurs des consommateurs, c'est-à-dire de promouvoir les circuits courts, de développer les énergies renouvelables. Dans cet axe-là, nous avons la rédaction et la mise en place d'un projet alimentaire territorial, une réflexion sur la création d'une légumerie, également tout ce qui concerne l'alternative aux véhicules thermiques, avec le développement des bornes, des stations hydrogènes notamment.

Dans le document, sur une trentaine d'actions rapidement dressées, vous avez ces éléments qui vont être mis en place dans les mois à venir.

Dernière *slide* que je commente, c'est l'évaluation et l'animation de notre PCAET, parce que – j'espère – on l'approuve aujourd'hui, mais l'important est ce qui suivra pour les actions qui ont déjà été commencées et pour celles que nous allons initier. Alors, deux éléments. Le premier élément est que toutes les actions seront évaluées par une grille d'évaluation qui permettra chaque année de voir si nous avons engagé l'action et à quel pourcentage l'action ou l'objectif est atteint. Le deuxième outil c'est les instances de suivi de ce PCAET. Nous avons proposé que la Commission 1, qui a travaillé beaucoup sur ce document, puisse être l'instance de suivi. D'ailleurs, en Commission 1, des élus ont fait la proposition peut-être d'élargir aux élus volontaires et de faire peut-être une commission ad hoc. À voir. Mais, en tout cas, ce que l'on souhaite est qu'il y ait une instance d'élus qui suive l'évolution de notre PCAET et vous voyez dans la *slide* que, dès le mois de septembre, on vous proposera une stratégie d'animation sur les six années à venir, soit la durée de vie de notre PCAET. Nous nous engageons également à présenter un point d'étape annuel à la Commission 1 ou éventuellement, le cas échéant, au Conseil communautaire. Il y aura un certain nombre de groupes de travail plus techniques qui viseront à mettre en œuvre la trentaine d'actions que le PCAET a identifiées.

Voilà, Monsieur le Président, rapidement présenté ce que peut être ce Plan Climat Air Énergie de notre Territoire.

M. Guy LEFRAND

Merci, Monsieur HUBERT, d'avoir réussi à synthétiser en quelques mots, en quelques phrases, ce PCAET qui nous implique tous, qui implique l'évolution de notre territoire pour les années à venir en complément de tout le travail qui a déjà été mené, notamment avec le SCoT.

Avez-vous des remarques, des observations, des questions ?

Mme COLLIN, s'il vous plaît.

Mme Isabelle COLLIN

Bonsoir à vous tous. Isabelle COLLIN, Évreux.

Comme nous l'avons indiqué en commission, c'est un premier document qui donne effectivement le ton d'une politique en matière de transition écologique et climatique. Il y a eu 27 contributions qui ont été réalisées lors de la consultation publique, autour principalement des questions de concertation et du plan d'action.

Lors de cette commission, vous nous avez indiqué qu'effectivement il fallait que ce soit un document qui vive et qui allait vivre durant ces six ans. À ce titre, vous avez proposé, vous avez modifié, en créant cette fameuse commission pour le suivi. Il serait nécessaire lors du premier bilan, qui sera réalisé certainement l'an prochain, de mettre ce bilan en exergue par rapport aux doléances qui se sont exprimées et qui nous permettra d'objectiver les réponses à apporter, notamment sur ces 27 contributions. Il y a des contributions qui sont quand même assez mineures, mais il y en a d'autres qui sont portées aujourd'hui assez fortement. Et, je pense que ce sera l'occasion justement d'apporter des réponses claires, nettes et précises, étayées sur un premier bilan qui sera réalisé l'an prochain. Merci.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. HUBERT.

M. Xavier HUBERT

C'est vrai que les 27 contributions émanant du public sont importantes. Nous les avons examinées. Nous en avons retenu certaines. Nous sommes d'accord. Mais, ce que j'ai dit en commission et que je répète : c'est nous ici, c'est notre responsabilité d'élu de faire la politique d'EPN en ce qui concerne le PCAET. Donc, nous nous dotons de ce document. Nous avons un certain nombre d'actions à mener. Nous n'allons pas tout focaliser sur les 27 contributions. En revanche, je suis d'accord avec vous : ces contributions sont importantes, nous pouvons effectivement au fil des années voir si nous nous rapprochons ou si nous prenons en compte les remarques qui, jusqu'à présent, n'avaient pas été prises en compte.

M. Guy LEFRAND

Merci. Je pense que ce que dit M. Xavier HUBERT est important. Contrairement à ce qui peut se passer ailleurs, ce n'est pas un comité de citoyens désignés qui doit décider à la place des élus, élus par le peuple. Ils sont là pour être écoutés, mais pas pour prendre des décisions. Il en va de l'avenir de notre démocratie. Nous sommes tout à fait d'accord là-dessus. Avez-vous d'autres remarques, d'autres observations ?

Oui, Madame BERTIN.

Mme Sophie BERTIN

Sophie BERTIN, maire d'Aviron.

Je suis assez d'accord avec ce qui vient d'être dit. Je voudrais insister sur l'importance du comité de pilotage, mais nous en avons déjà parlé en conférence des maires et en Commission 1. C'est vrai que c'est à nous, élus, de le faire vivre. Nous savons aussi, en tant que maire, que ce n'est pas toujours facile de s'approprier des plans qui sont mis en place et c'est vraiment important que nous élaborions une stratégie et qu'il y ait peut-être un comité de pilotage un peu différent de la Commission 1, qui porte le projet politique et qui nous aide à vraiment mettre en place et à vérifier la cohérence de nos actions municipales en lien avec le PCAET. Je trouve vraiment que c'est important de réfléchir à ce comité de pilotage, auquel nous pouvons peut-être associer des gens de la Commission 1, qui ne sont pas forcément maires, mais qui sont en tout cas élus au sein de leur conseil.

M. Xavier HUBERT

Tout à fait d'accord. Oui, oui, c'est une idée que nous pouvons retenir, faire peut-être un lien plus fort entre les communes, les actions communales et les faire coïncider avec certaines actions du PCAET. Tout à fait.

M. Guy LEFRAND

Je crois que nous sommes tous en phase sur cette proposition.

D'autres remarques, d'autres observations sur le PCAET ? C'est vrai que nous en avons déjà largement débattu en conférence des maires. Non, je n'en vois pas. Je vais donc mettre aux voix ce PCAET. Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Bravo, M. Xavier HUBERT. Je vous en remercie, mes chers collègues.

Le Conseil communautaire :

- **ADOpte** le Rapport recueillant les modifications au projet de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) d'Evreux Portes de Normandie 2020-2026 ; **APPROUVE** le Plan Climat Air Energie Territorial d'Evreux Portes de Normandie 2020-2026 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à accomplir et signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération en particulier concernant la procédure réglementaire à suivre.

PLUiHD - Prescription de la révision allégée

M. Guy LEFRAND

M. HUBERT, j'espère que vous aurez la même unanimité sur le PLUiHD, où nous allons lancer la révision allégée. Cela peut nécessiter quelques explications.

M. Xavier HUBERT

Tout à fait, Monsieur le Président.

Quelques mots d'explications. Nous avons adopté notre PLUiHD il y a deux ans, à peine. Nous avons lancé par arrêté du mois de juin 2020, il y a une année, une procédure de modification. D'ailleurs, nous avons travaillé ensemble, les élus étaient invités à essayer de voir comment nous pouvions modifier un certain nombre de dispositions du règlement de certaines zones. À l'occasion de cette modification, des demandes émanant des communes n'ont pas pu être satisfaites, parce que les services de l'État consultés ont indiqué que cela ne relevait pas de la procédure de modification, mais cela pouvait éventuellement être examiné dans le cadre d'une procédure de révision dite allégée. C'est la raison pour laquelle aujourd'hui nous vous proposons de prescrire cette procédure de révision allégée qui permettra d'examiner davantage de demandes des communes. Toutefois, je dois préciser qu'il ne s'agit pas non plus de refaire le PLUiHD. Nous avons des objectifs de limitation notamment de consommation de foncier. On croit savoir d'ailleurs que, dans les PLUi à venir, ces objectifs vont être encore renforcés. Donc, nous ne pouvons pas faire droit aux demandes de toutes les communes qui voudraient modifier le zonage tel qu'il a été fait. En revanche, sur certaines incohérences, sur certaines difficultés bien particulières, nous examinerons les demandes que vous pourrez formuler. Il y a 44 communes qui avaient fait des demandes jusqu'à présent. C'est important. Nous pourrions passer éventuellement 24 des 44 communes dans la procédure de révision allégée.

Ce qu'il faut dire également est que vous allez recevoir, ou vous avez reçu, pour parler en périmètre, en secteur, une invitation à participer à une réunion ADS, dans laquelle une intervention sera faite spécifiquement sur la procédure de révision allégée du PLUi. Donc, là, vous pourrez former vos demandes et, ensuite, à la rentrée de septembre, par groupes de travail d'une dizaine de communes, nous ferons des réunions également avec les élus qui sont volontaires pour travailler sur les demandes que vous pouvez faire avec une carte à l'appui. Donc, le document que nous avons adopté en décembre 2019.

M. Guy LEFRAND

C'est d'autant plus important que 30 % des maires de notre Agglomération sont de nouveaux maires. Donc, ils peuvent avoir une vision différente de leur territoire. Cela justifie d'autant plus cette révision allégée, plutôt que de revoir point par point à chaque fois.

Avez-vous des remarques, des observations, des questions ?

Oui, M. ERRAMMACH.

M. Youssef ERRAMMACH

Bonsoir. M. ERRAMMACH, maire de Bois-le-Roi.

Je rejoins ce qu'a dit Monsieur le Président et M. Xavier HUBERT, parce que sur les orientations au niveau du patrimoine, c'est vrai que nous ne sommes pas très en phase avec ce qui a été fait avant et sur quelques points. Sur l'ensemble, c'est vrai que c'est très bien fait, mais sur quelques points précis, nous avons quelques soucis par rapport aux riverains et au voisinage sur le changement de destination de certains terrains. Donc, si, parmi les 44, il y en a 24 où il y a possibilité de révision, c'est bien d'informer les autres assez rapidement – j'espère que nous n'en faisons pas partie, parce nous avons un réel souci sur un lotissement – comme cela nous déclenchons une procédure ou nous prenons rendez-vous pour pouvoir expliquer l'orientation qui est la nôtre. Merci.

M. Xavier HUBERT

Je rappelle que toutes les communes seront convoquées au moins à deux réunions. Donc, là, cela pourra être examiné. Ensuite, le service Urbanisme est aussi à disposition. Si toutes les 74 communes viennent en même temps, c'est compliqué. Mais, pour traiter au cas par cas, nous serons présents lors de ces réunions pour prendre du temps avec chacune des communes.

M. Guy LEFRAND

Merci. Le Conseil communautaire avait salué le travail de Xavier HUBERT et de ses services dans la mise en place de ce PLUiHD. Je ne doute pas que la même implication sera de mise pour cette révision allégée.

Pas d'autres remarques ? Pas d'autres questions ? Je vais donc mettre aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie. Quelle unanimité !

Le Conseil communautaire :

- **PRESCRIT** la révision allégée du PLUiHD, selon les objectifs définis et conformément aux articles L153-31 et L153-34 du code de l'urbanisme ; **FIXE** les modalités de concertation suivantes :

- Affichage de la délibération au siège d'EPN pendant la durée de la procédure et jusqu'à l'arrêt de projet,
- Information aux différentes étapes de la procédure, sur le site internet EPN,
- Mise à disposition d'un registre d'observation au siège d'EPN et à la mairie de Saint-André-de-l'Eure, pendant la durée de la procédure et jusqu'à l'arrêt de projet,
- Une adresse e-mail de contact afin d'adresser des observations : planification@epn-agglo.fr ;

et PRÉCISE que la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois au siège d'Évreux Portes de Normandie ainsi que dans les mairies de l'agglomération et d'une mention dans un journal diffusé dans le département. Cette délibération sera également publiée au recueil des actes administratifs.

Agence Véloo - Amélioration des capacités de stationnement et de l'atelier

M. Guy LEFRAND

Alors, M. DOUARD, s'il vous plaît, pour la délibération suivante.

M. Daniel DOUARD

Merci, Monsieur le Président. Bonsoir Mesdames et Messieurs.

Dans le domaine des mobilités, je vais vous parler du service Véloo qui connaît un véritable succès, autant sur le plan opérationnel que stratégique. On s'en félicite. Le service a néanmoins besoin de s'équiper au niveau de son parking Véloo et de son atelier pour mieux accueillir les utilisateurs.

Le projet porte sur la surface, l'aménagement et l'agrandissement de l'espace de stationnement sécurisé qui passera de 30 m² à 100 m². L'atelier Véloo est bien installé dans le pôle d'échanges. Il manque toutefois de matériel pour accueillir aussi des habitants et entretenir le parc vélos. Évidemment, il s'agit aussi d'ouvrir une zone de lavage des vélos, d'offrir un espace d'entretien en extérieur : gonflage, serrage. Le coût total est de 65 405 euros, dont une subvention de la DSIL de 26 162 euros qui sont déjà notifiés. Voilà ce qui est demandé.

À terme, on pourra également créer une autre agence Véloo, à Saint-André-de-l'Eure par exemple, pour le sud.

Voilà ce que j'avais à vous proposer concernant cette proposition d'aménagement du bâtiment au pôle d'échanges pour le vélo.

M. Guy LEFRAND

Merci, Monsieur DOUARD.

Je précise par ailleurs qu'aujourd'hui tous les vélos Véloo sont loués, que nous avons 70 demandes en attente et que, d'ores et déjà, 50 Véloo supplémentaires ont été commandés. Mais, en ce moment, avec les ruptures de matières premières, nous rencontrons des difficultés d'approvisionnement. Donc, sachez que 50 Véloo supplémentaires sont commandés.

Des remarques ? Des questions ? Des observations ? Sur un service créé par l'Agglomération qui rencontre réellement un très grand succès.

Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** les principes d'aménagement du bâtiment du pôle d'échange au bénéfice du stationnement Véloo et de l'atelier Véloo ; **DECIDE** d'engager les travaux d'aménagement et de sécurisation nécessaires et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents ayant trait aux présentes dispositions.

Transports scolaires - Relais de Saint-Germain-sur-Avre - Mise à disposition de locaux et de personnels - Conventions EPN/Saint-Germain-sur-Avre

M. Guy LEFRAND

Je vous précise, mes chers collègues, qu'en fin de séance, à la suite de nos délibérations, un point d'information sera fait par Daniel DOUARD et Raphaël NORBLIN sur le transport scolaire. Donc, gardez vos questions pour ce moment-là, si vous avez des questions particulières sur le transport scolaire, en dehors de la délibération suivante qui concerne le relais de Saint-Germain-sur-Avre.

M. Daniel DOUARD

La délibération suivante concerne justement les problèmes de transports scolaires et tout au moins la mise à disposition de locaux et de personnel, par une convention entre la commune de Saint-Germain-sur-Avre et EPN. À la suite de l'extension du périmètre, le secteur de l'ex INSE étant délégué à EPN à partir de la rentrée scolaire 2021, il est proposé de maintenir le relais de Saint-Germain-sur-Avre. À cette fin, des conventions de mise à disposition de personnel et d'occupation de locaux doivent être conclues avec la commune. Des agents seront rémunérés par leur collectivité, selon leur grade d'origine et EPN remboursera à la collectivité le montant de la rémunération. Le montant plafond de ce remboursement sera arrêté à 1 000 euros par an. Le local sera mis à disposition contre un forfait annuel de 250 euros.

M. Guy LEFRAND

Pas de souci sur cette délibération ? Pas de question ? Pas de remarque ?

Monsieur le Maire de Saint-Germain doit être satisfait.

Pas d'oppositions ? Adopté.

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions et tous avenants à intervenir entre EPN et la commune de Saint-Germain-sur-Avre pour la mise à disposition de locaux et de personnels, dans le cadre de la gestion des transports scolaires sur le sud du territoire

Transports - Règlement intérieur

M. Guy LEFRAND

Nous continuons avec l'harmonisation du règlement intérieur sur les transports.

M. Daniel DOUARD

C'est le règlement intérieur des transports, il faut l'harmoniser. Depuis que nous avons repris les services transports scolaires et interurbains, il faut que le règlement s'adapte au nouveau système : les statuts, les ayants droit des transports, les conditions d'accès et de transports, les modalités d'inscription, les droits et les obligations de tous les usagers ou accompagnateurs, les règles de discipline et de sécurité, les consignes. Tout cela doit être dans la charte de l'accompagnateur également et doit être mis dans ce règlement des transports.

M. Guy LEFRAND

Merci. Pas de remarques particulières là-dessus ?

Ne vous opposez-vous pas à cette harmonisation du règlement intérieur ?

Je vous en remercie. Je m'en doutais un peu.

Le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** les termes du règlement des transports scolaires d'EPN.

Amélioration de l'offre de transport urbain et interurbain - quartier de Saint-Michel Évreux, navettes scolaires, Saint-Sébastien-de-Morsent et Saint-André-de-l'Eure

M. Guy LEFRAND

La délibération suivante. Ce sont des modifications des améliorations de l'offre de transport, à la fois « transurbain » et interurbain.

M. Daniel DOUARD

C'est une amélioration de l'offre de transport sur la desserte de transport urbain du quartier de Saint-Michel vers le centre-ville. Le quartier est actuellement desservi par Transurbain via la ligne T10, en desservant la commune d'Aviron jusqu'au centre-ville d'Évreux, le tout en passant par le quartier de Saint-Michel. Actuellement, cette ligne est jugée beaucoup trop longue notamment par les usagers : 23 minutes environ en bus, contre 10 minutes en voiture.

Donc, nous avons regardé cela et la proposition porte sur une diminution du temps de parcours de la ligne T10, en instaurant des liaisons rapides sur cette ligne, dite *fast*, telles qu'elles figurent dans le projet de la grille horaire que je vous laisserai regarder. Je ne vais pas vous faire tout le détail de la ligne des transports. Cette réduction de temps du parcours sera d'autant plus accentuée par une augmentation de la fréquence de passage des bus. Ces liaisons permettront en moyenne quatre allers-retours de plus que l'offre actuelle et cette proposition de l'amélioration de l'axe Saint-Michel - centre-ville sera mise en œuvre dans un premier temps dans une phase d'expérimentation, durant une période annuelle scolaire, soit de septembre 2021 à juin 2022.

Le coût financier de cette proposition, pendant la période donnée, s'élèvera à 9 744 euros hors taxes par an par rapport à l'offre actuelle.

Je continue ? On verra le tout ensemble après ?

M. Guy LEFRAND

Vas-y, passe tout. Passe l'ensemble des délibérations.

M. Daniel DOUARD

Donc, la deuxième. C'est l'optimisation de la ligne Transurbain T4 Saint-Sébastien-de-Morsent – centre-ville d'Évreux – Cocherel. À la suite d'une déviation en décembre 2020 sur la ligne T4, rue du Buisson, Transurbain avait réalisé une déviation, afin de contourner les travaux. Après quelque temps, il s'est avéré que la déviation permettait une optimisation de la ligne T4. En effet, en pratiquant cette déviation par la route de Conches, la ligne T4 passait devant les deux arrêts Vallon Fleuri et Boomerang, puis rejoignait l'arrêt Jardin d'Alice par la rue François Mitterrand, pour ceux qui connaissent le secteur. Une route large et en excellent état, cela permettait alors une circulation plus aisée pour les bus. Ce nouveau tracé proposé est ainsi bien plus adapté à l'emploi des bus, la rue du Buisson étant difficile et étroite pour les croisements et déformée à certains endroits.

De facto, la proposition porte sur un maintien définitif de l'itinéraire de cette déviation. Aucun horaire sur cette ligne T4, ne sera modifié entre son départ et son terminus. Mais, un surcoût de 6 390 euros par an de l'offre précédente sera toutefois constaté.

Ensuite, l'optimisation de la navette Préfecture – Collège Paul Bert sur la ligne Transurbain T1.

Dans le but d'optimisation et d'intégration de la navette scolaire au sein des lignes régulières urbaines, la SPL Transurbain et EPN proposent d'intégrer la navette T1 Préfecture – Collège Paul Bert dans le service classique de circulation de la ligne T1 Molière – CH Eure-Seine. Cette proposition permettra aux collégiens empruntant cette ligne de disposer de l'ensemble des arrêts de la ligne T1 classique. Actuellement, ces élèves sont obligés d'emprunter deux lignes, afin de rentrer à leur domicile. Ils n'en auront plus qu'une seule.

De surcroît, le coût financier de cette opération est négatif et s'élève à 9 570 hors taxes en moins.

Le renforcement de la ligne de transport interurbain Évreux – Saint-André-de-l'Eure.

Dans le cadre du transfert de compétences délibéré et acté dernièrement, Évreux Portes de Normandie s'est vu transférer notamment les lignes régulières interurbaines sur son ressort territorial.

L'Agglomération devient ainsi pleinement l'autorité organisatrice de mobilité sur l'axe Évreux – Saint-André-de-l'Eure. EPN et Transurbain sont liés par un contrat d'obligation de service public pour quatre ans, reconduit par le Conseil communautaire le 15 décembre dernier. Transurbain peut désormais intervenir pour le compte d'EPN sur les périmètres étendus. Il est ainsi compétent pour agir sur l'axe précité. Actuellement, cet axe est desservi par plusieurs lignes régulières. Toutefois, ces dernières n'offrent pas une réelle attractivité en raison des fréquences de passage d'autocars très faibles, notamment en heures creuses. Le but de cette proposition est d'augmenter le nombre des fréquences de passage en instaurant quatre nouveaux allers-retours chaque jour, du lundi au samedi toute l'année, soit huit dessertes de plus sur l'axe mentionné entre Évreux et Saint-André-de-l'Eure. Il est à noter que les communes de La Forêt-du-Parc, de Prey et de Guichainville sont situées sur le trajet de cette ligne et auront des arrêts. Une fiche horaire sera proposée. La date du déploiement de cette offre est fixée au lundi 6 septembre 2021.

Le coût relatif à cette opération avoisinera les 139 000 euros hors taxes.

Voilà ce que j'avais à vous proposer. À présent, je vous demande si vous êtes d'accord pour faire toutes ces choses-là.

M. Guy LEFRAND

Merci. Donc, plusieurs changements, notamment sur Transurbain, d'une part avec cette liaison rapide qui était demandée depuis un moment entre le quartier de Saint-Michel et le centre-ville et d'autre part les quatre allers-retours supplémentaires entre Évreux et Saint-André-de-l'Eure pour améliorer la desserte et permettre plus facilement à nos habitants du sud de l'Eure de venir sur Évreux et d'en repartir. Là aussi, cela correspondait à une attente importante de nombreux maires du sud de l'agglomération.

Avez-vous des remarques, des observations ? Cela correspond aussi à vos attentes. Donc, a priori, il ne va pas y avoir d'opposition. Pas de remarques ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie et je remercie les services d'avoir réussi à mettre en place ces services qui correspondaient à vos attentes.

Le Conseil communautaire :

- **DÉCIDE** le renforcement de la desserte du quartier Saint-Michel – Centre-ville d'Évreux pour une période de phase d'expérimentation allant de septembre 2021 à juin 2022 ; **DÉCIDE** la création d'un nouveau point d'arrêt dénommé « Avranches » sur la ligne T10 du réseau Transurbain ; **DÉCIDE** l'optimisation sommaire de l'itinéraire de la ligne T4 de Transurbain Saint-Sébastien-de-Morsent – centre-ville d'Évreux – Cocherel ; **DÉCIDE** d'intégrer la navette Transurbain T1E « Préfecture - Collège Paul Bert » dans le service de la ligne T1 classique ; **DÉCIDE** le renforcement de la desserte de l'axe Évreux – Saint-André de l'Eure avec 8 liaisons complémentaires (4 allers-retours) par jour du lundi au samedi, toute l'année et **AUTORISE** le Président ou son représentant à **SIGNER** tout acte se rapportant à ces décisions.

Amélioration des accès à la gare de PARIS SAINT-LAZARE - Contribution au financement de l'aménagement dit « Saut de mouton »

M. Guy LEFRAND

Le dossier suivant. Un dossier important également pour améliorer la desserte ferroviaire de notre territoire.

M. Daniel DOUARD

La ligne Cherbourg – Saint-Lazare passe par Évreux. Le présent rapport est une proposition de contribution financière pour l'amélioration de la desserte ferroviaire.

En effet, la Normandie est l'une des rares régions de France qui a vu sa desserte ferroviaire se dégrader depuis 1970, avec l'allongement continu du temps de trajet en train vers Paris. Bien plus, les trains normands au départ et à l'arrivée des gares parisiennes souffrent de retards récurrents. Donc, la solution envisagée est la mise en place d'un saut de mouton, c'est un croisement dénivelé sur les voies ferrées qui prendrait place à Clichy.

Cela paraît être la solution la plus pertinente pour répondre aux problèmes de densité des circulations et de cisaillement vers la régulation des trains normands. Évidemment, le coût de la réalisation d'un tel ouvrage en avant de la gare Saint-Lazare est estimé à un montant de 160 à 200 millions d'euros. C'est sous maîtrise évidemment de SNCF Réseau. La réalisation des études techniques et du saut-de-mouton doit pouvoir démarrer le plus rapidement possible, puisque les usagers l'attendent, pour pouvoir envisager la mise en service pas avant, malheureusement, 2027. Un consensus entre la Région, les Départements, les Agglomérations, les Communautés de communes normandes a conduit à proposer une contribution financière normande aux côtés de l'État pour assurer le financement de ce projet.

Il est proposé que la contribution d'EPN soit de 1 510 000 euros au maximum. Il est à savoir que la Région donnerait 25 %, le Département 12,5 %, les intercommunalités 12,5 % et que l'État paierait les 50 % lui revenant, c'est-à-dire la moitié.

M. Guy LEFRAND

C'est sûrement un des dossiers les plus lourds de notre Conseil communautaire ce soir, notamment en incidence financière. C'est un sujet important. Les problèmes de desserte ferroviaire de la région Normandie et en particulier la ligne Paris – Caen – Cherbourg, sur laquelle est située Évreux, souffre de problèmes récurrents. Un des problèmes majeurs est le mélange et le croisement entre les lignes venant de Normandie et les lignes de banlieue qui arrivent à Saint-Lazare. Aucune solution pérenne n'a pu être trouvée, sauf à faire passer, à Clichy notamment, les lignes qui viennent de Normandie au-dessus des lignes de banlieue, c'est ce qu'on appelle un saut-de-mouton, ce qui permettrait d'arriver directement à Saint-Lazare. Les trains qui viennent de Normandie sur des lignes dédiées d'un côté, les trains de banlieue sur d'autres lignes, puisque la plupart des retards sont liés à l'encombrement sur l'arrivée de la gare Saint-Lazare. Donc, c'est un sujet majeur.

L'État prend 50 % à sa charge ; la Région, 50 % des 50 % restants ; les Départements, un quart et les intercommunalités, un quart. Les sommes maximales demandées correspondent au nombre de nos habitants. La Région Île-de-France avait évidemment été sollicitée pour participer. Mais, n'étant pas concernée par les trains normands, elle n'a pas souhaité s'associer à cet effort.

Ce projet permettra, si vous le validez, d'améliorer très grandement la qualité du cadencement et surtout la régularité des trains entre Évreux et Saint-Lazare.

Mme COLLIN.

Mme Isabelle COLLIN

Effectivement, l'équipement dit saut-de-mouton est nécessaire, parce que cela permettra de fluidifier le trafic ferroviaire. Mais, nous ne pouvons être que mécontents du fait que seules les participations de la région Normandie, de certains départements normands et de certaines intercommunalités normandes sont sollicitées, et non celles de la région Île-de-France. Aujourd'hui, cet aiguillage qui fonctionne mal provoque 28 % des retards des trains normands, mais aussi des trains transiliens, puisque – comme vous l'indiquez – il y a engorgement. Donc, le retard est pour tout le monde. De fait, vous avez indiqué que l'Île-de-France ne participait pas, parce qu'elle n'était pas directement concernée, alors qu'elle l'est. Est-il possible de revoir cette négociation ? Y a-t-il d'autres arguments donnés par la Région Île-de-France sur la non-participation à ce saut-de-mouton.

M. Guy LEFRAND

Oui, je vous l'ai dit. Il y a eu plusieurs réunions entre le président de Région, M. Hervé MORIN, et la présidente de région Île-de-France, Mme Valérie PÉCRESSE. Il y a eu un refus systématique. Vous connaissez l'engagement de M. Hervé MORIN et sur le train et sur la défense de la région Normandie. Nous ne pouvons pas obliger la région Île-de-France à financer, si elle ne le souhaite pas. Elle considère que, aujourd'hui, elle a beaucoup d'autres investissements en matière de transports, notamment avec la grande boucle autour de Paris, de l'Île-de-France, l'amélioration des réseaux sur le RER notamment. Donc, ce sont les raisons invoquées par la région Île-de-France pour refuser de participer. Bien évidemment, elle a été sollicitée à de multiples reprises.

Je crois avoir vu une autre main se lever.

S'il vous plaît. M. Marc PERRIN, Le Vieil-Évreux.

M. Marc PERRIN

Marc PERRIN, maire du Vieil-Évreux.

C'est juste une précision par rapport à ce dossier. Lors des dernières réunions de concertation sur la ligne nouvelle Paris – Normandie que vous avons eues en Préfecture, cette solution avait été évoquée pour faciliter la desserte des trains normands, parce qu'il faut imaginer que la gare Saint-Lazare ne se limite pas aux quais. La gare Saint-Lazare, c'est des kilomètres et des kilomètres, c'est une gare qui est complètement enclavée dans un milieu urbanisé et c'est une gare qui remonte quasiment à 150 ans.

M. Guy LEFRAND

Comme toutes les gares de France, à peu près.

M. Marc PERRIN

En plus, c'est une des gares de France qui a le plus grand trafic. Donc, à l'époque, cette solution-là avait été imaginée. Aujourd'hui, on va passer dans une phase d'études, puis une phase opérationnelle pour faciliter justement la fluidité et séparer tout le trafic banlieue des lignes à grandes distances. C'était juste une information.

M. Guy LEFRAND

Merci. Effectivement, dans le cadre de la LNPN, plusieurs hypothèses avaient été émises, notamment que les trains normands s'arrêtent à La Défense. Je pense que c'est aussi un intérêt pour nos habitants de pouvoir arriver dans une gare au cœur de Paris, plutôt que de se retrouver à La Défense et de se retrouver à faire ensuite 20 minutes de trajet supplémentaire. Donc, le fait qu'on puisse rester sur Saint-Lazare, pour nous, c'est un point positif, de même que, sur le sud du territoire, le fait de ne plus arriver à Vaugirard, mais d'arriver à Montparnasse. Aujourd'hui, la plupart des trains de Paris – Granville arrivent à Montparnasse et non plus à Vaugirard. Pour nos habitants, le fait d'arriver à Saint-Lazare est un atout supplémentaire. Ce saut-de-mouton va permettre de réguler et d'améliorer largement la régularité. Donc, c'est un sujet important. Après, la LNPN, on sait qu'on en parle beaucoup, on sait qu'on ne la verra pas à Évreux avant 2040 probablement. Donc, il est urgent de travailler sur cette ligne, tel qu'elle existe aujourd'hui pour la sécuriser, parce que je pense que je serai plus que grabataire, avant de voir la LNPN arriver.

D'autres remarques ? D'autres observations ? Je vais donc passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie de cette unanimité.

Le Conseil communautaire :

- **DÉCIDE** de considérer comme urgente et prioritaire la réalisation rapide du « saut-de-mouton » en avant gare de Paris Saint Lazare ; **DÉCIDE** de s'associer au collectif normand pour la réalisation de cet ouvrage ; **DÉCIDE** d'acter le principe d'une contribution financière au volet collectivités du projet sur la base de la ventilation suivante :
 - o Région : 25 %,
 - o Département 12,5 %,
 - o Intercommunalités 12,5 %,
- La ventilation des contributions entre Départements, Métropole, Communautés urbaines, Communautés d'agglomération et Communautés de communes est définie au prorata de la population ;
- **DÉCIDE** que la contribution financière d'EPN ne pourra excéder 1 510 000 € à cet effet et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Association Départementale d'Information sur le Logement de l'Eure - Subvention 2021

M. Guy LEFRAND

Le dossier suivant. M. BERNARD.

M. Franck BERNARD

Bonsoir.

L'Association Départementale d'Information sur le Logement dispense un service gratuit d'information sur le logement aux habitants et aux acteurs dans le Département. Conventionnée avec le Ministère du Logement et placé sous la présidence du Conseil départemental de l'Eure. L'Agglomération a souhaité accompagner et soutenir les services rendus aux habitants de son territoire. Cette orientation de la collectivité a été confortée dans le POA habitat du PLUiHD, notamment dans le cadre de l'action 7 : développer la primo-accession et l'accession aidée dans l'offre nouvelle et le parc existant.

La majorité des candidats à l'accession à la propriété sur le territoire d'EPN offre un profil d'accession modeste. 94 % sont des primo-accédants.

Donc, l'Association sollicite une subvention de fonctionnement identique à l'année 2020, soit 6 500 euros, montant voté au BP 2021.

M. Guy LEFRAND

C'est du classique.

Pas d'oppositions ? Adopté.

Le Conseil communautaire :

- **OCTROIE (Mme LESEIGNEUR ne prend pas part au vote) une subvention de 6 500 € à l'Association Départementale d'Information sur le Logement de l'Eure.**

Habitat et Humanisme de L'Eure - Subvention 2021

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant. Là aussi, une subvention classique.

M. Franck BERNARD

L'Agglomération est un partenaire financier de l'association Habitat et Humanisme depuis 2003. L'association Habitat et Humanisme de l'Eure a été créée en 2002, afin d'accompagner les personnes en difficulté de logement. Elle agit dans le cadre de l'insertion par le logement et aide à se loger les familles en grande difficulté ou en situation précaire. Par ailleurs, l'association exerce également une activité d'accompagnement vers l'autonomie des familles logées par son intermédiaire.

Sur Évreux, l'association dispose de 23 logements dont 6 logements propriété de la Foncière Habitat et Humanisme. En 2020, l'association aura accompagné 111 ménages à l'échelle du département, volume en progression constante dans le segment des parcs publics. La sous-location privée est en revanche en nette diminution.

Habitat et Humanisme sollicite une subvention à hauteur de 4 000 euros, identique aux années précédentes, au titre du volet habitat. Cette subvention a été votée au BP 2021.

M. Guy LEFRAND

Merci. Pas de remarques particulières pour subventionner cette belle association ?

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **OCTROIE une subvention de 4 000 € à l'association Habitat et Humanisme, au titre de l'exercice 2021.**

NPRU Quartier Nétreville à Évreux - Aménagement urbain - Requalification de la rue du Bois des Communes

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant. M. ETTAZAOUI.

M. Driss ETTAZAOUI

Merci, Monsieur le Président. Il s'agit de la requalification de la rue du Bois des Communes dans le cadre de l'ANRU, Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine. C'est une requalification qui avait été décidée à l'occasion de la signature du protocole de préfiguration du nouveau programme, ensuite validé à l'occasion d'un comité de pilotage le 17 mars 2017. Il vous est demandé ce soir de bien vouloir approuver le plan de financement et de solliciter les subventions ad hoc.

M. Guy LEFRAND

Merci. Pas d'opposition sur ce dossier ? M. MORILLON.

M. Marc MORILLON

M. Morillon, Fauville.

Juste un point d'interrogation sur cette desserte vis-à-vis de l'école qui est dans la périphérie. Est-ce que ça rendrait service un peu pour cette école ou pas du tout ?

M. Driss ETTAZAOUI

Oui, absolument. C'est la rue qui passe devant le centre de loisirs et devant le nouveau groupe scolaire de Nétreville. C'est elle qui va être requalifiée du rond-point sur lequel il y a en ce moment quelques travaux, jusqu'au rond-point d'Intermarché. Toute cette rue va être requalifiée et les travaux devraient démarrer en été 2022 pour une livraison fin 2022. Effectivement, le but est de fluidifier un peu la circulation, mais de la ralentir surtout, puisqu'il y a de grosses difficultés. D'où le travail aussi avec le futur « barreau » qui va déporter les camions, les poids lourds, vers la zone industrielle.

Ai-je répondu à votre question ?

M. Marc MORILLON

Oui. Merci.

M. Guy LEFRAND

Merci.

Mme COLLIN.

Mme Isabelle COLLIN

Juste, parce que je sais que l'ANRU est assez à cheval sur les chiffres et les pourcentages, peut-être qu'il faudrait – en relisant la délibération – revoir le calcul des pourcentages. Juste vérifier. Merci.

M. Driss ETTAZAOUI

Voulez-vous dire que les pourcentages ne collent pas aux montants, qu'il y a une erreur ou c'est plutôt la proportion des participations ?

Mme Isabelle COLLIN

Je pense qu'on est un peu au-dessus de 100 %, quand on additionne les pourcentages.

M. Driss ETTAZAOUI

D'accord. Donc, il y a une erreur de calcul.

M. Guy LEFRAND

Merci. Je vais donc mettre aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ DECIDE la réalisation des travaux de requalification de la Rue du Bois des Communes à Evreux ; APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-après et SOLLICITE les subventions (à mobiliser dans la cadre de la convention ANRU)

| PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL (1 000 000 €) maquette ANRU | | | |
|---|-------------------------|---------------------|-------------|
| EPN | REGION NORMANDIE | VILLE EVREUX | ANRU |
| 165 070 € | 250 000 € | 200 000 € | 384 930 € |
| 16,5 % | 25% | 20% | 38,5% |

Contrat de ville – Programmation 2021 - 2ème phase**M. Guy LEFRAND**

Dossier suivant.

M. Driss ETTAZAOUI

Merci, Monsieur le Président.

Il s'agit de la deuxième phase, vous aviez d'ores et déjà voté une première phase de programmation de subventions aux associations sur les trois quartiers prioritaires de l'agglomération d'Évreux, soit La Madeleine, Nétreville et Navarre. Il s'agit donc d'une deuxième phase, avec des subventions au réseau d'éducation prioritaire et à une association de solidarité citoyenne dans le cadre des activités estivales, pour un montant de 9 000 euros.

M. Guy LEFRAND

Délibération classique. Pas d'opposition ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE**, au titre du financement Politique de la ville le versement des subventions ci-après, pour un montant total proposé de **9 000 €** et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels.

| PORTEUR | TERRITOIRE | INTITULE | EPN | ETAT Sous réserve de validation comité de pilotage | COUT DU PROJET |
|---|-------------------|--|----------------|---|-------------------------------|
| REP+ MADELEINE (Collège de Navarre) | Madeleine | <u>Programmation REP + Madeleine :</u> Mise en place d'actions liées à l'acquisition des fondamentaux par les élèves, et actions innovantes, dans le cadre du projet REP | 2 000 € | 3 700 € | 5700 € |
| REP POLITZER | Madeleine | <u>Programmation REP Politzer :</u> Mise en place d'actions liées à l'acquisition des fondamentaux par les élèves, et actions innovantes, dans le cadre du projet REP | 1 500 € | 5 600€ | 7 100 € |
| REP DUNANT | Nétreville | <u>Programmation REP Dunant :</u> Mise en place d'actions liées à l'acquisition des fondamentaux par les élèves, et actions innovantes, dans le cadre du projet REP | 3000 € | 6 000 € | 9 000 € |
| ASSOCIATI ON DE SOLIDARITE CITOYENNE | Madeleine | <u>Sorties familles :</u> -Faciliter la création de liens entre les familles à l'extérieur du quartier -Renforcer la cohésion sociale et rompre l'isolement -Mise en place de sorties familles sur la période estivale, afin d'offrir un temps de vacances et de découverte aux familles du quartier. | 2 500 € | / | 7 800 € |
| TOTAL | | | 9 000 € | 15 300€ | 29 600€ |

Cohésion sociale et territoriale – Programmation 2021 - 2ème phase

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant. M. DERRAR.

M. Mohamed DERRAR

Merci. Bonsoir chers collègues.

Il s'agit d'une délibération somme toute habituelle. Elle concerne la deuxième phase de la programmation de la cohésion sociale et territoriale pour les subventions d'action sur l'agglomération. La première ayant eu lieu à hauteur de 108 000 euros, il restait donc à ce moment-là un delta et je vous invite aujourd'hui à valider deux projets à hauteur de 19 000 euros, qui laisserait un crédit sur cette enveloppe de cohésion sociale de 14 920 euros à reprogrammer d'ici à la fin de l'année.

Il s'agit de deux actions.

La première est pour l'ALSM Agora qui a un projet d'animation jeunesse et famille et le second pour l'association Régie des quartiers concernant des chantiers d'insertion pour les jeunes sous forme de contrat CDD de 15 jours qui auront lieu sur Saint-Sébastien-de-Morsent, sur le territoire de Cap Nord Est ou sur Saint-Michel et d'autres chantiers seront peut-être ajoutés. Voilà pour cette délibération.

M. Guy LEFRAND

Pas d'oppositions ? Adopté.

Le Conseil communautaire :

*☞ **DECIDE** au titre du financement de la politique de Cohésion sociale et Territoriale, le versement des subventions figurant sur le tableau ci-après, pour un montant total de 19 000 € et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels.*

| N° | Porteur | Territoire | Intitulé et descriptif de l'action | Convention pluri annuelle | Coût total du projet | Part EPN |
|-------------------------|--|-------------------|--|-------------------------------------|-----------------------------|-----------------|
| 1 | ALSM AGORA / | Evreux St Michel | Animations jeunesse et familles Mise en place de projets d'animations à destination des jeunes et des familles du territoire dans le cadre de l'EVS (Espace de Vie Sociale) portée par l'ALSM | OUI 2020-2023 Agrément EVS | 152 910€ | 11 000€ |
| 2 | Association Régie des quartiers | EPN | Chantiers jeunes Mise en place de <u>3 chantiers Jeunes</u> sous la forme de CDD de 15 jours sur les périodes de vacances scolaires. Chantiers sur le patrimoine local. <ul style="list-style-type: none"> • 1 chantier à Saint-Sébastien de Morsent sur les vacances d'été en lien avec le service Cohésion sociale de la commune – 3 jeunes • 1 chantier sur le territoire CNE en lien avec le CS, sur les vacances d'Octobre – 3 jeunes Ou 1 chantier sur le quartier de St-Michel en lien avec l'EVS, sur les vacances d'Octobre – 3 jeunes - Un autre chantier restant à définir | NON | 51 000€ | 8 000€ |
| TOTAL 2ème phase | | | | | | 19 000€ |

Association WIMO OV - Plateforme de Mobilité - Subvention de fonctionnement 2021

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant. La subvention pour Wimoov. Là, aussi, une association qui tourne.

M. Mohamed DERRAR

Pareillement. Donc, c'est un renouvellement, comme chaque exercice, à la différence près que cette dernière aura une spécificité, à savoir un premier semestre et un second semestre pour le versement de l'ensemble de l'enveloppe qui est à hauteur de 130 000 euros qui coordonne cette plateforme mobilité de l'agglomération qui se présente de la façon suivante :

- Premier semestre, ce sera un fléchage directement en direction des opérateurs historiques, que sont Ifair, MJC, Cicerone, Éducation & Formation, et Wimoov, à hauteur de 5 000 euros pour Ifair, 32 500 euros pour MJC, 6 500 euros pour Cicerone, 2 250 euros pour Éducation & Formation et, pour les bilans de compétences, 12 500 euros pour Wimoov.
- Pour le deuxième semestre, cette dernière va se transformer en appel à projets. Ces opérateurs devront se positionner. Ils le savent déjà. Donc, il y a déjà des informations, on les a rencontrés, on a expliqué le fonctionnement de cette deuxième phase sur le deuxième semestre 2021, à hauteur de 58 750 euros, soit les 130 000 euros divisés par deux.

Voilà pour cette délibération.

M. Guy LEFRAND

Pas d'oppositions ? On est sur du classique là aussi.

Mme HANNOTEAUX.

Mme Maryvonne HANNOTEAUX

Je me suis abstenue à la Commission. Donc, je renouvelle ce vote. Je remercie quand même les services de bien nous avoir envoyé tous les documents que nous avons demandés à la Commission. Vous leur direz. Merci.

M. Mohamed DERRAR

C'était prévu.

M. Guy LEFRAND

Merci, Mme HANNOTEAUX.

Donc, abstentions ? Je laisse les services compter. Cinq. Je vous remercie.

Les votes contre ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **OCTROIE (moins 5 abstentions) une subvention de :**

Pour les fonds LEADER 2021

- o 17 500 € à l'association Wimoov

Pour les fonds FSE sur le 1er semestre 2021

- o 5 000 € à l'association Ifair
- o 32 500 € à la MJC
- o 6 500 € à l'association Cicerone
- o 2 250 € à l'association Éducation et Formation
- o 12 500 € à l'association Wimoov

Pour le second semestre 2021

- o 58 750 € à l'association Wimoov

et AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à SIGNER les conventions afférentes et les avenants éventuels avec chaque opérateur mobilité.

Crèche à Vocation Insertion Professionnelle (AVIP) - Règlement intérieur de fonctionnement - Règlement de la Commission d'attribution des places

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant. M. ROYOUX.

M. Claude ROYOUX

Merci, Monsieur le Président. Bonsoir à toutes et à tous. Dans le cadre de la petite enfance et à la suite de la fermeture au 31 décembre 2022 de la halte-garderie pour faible fréquentation, il a été proposé en concertation avec la PMI, la CAF et les acteurs sociaux d'ouvrir à compter du 1^{er} septembre 2021 une crèche à vocation d'insertion professionnelle. Cette crèche a pour but de soutenir l'accueil des jeunes enfants de 0 à 3 ans, favorisant l'accès à l'emploi des parents éloignés de la vie active, notamment les mères isolées. Tels sont les objectifs des crèches à vocation d'insertion professionnelle. Il faut savoir que seulement 3 % des enfants issus d'un milieu défavorisé accèdent à nos crèches. C'est une première dans le département. À cet effet, un règlement intérieur de fonctionnement propre à cet établissement a été soumis à la CAF et est soumis à l'approbation du Conseil communautaire. Il est téléchargeable.

De la même façon, il convient d'adopter le règlement intérieur de la Commission d'attribution des places spécifique à cette structure. Le règlement de la Commission d'attribution comprend le rôle de la commission, la composition de la commission, soit le vice-président en charge de la petite enfance, les membres de la commission ordinaire, un représentant de Pôle Emploi, un représentant de la Mission locale, un représentant du PLIE, assistés d'un groupe de techniciens : l'agent administratif en charge de la commission, la coordinatrice générale du service Petite Enfance, les coordinatrices des structures, du RAM et la coordinatrice Famille de la crèche AVIP, ainsi que bien évidemment la coordinatrice du Contrat Enfance Jeunesse. La commission pourrait inviter des partenaires ou des représentants des institutions partenaires, selon les dossiers présentés, à savoir la CAF et la PMI.

Dans ce règlement, il y a les engagements de la commission, la périodicité, les critères d'attribution travaillés en parallèle avec la CAF entre autres, les modalités d'attribution des places, le classement des demandes en vue du passage en commission.

Vu le Code général des collectivités territoriales, il vous est demandé d'approuver le règlement intérieur de fonctionnement de la crèche AVIP et le règlement intérieur de la Commission d'attribution des places.

M. Guy LEFRAND

Merci. Pas d'opposition là-dessus ?

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **ADOpte** le règlement intérieur de fonctionnement de la Crèche à Vocation Insertion Professionnelle (AVIP) et **ADOpte** le règlement intérieur de la commission d'attribution des places. Cette crèche va remplacer la Halte-garderie de la Madeleine à Evreux qui a fermé ses portes en décembre 2020.

SAIEM AGIRE - Rénovation du réseau d'eau potable - Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant. M. NOGARÈDE.

M. Alain NOGARÈDE

Merci, Monsieur le Président. Chers collègues.

La SAIEM AGIRE, organisme de logements, a sur son réseau à La Madeleine de nombreuses fuites d'eau très importantes. La SAIEM AGIRE a décidé de réparer ces fuites, donc de refaire son réseau privé.

La SAIEM AGIRE a demandé à EPN de transférer la maîtrise d'ouvrage pour les travaux, c'est-à-dire que la SAIEM AGIRE va faire des travaux sur son réseau privé, elle va financer ces travaux, elle va en remettre une partie sur le réseau public. Ce sera du réseau neuf. Donc, elle paie les travaux, elle nous rend le réseau en bon état et on en met une partie dans le domaine public. C'est un avantage énorme d'abord pour les locataires de la SAIEM AGIRE, parce que ces fuites d'eau créaient des situations conflictuelles entre le bailleur et les locataires, c'est bon pour les économies d'eau. Je crois que ce bien précieux qu'est l'eau, dans les années qui viennent, ce bien sera encore plus précieux et nous serons obligés de nous battre sur le qualitatif et le quantitatif, vous le verrez tout à l'heure, dans les dossiers suivants.

Il vous est demandé, si vous êtes d'accord de signer avec la SAIEM AGIRE cette convention de transfert de maîtrise d'ouvrage.

M. Guy LEFRAND

Merci. Des remarques ? Des observations ? C'est clair ?

Oppositions ? Abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** avec la SAIEM AGIRE la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage pour les travaux de rénovation du réseau d'eau potable et rétrocession – Evreux la Madeleine tranche 2 (bâtiments situés rues Rugby, Molière, Jean Racine, Jean de la Fontaine et Emile Zola, quartier de la Madeleine à Evreux)

Châteaux d'eau Évreux Portes de Normandie - Conventions de téléphonie mobile - Avenants de substitution

M. Guy LEFRAND

Nous continuons, M. NOGARÈDE.

M. Alain NOGARÈDE

Sur les châteaux d'eau, nous avons installé des stations de radiotéléphonie mobile. Donc, les opérateurs rémunèrent EPN pour ces stations de radiotéléphonie mobile. Mais, ils se marient entre eux. Ils changent de nom et, à chaque fois, il faut signer un avenant.

L'objet de cette délibération est de vous demander d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les avenants de substitution à intervenir pour transférer les conventions de téléphonie mobile liant les opérateurs signataires au profit des sociétés désignées par eux après vérifications d'usage, évidemment. Les opérateurs changent de noms, on autorise Monsieur le Président à signer pour toucher les redevances afférentes et, ces redevances, nous ne les oublions pas.

M. Guy LEFRAND

Pas d'opposition là-dessus, évidemment.

Je vous en remercie.

Le Conseil communautaire :

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les avenants de substitution à intervenir pour transférer les conventions de téléphonie mobile liant les opérateurs signataires au profit des sociétés désignées par eux après vérifications d'usage et à **PERCEVOIR** les redevances afférentes à l'utilisation des châteaux d'eau.

*Le Président **RETIRE** de l'ordre du jour le projet de modification du règlement d'eau potable pour examen lors d'une séance ultérieure*

Stratégie de gestion et de préservation de la ressource en eau potable

M. Guy LEFRAND

Nous en arrivons à M. ALORY pour la stratégie de gestion et de préservation de la ressource en eau potable. Mes chers collègues, vous avez normalement été destinataires d'un document explicatif qui a été présenté également aux membres de la deuxième commission, sachant que le document officiel fait 68 pages. Il est en annexe de nos délibérations.

M. Christophe ALORY

Bonsoir chers collègues.

Nous avons travaillé sur la stratégie de la gestion et de la préservation de la ressource en eau pour 2021-2030. Cette demande émane de l'Agence de l'Eau, dans le cadre d'un futur contrat Territoire, Eau et Climat, pour lequel je reviendrai vers vous avant la fin de l'année. Cette stratégie a été élaborée par un groupe de travail, donc d'élus de la commission 2, avec les services suivants : le grand cycle de l'eau, l'agriculture, l'aménagement du territoire. Donc, c'est vraiment un projet transverse.

Il est important de dire qu'au niveau des élus qui ont participé à cette commission, il y avait un premier agriculteur qui ne travaille pas du tout au niveau des « BAC », et un deuxième agriculteur qui exploite pratiquement 500 hectares au niveau des « BAC ». Donc, ce sont des personnes qui connaissent la problématique des « BAC ». Toutes les décisions qui ont été prises et que je vais vous présenter sont en adéquation bien sûr avec notre PCAET.

Pourquoi une stratégie ? Tout simplement parce que la nappe d'eau potable qui est sur notre territoire est très vulnérable. C'est de la craie, donc cela fait éponge. Elle est fortement impactée par les pollutions agricoles, notamment au niveau nitrate et phyto. Actuellement, nous avons des teneurs qui sont en dessous des normes. Mais, malheureusement, la tendance est mauvaise, car elle est à la hausse depuis plusieurs années.

Donc, cette stratégie va vraiment s'orienter vers un travail de collaboration de manière préventive avec le monde agricole sur les bassins d'alimentation de captage. Depuis 2010, nous avons une animation sur les bassins de captage, mais il va falloir qu'on accélère et qu'on améliore ce travail. C'est pour cela notamment qu'une deuxième personne va être embauchée d'ici le mois de septembre pour renforcer l'équipe. La stratégie concerne le territoire où EPN a la compétence eau potable, sur les bassins d'alimentation. Cette stratégie sera appliquée uniquement sur ces bassins-là. Actuellement, EPN n'a pas la compétence eau potable sur le sud de l'Eure, à savoir La Paquetterie. Donc, je suis en train de voir avec La Paquetterie ce qu'ils mettent en place sur ce territoire, pour que tout le monde ait une stratégie.

Comment avons-nous travaillé ? Ce groupe de travail est actif depuis le mois de février. Nous nous sommes réunis à de nombreuses reprises. Je remercie les personnes. Nous avons établi une stratégie cohérente et, surtout, je tiens à remercier les personnes qui ont participé à ces comités pour la qualité et la richesse de leurs échanges, c'était vraiment très intéressant. Comme le document fait 70 pages, nous allons directement à ce qui nous intéresse, c'est-à-dire les axes de la stratégie qui sont ressortis, à la suite de cette étude.

L'axe 1, qui nous a semblé primordial, est d'augmenter la surface de l'agriculture biologique. C'est important pour nous. Nous avons estimé qu'il faudrait qu'on augmente ces surfaces, pour en avoir 10 % en 2030. Il faudrait aussi qu'on augmente les surfaces en herbe, notamment pour l'accueil des hirondelles.

L'axe 2 est un point que nous avons déjà abordé et nous avons signé des conventions de relevés. C'est simplement limiter l'entrant au niveau de l'azote sur la période hivernale. Tout ce qui est lessivage des terres, notamment en développant les cultures, les végétaux couverts en hiver. Le but annoncé est une augmentation de ces couvertures d'hiver de 50 % pour 2030.

L'axe 3 est très important. Il s'agit de limiter le recours aux pesticides sur les zones BAC. Nous nous sommes alignés par rapport aux chiffres du PCAET, à savoir diminuer de 50 % les pesticides sur 2030. Une proposition faite par le groupe de travail qui apparemment est appliquée sur une partie de notre territoire, notamment sur le plateau de Saint-André, est de développer le désherbage mécanique. Ça a l'air de marcher pas mal. C'est intéressant. Un point qui ne concerne pas que les agriculteurs : généraliser le zéro phyto pour l'usage non agricole d'ici à 2030.

L'axe 4 qui a été mis en avant par ce groupe de travail est d'améliorer la connaissance de la ressource en eau de nos captages. Nous connaissons bien ce point, mais il y a une telle évolution et une telle fragilité de la ressource, qu'il va falloir que nous ayons beaucoup plus de mesures et surtout au niveau qualitatif. C'est important.

L'axe 5 a vraiment été porté par certaines personnes du groupe de travail, notamment un agriculteur. Il s'agit de développer tout ce qui est agroforesterie et développer tout ce qui est haie sur le territoire. Dans les années à venir, le but serait vraiment de pouvoir planter une dizaine de kilomètres de haies. Nous avons calculé et nous pensons que cela est possible.

L'axe 6 est assez important, ce sont les leviers techniques, administratifs et financiers. Nous avons recruté une deuxième personne pour la mission agricole. Il faut que nous participions à la structuration des filières agricoles compatibles avec la qualité de l'eau. Là, nous travaillons vraiment au niveau du prisme de l'eau, c'est important. Mobiliser les leviers financiers, pour accompagner les agriculteurs et les exploitants et intégrer la protection des captages dans les documents d'urbanisme. Je verrai cela avec M. Xavier HUBERT, normalement c'est bon.

L'axe 7, qui a semblé très important aussi, est de communiquer sur la sauvegarde de l'eau auprès de nos habitants. C'est important. Nous faisons de nombreuses choses, il faut les faire connaître. J'ai vu avec Monsieur le Président, normalement, j'aurai une page dédiée dans le magazine.

M. Guy LEFRAND

Avec grand plaisir.

M. Christophe ALORY

Nous allons donc pouvoir communiquer régulièrement tout ce que nous faisons au niveau de l'eau auprès de nos habitants.

Cette stratégie est importante, mais elle a un coût. Un coût important, mais il faut savoir que tous ces axes indiqués sont financés par l'Agence de l'Eau à hauteur 80 %. Donc, ça permet de voir venir. Pour ce qui reste des 20 %, nous avons fait une étude financière avec Alain et les autres services. Cela représente environ 150 000 euros de solde pour EPN par an. Actuellement, sur ces 150 000 euros, il faut savoir que 120 000 euros sont engagés de manière récurrente par rapport aux salaires, par rapport à toutes les actions que nous menons pour la sauvegarde de l'eau. Donc, il reste très peu à trouver pour atteindre les 150 000 euros. Il faut savoir que 150 000 euros, c'est à la condition de faire toutes les actions en parallèle. Donc, au niveau financier, cela ne pose aucun problème d'être volontaire et volontariste pour cette ressource.

Nous avons effectué un calcul très intéressant, à savoir que cette stratégie de l'eau a un coût. Il y a deux cas. Premièrement, nous décidons de ne rien faire au niveau de la stratégie et, dans quelques années, nous allons devoir mettre en place de quoi traiter l'eau contre les pesticides et les nitrates au niveau des usines. Nous avons calculé que cette augmentation entraînera un surcoût de 0,50 euro sur le prix du m³, ce qui est énorme et que nous ne voulons absolument pas. Deuxièmement, nous appliquons une stratégie volontariste et l'augmentation, par rapport à tout ce qui a été présenté, serait de l'ordre de 0,02 euro au m³. Il y a un gap très important pour nos habitants au niveau financier. Ce point-là, il faut vraiment le prendre en compte. Si on n'y va pas, il faut savoir que l'eau va augmenter fortement dans quelques années et, là, il faudra justifier devant nos habitants pourquoi nous ne l'avons pas fait.

Voilà, je pense que j'ai résumé le document de 70 pages assez rapidement. Si vous avez des questions, je suis preneur.

Encore une précision. Sur la commission 2, si vous votez positivement ce soir, nous avons décidé de monter un groupe de travail pour le suivi de ces actions, à partir du mois de septembre. J'ai déjà des personnes qui se sont portées volontaires pour participer à ce groupe de travail. J'ai même des personnes qui ont 40 ans d'expérience dans l'agriculture qui vont venir me rejoindre. C'est très important pour le territoire de suivre cela pendant toute la mandature et même au-delà.

M. Guy LEFRAND

Merci pour cette présentation à la fois complète et synthétique. C'est un gros dossier, là aussi, avec le PCAET. Ce soir, nous sommes vraiment sur des sujets qui impactent notre avenir, mais aussi peut-être surtout celui de nos enfants.

Des remarques ? Des observations ? Non ? Pas de remarques particulières ? Je vais donc le mettre aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Bravo à M. ALORY et à ses services pour ce travail. Comme vous l'avez dit, cela ne fait que commencer.

Le Conseil communautaire :

- **APPROUVE**, en partenariat avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie, la stratégie de gestion et préservation de la ressource en eau, suivant les axes suivants :
 1. Augmenter les surfaces en cultures BNI, BIO et prairie sur les AAC prioritaires et sensibles
 2. Faire baisser la lixiviation de l'azote vers la nappe en période hivernale
 3. Faire diminuer le recours aux herbicides
 4. Améliorer la connaissance sur la ressource en eau
 5. Accompagner le développement des éléments de paysages boisés
 6. Développer les leviers techniques, administratifs et financiers nécessaires à l'atteinte des objectifs de la stratégie
 7. Communiquer et mieux informer sur les enjeux de la gestion et protection de la ressource en eau

FIXE les objectifs de qualité d'eau et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** tous documents associés à cette stratégie incluant les documents nécessaires à la mise en œuvre des actions identifiées dans celle-ci (demandes de subventions, marchés publics, conventions ...).

Vallée de l'Iton - Installation d'un piézomètre - Convention de mise à disposition de terrain

M. Guy LEFRAND

Deuxième sujet, beaucoup plus important encore. L'installation d'un piézomètre.

M. Christophe ALORY

Depuis quelques années, nous suivons une pollution qui a lieu entre Évreux et Normanville. La société qui suit l'évolution de cette pollution aurait besoin d'installer un nouveau piézomètre. Donc, je vous demande simplement l'autorisation de signer une convention avec la Ferme-Neuve qui se trouve sur Normanville et qui nous met gracieusement un terrain à disposition pour placer ce piézomètre.

M. Guy LEFRAND

C'est terrible. Nous avons des délibérations à 1,5 million d'euros, nous avons des délibérations sur l'avenir de la biodiversité ou du climat et, parfois, nous avons une délibération pour installer un piézomètre. C'est ce qui fait la grandeur et le plaisir de nos fonctions. Pas d'opposition, je suppose, pour le piézomètre ? Je vous en remercie.

Le Conseil communautaire :

- ***AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention de mise à disposition de terrain à passer avec le propriétaire SCI de la Ferme-Neuve, domicilié au 29 rue de l'Iton à Normanville, pour l'installation du piézomètre N°21 sur la parcelle cadastrée C 119, dite « Le mont Menais Est » à Normanville pour le suivi qualitatif et quantitatif de la nappe de la craie dans la vallée de l'Iton, ainsi que d'éventuels avenants ou pièces complémentaires.*

Gestion des espèces exotiques envahissantes - Convention d'application avec le CEN Normandie – Subvention

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant. La gestion des espèces exotiques envahissantes.

M. Christophe ALORY

Nous avons une demande de convention par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Normandie. Il nous demande une subvention de fonctionnement de 500 euros par an pour intervenir pour la gestion de nos mares, pour faire la « maintenance » de nos mares déjà curées. Donc, le but est que les espèces ne reviennent pas. Il demande simplement une participation de 500 euros par an pour du fonctionnement.

M. Guy LEFRAND

Pas d'opposition, je suppose...Merci.

Le Conseil communautaire :

- ***OCTROIE**, dans le cadre de la gestion des espèces exotiques envahissantes, une subvention de fonctionnement de 500 € TTC au Conservatoire d'Espaces Naturels de Normandie qui intervient sur le territoire et **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à **SIGNER** la convention d'application et ses éventuels avenants, pour la lutte contre les espèces exotiques envahissantes.*

Commune d'Illiers-l'Évêque – Assainissement en traverse sur RD 45 – rue des Cèdres - Subvention d'équipement

Commune d'Illiers-l'Évêque - Assainissement en traverse sur RD 45 - Carrefour rue des Cèdres/rue des Vergers - Subvention d'équipement

Commune de Saint-André-de-l'Eure - Assainissement en traverse sur RD N° 555 - Route de Neuville - Subvention d'équipement

M. Guy LEFRAND

Nous continuons avec M. DOSSANG.

M. Guy DOSSANG

Trois assainissements en traverse, dont deux pour la commune d'Illiers-l'Évêque. Je rappelle que le montant subventionnable d'EPN est de 35 % du reste à charge, une fois que le Département a donné sa subvention, qui est de 40 %.

Pour Illiers-l'Évêque, le premier dossier :

- Montant hors taxes : 100 000 euros ;
- Subvention de 40 % du Département : 40 000 euros ;
- Subvention d'EPN : 21 000 euros.

Le second dossier, toujours pour Illiers-l'Évêque, la rue des Vergers :

- Montant hors taxes : 32 400 euros ;
- Subvention de 40 % du Département : 12 960 euros ;
- Subvention d'EPN sur reste à charge : 6 804 euros.

Le dernier dossier, pour Saint-André :

- Montant hors taxes : 40 250 euros ;
- Département : 16 100 euros ;
- Subvention d'EPN sur reste à charge : 8 452,50 euros.

M. Guy LEFRAND

Donc, délibération n° 36. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

Même vote pour la 37.

Même vote pour la 38.

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

*☞ **DECIDE**, au titre des travaux d'assainissement en traverse à réaliser rue la RD 45 – rue des Cèdres, le versement d'une subvention d'équipement à la commune de Illiers l'Evêque (21 000,00 € maximum) suivant le décompte définitif des travaux*

Le Conseil communautaire :

*☞ **DECIDE**, au titre des travaux d'assainissement en traverse à réaliser sur la RD 45 – Carrefour rue des Cèdres/rue des Vergers - le versement d'une subvention d'équipement à la commune de Illiers l'Evêque (6 804,00 € maximum) suivant le décompte définitif des travaux.*

Le Conseil communautaire :

*☞ **DECIDE**, au titre des travaux d'assainissement en traverse à réaliser sur la RD 555 – Route de Neuville - le versement d'une subvention d'équipement à la commune de Saint André de l'Eure (8 452,50 € maximum) suivant le décompte définitif des travaux.*

Déchèterie mobile - Approbation du règlement intérieur

M. Guy LEFRAND

Nous passons à la délibération n° 39. Mme COULONG.

Mme Rosine COULONG

Bonsoir à toutes et à tous.

Il s'agit de l'approbation du règlement intérieur de la déchèterie mobile. La déchèterie mobile est exclusivement réservée aux particuliers dans les communes qui sont nommées dans le règlement intérieur. Cette déchèterie mobile permettra aux habitants d'EPN de déposer leurs divers déchets. Il y aura deux bennes qui accueilleront les encombrants, une autre sera destinée aux gros électroménagers, aux cartons, aux pneus sans jante. Une remorque permettra également de collecter les petits électroménagers, les piles, les ampoules, les néons, ainsi que tous les déchets ménagers spéciaux, tels que peinture, aérosols, etc.

Il y aura deux agents en charge de cette déchèterie mobile. Ils devront installer ce dispositif chaque jour, accueillir les usagers, effectuer les allers-retours nécessaires pour déposer tous ces déchets sur la déchèterie soit de Saint-André, soit de Saint-Laurent. Ces agents seront tenus de respecter le règlement intérieur de la déchèterie mobile.

Je vous demande donc d'adopter ce règlement intérieur pour cette déchèterie mobile.

M. Guy LEFRAND

Pas de remarques ? Pas d'observations ? Pas de questions ? Donc, nous pouvons voter ce règlement intérieur. Cette déchèterie doit commencer dès la semaine prochaine, je crois.

Mme Rosine COULONG

Absolument, Monsieur le Président.

M. Guy LEFRAND

Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **ADOpte** le règlement de la déchèterie mobile et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** le règlement ainsi que ses éventuels avenants.

Compétence « construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs » - Déclaration d'intérêt communautaire des gymnases gérés par le SICOSSE

M. Guy LEFRAND

Nous attaquons les grands équipements avec M. BOREGGIO.

M. Sylvain BOREGGIO

Avec Bruno qui nous a rejoints. Bonsoir mes chers collègues.

M. Bruno GROIZELEAU – au téléphone

M'entendez-vous ? Je vous souhaite un bon conseil. Je pense que vous m'entendez, donc on peut y aller. Je suis en ligne.

M. Guy LEFRAND

Tout va bien.

M. Sylvain BOREGGIO

Le premier dossier concerne une compétence *construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs*, gérée aujourd'hui par un syndicat appelé le SICOSSE. Le but est de déclarer d'intérêt communautaire les gymnases qui sont gérés par ce syndicat.

Aujourd'hui, ce syndicat gère les gymnases des collèges suivants :

- Henri Dunant, André Legrand, Navarre, Politzer et Jean Rostand pour les collèges d'Évreux ;
- Marcel Pagnol à Gravigny.

À ce jour, il y a 53 communes membres de ce syndicat, dont 15 sont hors EPN. Avec la nouvelle carte scolaire qui verra le jour à la rentrée de septembre prochain, il ne restera que six communes hors EPN, compte tenu que le syndicat exerce une compétence sur un territoire qui est quasiment couvert par EPN. Par l'agglomération, il nous est possible de reprendre cette compétence en interne. Cette compétence va nous permettre de gérer à la place du syndicat ces gymnases. Dans cette prise de compétence, il y a bien sûr transfert de tous les services qui sont chargés de la mise en œuvre de cette compétence transférée. Cela signifie que tout le personnel travaillant aujourd'hui au SICOSSE sera repris intégralement par EPN. Le but est de pouvoir profiter des équipements, du personnel et du savoir-faire d'EPN pour faire des économies et permettre à ses communes membres qui resteront adhérentes d'EPN à travers les attributions de compensation de faire des gains sur les coûts qui leur sont demandés aujourd'hui.

À titre indicatif, aujourd'hui, le SICOSSE fonctionne avec un budget de 922 500 euros. Tous les gains qui pourront être faits au fil des années par la prise de compétence par EPN seront reversés aux communes membres.

M. Guy LEFRAND

C'est un débat que nous avons déjà eu en Conférence des maires. Nous avons déjà eu de nombreux échanges sur le sujet.

Y a-t-il d'autres remarques ? D'autres questions ? M. ZAYANI.

M. Abdé ZAYANI

Chers collègues, bonsoir.

Une petite question : tout le personnel du SICOSSE sera-t-il repris ?

M. Sylvain BOREGGIO

Oui. L'intégralité du personnel sera reprise. Il y a treize agents, dont deux administratifs.

L'ensemble du personnel sera repris.

M. Abdé ZAYANI

J'avais eu des échanges lors desquels le personnel était très inquiet. Je les ai rassurés sur le sujet, mais je profite de l'occasion pour poser la question. Merci.

M. Guy LEFRAND

Je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **DÉCLARE** d'intérêt communautaire, à compter du 1er janvier 2022, les gymnases et leurs installations sportives de plein air suivants :

1. Henri Dunant
2. André Legrand
3. Navarre
4. Politzer
5. Jean Rostand
6. Marcel Pagnol

PREND ACTE du transfert vers EPN, à compter du 1er janvier 2022, des services chargés de la mise en œuvre de cette compétence et **AUTORISE** Monsieur le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la délibération.

Dispositif Pass Culture

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant. Le Pass Culture que nous avons voté hier au Conseil municipal d'Évreux également.

M. Sylvain BOREGGIO

Le Pass Culture qui vous est proposé est de faire profiter aux adolescents, qui sont dans l'année de leurs 18 ans de pouvoir s'inscrire dans le Pass Culture et de s'acheter des prestations de biens culturels en ligne. Sur ce Pass Culture leur serait créditée une somme de 300 euros. Sur ces 300 euros, il y aurait un plafond de 100 euros pour les offres numériques. L'idée est qu'ils puissent, à travers ce Pass Culture, bénéficier de :

- Visites : musées lieux historiques ;
- Places et abonnements : spectacles vivants, concerts, cinéma, médiathèques ou festivals ;
- Cours et ateliers : danse, théâtre, musique, chant, dessin ;
- Biens matériels : ils pourront acquérir des livres, des DVD, des vinyles, des instruments de musique, des abonnements presse ;
- Biens numériques : abonnement presse en ligne, musique, livres et jeux vidéo en ligne.

L'avantage est que, pouvant bénéficier de tous ces points, ils le feront sur le plan local, puisqu'ils pourront le faire au conservatoire à rayonnement départemental, au musée, à la médiathèque, à la Maison des Arts.

Il est proposé que l'Agglomération puisse plafonner à hauteur de 20 000 euros ce principe de Pass Culture et il faut savoir que, jusqu'à 20 000 euros, l'État prend en charge à 100 % cet investissement.

M. Guy LEFRAND

Autant que les jeunes bénéficient de la culture sur notre territoire, dans le cadre de ce Pass Culture.

M. Sylvain BOREGGIO

Il est également prévu, à partir de janvier 2022, d'étendre ce principe aux élèves de 4^e et de 3^e qui pourraient également bénéficier d'un système identique, avec des dotations moindres, parce que les besoins sont moindres. Cela s'élèverait à 25 euros.

M. Guy LEFRAND

Merci. Pas d'opposition, je suppose, à ce qu'on intègre ce Pass Culture.

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **DECIDE** de s'engager dans le dispositif de la SAS « Pass Culture », **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant **A SIGNER** les conventions avec la SAS « Pass Culture » pour chaque établissement culturel d'EPN, et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant **A SIGNER** tous les documents afférents à ce dossier. Expérimenté depuis le mois de juin 2019 dans quatorze départements, le « Pass Culture » est un dispositif du Ministère visant à renforcer et diversifier les pratiques culturelles des jeunes de 18 ans. Il se concrétise par une application web, téléchargeable sur smartphone, gratuite et géolocalisée, grâce à laquelle ces jeunes découvrent et réservent des propositions culturelles et artistiques accessibles à proximité.

À compter du 1er Janvier 2022, le dispositif sera étendu aux collégiens à partir de la 4e ainsi qu'aux lycéens à partir de la seconde. Les offres éligibles au Pass Culture de la Ville d'Evreux et Evreux Portes de Normandie concernent les équipements suivants :

- Conservatoire à Rayonnement Départemental,
- Musées,
- Médiathèques,
- Maison des Arts.

Conservatoire à Rayonnement Départemental de Musique et de Danse - Projet d'établissement 2021-2025

M. Guy LEFRAND

Nous continuons. Le projet d'établissement du CRD.

M. Sylvain BOREGGIO

Le projet d'établissement est un document obligatoire pour le CRD, comme il l'était pour les musées qui l'ont donné en leur temps. Il est proposé pour une période de 5 ans, donc 2021 à 2025. On y retrouve des plans d'action qui visent notamment à :

- Inscrire le Conservatoire comme pôle ressources, assurer un rayonnement et étendre la notion de partenariat avec des réseaux ;
- Rencontrer de nouveaux publics avec des projets artistiques et pédagogiques partagés ;
- Imaginer une organisation pédagogique plus attractive ;
- Optimiser le Conservatoire dans son organisation pédagogique, artistique et administrative.

Ce projet se détaille par des mises en œuvre et des critères de mission généraux regroupant des enjeux stratégiques sur les cinq prochaines années. Tout cela est décliné à travers 25 objectifs opérationnels. Je vous ferai grâce de vous les lire tous. Vous avez eu le document qui vous le présente au complet.

M. Guy LEFRAND

Merci. Voulez-vous lancer le débat sur ce projet d'établissement ? Le CRD, nous en avons longuement discuté lors de conseils précédents.

M. Sylvain BOREGGIO

Le document était fourni, il y avait tout le détail à l'intérieur.

M. Guy LEFRAND

Je ne suis pas sûr que, en cette période fournie, tout le monde ait eu le temps de le lire en détail.

M. Sylvain BOREGGIO

C'est vrai.

M. Guy LEFRAND

Vous pourrez le lire cet été tranquillement au bord de la piscine.

Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

Je vous en remercie.

Le Conseil communautaire :

- **ARRÊTE** le projet d'établissement 2021-2025 du Conservatoire à Rayonnement Départemental de Musique et de Danse et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** tous documents se rapportant à la mise en œuvre de ce projet d'établissement, notamment toutes demandes de subventions.

Conservatoire à Rayonnement Départemental - Grille tarifaire 2021-2022

M. Guy LEFRAND

Nous continuons toujours sur le CRD avec une grille tarifaire améliorée.

M. Sylvain BOREGGIO

Sur plusieurs points, il a été souhaité d'améliorer, de simplifier cette grille tarifaire, même si elle est peut-être encore simplifiable.

Tout d'abord, nous avons supprimé les droits d'inscription qui étaient inscrits sur cette grille tarifaire. Les tarifs augmenteront de 2 % pour l'année 2021-2022.

Nous avons procédé à la fusion de trois lignes de tarif, entre la grande section de maternelle, le CP et le CE1 pour l'intituler *Éveil musique et danse, initiation danse*, avec un tarif déjà plus attractif que le précédent. Les élèves qui étaient inscrits à l'Orchestre symphonique du CRD ne paient que 50 % du cursus principal. Les élèves inscrits en classe *option musique* au lycée Aristide Briand bénéficient de la gratuité du cursus principal. Une modification sur la ligne *Formation musicale seule* qui s'appellera maintenant *Culture musicale seule*, c'est un peu plus vendeur. Il y a une fusion des ateliers de jazz et musiques amplifiées, en *Pratique collective seule ou atelier*. Il y aura une suppression du tarif *Forfait d'entretien*, puisque cela ne servait pas. De même, il y aura une suppression du tarif « *Prêt de salle pour travail instrumental ou vocal hors élèves scolarisés*, car, là aussi, ce n'est jamais utilisé. Et, une suppression de la colonne *Adultes, demandeurs d'emploi résidant hors EPN*, là aussi, il n'y a pas de demande, donc nous souhaitons l'enlever.

Bien sûr sont annexés les tarifs proposés pour la rentrée 2021-2022.

M. Guy LEFRAND

Merci. Remarques ? Observations ? Questions ? Non. Nous sommes sur des choses assez classiques. Je mets donc aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **FIXE** les frais de scolarité au Conservatoire à Rayonnement Départemental applicables à compter du 1^{er} septembre 2021.

Poste d'instructeur des autorisations liées au droit des sols - Création d'un emploi contractuel de 3 ans

Musée des Instruments à Vent - Poste de médiateur culturel - Création d'un emploi contractuel de 3 ans

Direction du Renouveau Urbain - Chargé de mission Gestion Urbaine et Sociale de Proximité, conseils citoyens - Création d'un emploi contractuel de 3 ans

Direction du Développement Économique – Coordinateur/tuteur Campus connecté – Création d'un emploi contractuel de 3 ans

Direction du Développement Économique – Poste de Responsable du Développement touristique – Création d'un emploi contractuel de 3 ans

Direction des Ressources Humaines - Chargé de recrutement dossiers spécifiques - Création d'un emploi contractuel de 3 ans

Direction Générale des Services – Médiateur Ressources Humaines – Création d'un emploi contractuel de 3 ans

M. Guy LEFRAND

Mes chers collègues, je vais vous proposer sept délibérations à la suite. Des délibérations 44 à 50.

Pourquoi les sept à la suite ? Parce qu'elles concernent des postes de CDD de trois ans. De plus en plus, notre politique consiste à fidéliser les personnes contractuelles qui nous rejoignent à côté des personnes titulaires. Donc, je vais vous proposer un poste contractuel de 3 ans, le 44, je suis sûr que vous allez être pour. C'est un emploi d'instructeur de l'ADS. Vous voyez que nous travaillons pour arriver à les faire venir. Ensuite, le suivant est un poste de médiateur culturel au musée des instruments à vent, puis un poste de chargé de la gestion urbaine et sociale de proximité, la GUSP, qui travaille avec les conseils citoyens. Ensuite, la création d'un coordinateur pour le campus connecté, que M. Arnaud MABIRE a obtenu pour notre territoire et dont nous avons déjà parlé. La création d'un responsable de développement touristique, là aussi au niveau de l'agglomération pour travailler avec le Comptoir des Loisirs. La création d'un chargé de recrutement, notamment sur des dossiers spécifiques, sur des dossiers compliqués, pour renforcer le service de Ressources humaines. Enfin, la création d'un emploi contractuel pour 3 ans pour le médiateur de Ressources humaines.

Avez-vous des remarques, des observations sur ces différentes délibérations ?

Là aussi, il s'agit de fidéliser. Je prends l'exemple de l'instructeur des droits des sols. Il s'agit d'essayer de garder et de proposer des conditions de travail, notamment avec la sécurisation de l'emploi pour les gens que nous recrutons.

Je vais donc mettre aux voix. Dossier 44 : Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Dossier 45 : même vote.

Dossier 46 : même vote.

Dossier 47 : même vote.

Dossier 48 : même vote.

Dossier 49 : même vote.

Dossier 50 : même vote.

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **DÉCIDE** la création d'un emploi d'instructeur des autorisations droit des sols ; **DÉCIDE** que cet emploi pourra être occupé par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée d'une durée de 3 ans, compte tenu de l'emploi du niveau de la catégorie B, compte tenu de l'absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes (article 3-3-2°) et **PRÉCISE** les conditions ci-après de recrutement :
 - Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra pas excéder 6 ans. À l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent ne sera reconduit que par décision expresse et pour une durée indéterminée.
 - L'agent devra justifier d'une expérience significative dans le domaine de l'urbanisme. Ainsi, sa rémunération sera calculée et assimilée à un emploi de catégorie B sur le cadre d'emploi de Rédacteur.

Le Conseil communautaire :

- **DÉCIDE** la création d'un emploi de médiateur culturel ; **DÉCIDE** que cet emploi pourra être occupé par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée d'une durée de 3 ans, compte tenu de l'emploi du niveau de la catégorie B, compte tenu de l'absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes (article 3-3 2°) et **PRÉCISE** les conditions ci-après de recrutement :
 - Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra pas excéder 6 ans. À l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent ne sera reconduit que par décision expresse et pour une durée indéterminée.
 - L'agent devra justifier d'une expérience significative dans le domaine de la culture et de la médiation. Ainsi, sa rémunération sera calculée et assimilée à un emploi de catégorie B sur le cadre d'emploi d'assistant de conservation du Patrimoine et des Bibliothèques.

Le Conseil communautaire :

- **DÉCIDE** la création d'un emploi de Chargé de mission Gestion Urbaine et Sociale de Proximité, conseils citoyens ; **DÉCIDE** que cet emploi pourra être occupé par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée d'une durée de 3 ans, compte tenu de l'emploi du niveau de la catégorie B, compte tenu de l'absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes (article 3-3 2°) et **PRÉCISE** les conditions ci-après de recrutement :
 - Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra pas excéder 6 ans. À l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent ne sera reconduit que par décision expresse et pour une durée indéterminée.
 - L'agent devra justifier d'une expérience significative dans le domaine des politiques publiques liées à la politique de la ville. Ainsi, sa rémunération sera calculée et assimilée à un emploi de catégorie B sur le cadre d'emploi de Technicien.

Le Conseil communautaire :

- **DÉCIDE** la création d'un emploi de Coordinateur - tuteur campus connecté ; **DÉCIDE** que cet emploi pourra être occupé par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée d'une durée de 3 ans, compte tenu de l'emploi du niveau de la catégorie A, compte tenu de l'absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes (article 3-3-2°) et **PRÉCISE** les conditions ci-après de recrutement :
 - Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra pas excéder 6 ans. À l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent ne sera reconduit que par décision expresse et pour une durée indéterminée.
 - L'agent devra justifier d'une expérience significative dans le domaine de la gestion de projets. Ainsi, sa rémunération sera calculée et assimilée à un emploi de catégorie A sur le cadre d'emploi d'Attaché.

Le Conseil communautaire :

- **DÉCIDE** la création d'un emploi de responsable du développement touristique ; **DÉCIDE** que cet emploi pourra être occupé par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée d'une durée de 3 ans, compte tenu de l'emploi du niveau de la catégorie A, compte tenu de l'absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes (article 3-3 2°) et **PRÉCISE** les conditions ci-après de recrutement :
 - Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra pas excéder 6 ans. À l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent ne sera reconduit que par décision expresse et pour une durée indéterminée.
 - L'agent devra justifier d'une expérience significative dans le domaine du développement touristique. Ainsi, sa rémunération sera calculée et assimilée à un emploi de catégorie A sur le cadre d'emploi d'Attaché.

Le Conseil communautaire :

- **DÉCIDE** la création d'un emploi de Chargé de recrutement dispositifs spécifiques ; **DÉCIDE** que cet emploi pourra être occupé par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée d'une durée de 3 ans, compte tenu de l'emploi du niveau de la catégorie B, compte tenu de l'absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes (article 3-3 2°) et **PRÉCISE** les conditions ci-après de recrutement :
 - Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra pas excéder 6 ans. À l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent ne sera reconduit que par décision expresse et pour une durée indéterminée.
 - L'agent devra justifier d'une expérience significative dans le domaine du recrutement et de l'insertion professionnelle. Ainsi, sa rémunération sera calculée et assimilée à un emploi de catégorie B sur le cadre d'emploi de Rédacteur.

Le Conseil communautaire :

- **DÉCIDE** la création d'un emploi de Médiateur Ressources Humaines ; **DÉCIDE** que cet emploi pourra être occupé par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée d'une durée de 3 ans, compte tenu de l'emploi du niveau de la catégorie B, compte tenu de l'absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes (article 3-3-2°) et **PRÉCISE** les conditions ci-après de recrutement :
 - Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra pas excéder 6 ans. À l'issue de cette période maximale de

6 ans, le contrat de l'agent ne sera reconduit que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

- *L'agent devra justifier d'une expérience significative dans le domaine du recrutement et de l'insertion professionnelle. Ainsi, sa rémunération sera calculée et assimilée à un emploi de catégorie B sur le cadre d'emploi de Rédacteur.*

Partenariat EPN/UGAP - Renouvellement de la convention

M. Guy LEFRAND

Nous passons au dossier n° 51. M. GROIZELEAU, c'est à vous.

M. Bruno GROIZELEAU

Oui. Sylvain, vas-y.

M. Sylvain BOREGGIO

À moins que tu souhaites le faire. Autrement, je vais le faire.

M. Bruno GROIZELEAU

Non, non, vas-y.

M. Sylvain BOREGGIO

Il s'agit de renouveler une convention avec l'UGAP, donc EPN – UGAP.

Je rappelle que l'UGAP permet à la communauté d'agglomération, mais aussi aux communes membres de bénéficier de tarifs préférentiels pour divers types d'achats. L'agglomération achète des moyens importants, comme l'achat de véhicules, que ce soit léger ou utilitaire, soit des bus ou des bennes à ordures ménagères. Il vous est donc proposé une nouvelle convention qui s'appliquera jusqu'au 31 décembre 2024.

À l'échéance de cette précédente convention, nous avons utilisé à peu près 4 millions d'euros. Aujourd'hui, seules treize communes utilisent l'UGAP, à travers ce qu'on leur propose. Ce n'est déjà pas mal. Je vous incite à voir ce que propose l'UGAP, c'est quand même très intéressant, même si ça ne l'est pas sur tous les points, ça mérite un regard. Pour nos communes respectives, ça peut être très intéressant.

Il vous est demandé si vous acceptez que nous renouvelions cette convention.

M. Guy LEFRAND

Je pense qu'il n'y a pas de raison que nous ne continuions pas à travailler avec l'UGAP.

Pas d'oppositions, bien sûr là-dessus ? Pas d'abstentions non plus ?

Je vous en remercie.

Le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** les termes de la convention de partenariat définissant les modalités de recours à l'UGAP par la communauté d'agglomération Évreux Portes de Normandie et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention à passer avec l'UGAP et les éventuels avenants à intervenir.

Adoption du rapport final pour les attributions de compensation définitives 2021 – Ajustement de l'évaluation de la compétence Enfance et Jeunesse – Transfert du programme de Réussite éducative

Attributions de compensation 2021 - Adoption du montant définitif

M. Guy LEFRAND

Ensuite, le rapport final sur les attributions de la compétence Enfance et Jeunesse et PRE.

M. Sylvain BOREGGIO

Nous devons délibérer ce soir sur le rapport final de ces attributions de compensation définitives, qui étaient l'ajustement de l'évaluation des compétences Enfance et Jeunesse et du transfert de programme *Réussite éducative*. Nous avons un peu perdu de temps, parce que nous n'avons pas tous les éléments nécessaires pour nous permettre de trouver ces compensations définitives. Elles ont été soumises aux communes qui ont toutes répondu, ou presque, je crois.

Ce soir, il vous est demandé d'adopter ce rapport final et vous avez en annexe les tableaux qui vous présentent toutes ces sommes et attributions de compensation commune par commune.

M. Guy LEFRAND

Attention, il y a deux choses. Il y a le rapport final sur la délibération n° 52 et le montant définitif est sur la délibération n° 53. Il faut d'abord voter sur le rapport final.

Des oppositions ? Des abstentions ?

Je vous remercie.

Sur les AC, ensuite, le montant définitif. De nombreuses communes ont répondu, suffisamment pour que nous puissions délibérer valablement. Je crois, de mémoire, qu'une seule commune a voté négativement.

M. Sylvain BOREGGIO

Une seule.

M. Guy LEFRAND

Donc, nous pouvons valablement délibérer.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous en remercie.

Le Conseil communautaire :

- **ADOpte** le rapport final et les conclusions décidées par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées en sa réunion du 13 avril 2021, les décisions prises par la CLECT étant les suivantes :
 1. Restitution compétence Enfance / jeunesse au coût définitif : la CLECT retient le principe de non-régularisation sur AC provisoires versées en 2019 et 2020 par EPN
 2. Programme de réussite éducative : la CLECT retient le principe de la mise en place d'une convention de partenariat et de financement entre Évreux Portes de Normandie et la Ville d'Évreux.

Le Conseil communautaire :

☞ **ADOpte** les attributions de compensation définitives 2021 selon les tableaux récapitulatifs suivants :

| COMMUNES EX-GEA | Attributions de compensation définitives 2021 |
|--|--|
| ANGERVILLE-LA-CAMPAGNE | 140 496,54 € |
| ARNIERES-SUR-ITON | 10 602,58 € |
| AVIRON | 18 842,23 € |
| BAUX-SAINTE-CROIX (LES) | 19 032,95 € |
| BONCOURT | 3 015,53 € |
| BOULAY-MORIN (LE) | 23 139,80 € |
| CAUGE | 19 470,48 € |
| CHAPELLE-DU-BOIS DES FAULX (LA) | 25 039,48 € |
| CIERREY | 23 062,07 € |
| DARDEZ | 2 396,69 € |
| EMMALEVILLE | 22 614,29 € |
| EVREUX | 14 996 979,97 € |
| FAUVILLE | 78 484,27 € |
| GAUCIEL | 20 269,88 € |
| GAUVILLE-LA-CAMPAGNE | 47 420,39 € |
| GRAVIGNY | 727 998,80 € |
| GUICHAINVILLE | 254 970,64 € |
| HUEST | 37 532,86 € |
| IRREVILLE | 14 602,86 € |
| MESNIL-FUGUET (LE) | 4 397,04 € |
| MISEREY | 57 944,37 € |
| NORMANVILLE | 205 460,78 € |
| PARVILLE | 15 133,53 € |
| PLESSIS-GROHAN (LE) | 29 616,29 € |
| REUILLY | 21 788,49 € |
| SACQUENVILLE | 52 518,21 € |
| SAINT-GERMAIN-DES-ANGLES | 3 152,77 € |
| SAINT-LUC | 5 935,61 € |
| SAINT-MARTIN-LA-CAMPAGNE | 913,93 € |
| SAINT-SEBASTIEN-DE-MORSENT | 546 042,42 € |
| SAINT-VIGOR | 8 387,62 € |
| SASSEY | 5 553,70 € |
| TOURNEVILLE | 6 700,34 € |
| TRINITE (LA) | 2 559,13 € |
| VAL-DAVID (LE) | 26 834,44 € |
| VENTES (LES) | 24 760,10 € |
| VIEIL EVREUX (LE) | 163 492,89 € |
| Total des attributions de compensation à verser - communes Ex-GEA (a) | 17 667 163,97 € |

| COMMUNES Ex-CCPN | Attributions de compensation définitives 2021 |
|---|--|
| AUTHIEUX (LES) | 23 091,07 € |
| BARONNIE (GARENCIERES/QUESSIGNY) | 48 857,94 € |
| BOIS-LE-ROY | 94 274,31 € |
| BRETAGNOLLES | 12 517,81 € |
| CHAMPIGNY-LA-FUTELAYE | 14 177,99 € |
| CHAVIGNY-BAILLEUL | 42 224,48 € |
| COUDRES | 30 978,78 € |
| COUTURE BOUSSEY (LA) | 317 321,98 € |
| CROTH | 115 862,79 € |
| EPIEDS | 23 242,54 € |
| FORET-DU-PARC (LA) | 31 815,87 € |
| FOUCRAINVILLE | 6 211,62 € |
| FRESNEY | 32 804,95 € |
| GARENNES-SUR-EURE | 350 220,66 € |
| GROSSOEUVRE | 135 933,03 € |
| HABIT (L') | 43 924,58 € |
| JUMELLES | 17 325,75 € |
| LIGNEROLLES | 23 033,44 € |
| MARCILLY-SUR-EURE | 245 002,21 € |
| MOUSSEAUX-NEUVILLE | 68 129,13 € |
| PREY | 129 502,51 € |
| SAINT-ANDRE-DE-L'EURE | 933 558,02 € |
| SAINT-GERMAIN-DE-FRESNEY | 12 338,24 € |
| SAINT-LAURENT-DES-BOIS | 26 340,68 € |
| SEREZ | 11 123,18 € |
| Total des attributions à verser - communes Ex-CCPN (b) | 2 789 813,56 € |

| ADHESIONS 2018 | Attributions de compensation définitives 2021 |
|--|--|
| ACON | 12 202,03 € |
| COURDEMANCHE | 15 873,53 € |
| DROISY | - € |
| FONTAINE-SOUS-JOUY | - € |
| ILLIERS L'EVEQUE | 43 662,34 € |
| JOUY-SUR-EURE | - € |
| MARCILLY-LA CAMPAGNE | 29 226,18 € |
| MESNIL-SUR-L'ESTREE | 108 300,07 € |
| MOISVILLE | - € |
| MOUETTES | 42 559,30 € |
| MUZY | 24 279,16 € |
| SAINT-GERMAIN SUR AVRE | 39 783,33 € |
| Total des attributions de compensation à verser - communes adhésion 2018 (c) | 315 885,94 € |
| TOTAL DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION A VERSER AUX COMMUNES - ANNEE 2021 (a+b+c) | 20 772 863,47 € |

Compte de gestion 2020

M. Guy LEFRAND

Ensuite, nous attaquons le compte de gestion 2020.

M. Sylvain BOREGGIO

Il est porté à votre connaissance le compte de gestion 2020 établi par le trésorier principal de la Trésorerie d'Évreux, qui présente les mêmes identités de valeurs que le compte administratif 2020.

Considérant que les comptes de gestion 2020 du trésorier présentent les mêmes identités de valeurs que la comptabilité administrative de l'ordonnateur, ce compte de gestion est conforme.

Donc, il vous est soumis. Je ne vais pas vous relire toutes les sommes, parce que nous les verrons dans le compte administratif.

Il vous est demandé de décider que ces comptes de gestion dressés pour l'exercice 2020 par le trésorier municipal et certifiés conformes par l'ordonnateur n'appellent ni observation ni réserve.

M. Guy LEFRAND

S'il y a des débats, c'est plutôt sur le compte administratif en général.

Des remarques ? Des observations ? Rien de particulier.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- ***DÉCIDE** que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2020 par le Trésorier Municipal, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.*

Comptes administratifs 2020

M. Guy LEFRAND

Nous allons maintenant passer les délibérations n° 55 et 56 concernant les comptes administratifs 2020. Comme il est de coutume, je vais donc quitter la salle et donner la présidence de séance à M. Sylvain BOREGGIO pour les délibérations n° 55 et 56.

M. Sylvain BOREGGIO

Vous avez tous eu un document synthétique qui présente le compte administratif 2020 et les affectations de résultat. Pour éviter que ce soit trop rébarbatif et trop pénible de vous lire tous les chiffres en détail, ce document synthétique vous présente les principaux points.

Sur le CA 2020 et quelques budgets annexes, nous allons regarder les résultats cumulés au 31 décembre 2020 :

- Budget principal : 10 546 508,51 € ;
- Eau : 713 478,01 € ;
- Assainissement : 4 169 908,90 € ;
- Mobilités durables : 1 935 786,02 € ;
- ZAC, Long Buisson 1 : -3 694 562,07 € ;
- ZAC, Long Buisson 2 : -2 226 806,78 € ;
- ZAC, Vallon Fleuri : -2 982 049,10 € ;
- ZAC, Les Surettes : -1 929 514,53 € ;
- ZAC, Long Buisson 3, qui commence seulement : -5 841 300,58 €.

Nous vous présentons ensuite les résultats cumulés de ce CA 2020, sur l'ensemble des budgets, les restes à réaliser compris.

- Total fonctionnement : 17 689 659,77 € ;
- Total investissement : - 17 370 391,46 € ;
- Total cumulé : 319 268,31 €.

Nous vous présentons ensuite un point qui est important. Je sais que M. Bruno GROIZELEAU aime le présenter, c'est la dette consolidée. Ce qui vous est précisé est que la dette d'EPN est saine à 96,51 % selon la charte Gissler sur les classes peu risquées de A1 à D1. La dette globale d'EPN au 31 décembre 2020 s'élève à 186 407 596,18 €.

Un an plus tôt, elle était à 187 125 870,06 €. Son taux moyen est de 1,9 %. Sa durée de vie moyenne est de 7 ans et 8 mois, alors qu'elle était auparavant de 7 ans et 4 mois. Donc, elle est à peu près stable.

Nous vous présentons ensuite une répartition de la dette par prêteur. Donc, vous pouvez voir qu'il y a un certain nombre de banques avec qui nous travaillons. Nous n'allons pas entrer dans les détails. La plus importante est la SFIL, ensuite la Société Générale et ainsi de suite.

Bruno, souhaitez-tu intervenir sur ce point ?

M. Bruno GROIZELEAU

Non. Tu as tout dit. Nous en avons déjà parlé. Ce que je peux dire c'est que pour les trois emprunts que nous avons mis en place cette année, les taux que nous avons eus, le plus cher a été à 1,09. Nous avons eu un autre prêt à 0,69 et un autre à 0,70. Ce sont des prêts de 20 ans. Donc, ce sont des taux canon. Nous avons profité de ces taux fixes très bas.

M. Sylvain BOREGGIO

J'ai signé cet après-midi une renégociation de prêt également de 4 millions d'euros sur 4 ans à 0,15. Et, 10 millions d'euros à 0,80.

Ensuite, nous allons regarder l'affectation des résultats sur les principaux budgets, nous n'allons pas tous les détailler.

| | Principal | Eau | Assainissement | Mobilité |
|---------------------------------|------------------|----------------|------------------|-----------------|
| Résultat de fonctionnement | 8 666 405,80 € | 1 644 071,38 € | 4 688 147,25 € | 1 477 578,12 € |
| Résultat d'investissement | 3 592 846,94 € | - 53 696,54 € | 1 388 315,14 € | 1 798 295,99 € |
| Solde des restes à réaliser | - 1 712 744,23 € | - 876 896,83 € | - 1 906 553,49 € | -1 340 088,09 € |
| Résultat d'investissement | 1 880 102,71 € | - 930 593,37 € | - 518 238,35 € | 458 207,90 € |
| + solde des restes à réaliser | | | | |
| Affectation au 1068 | - € | 930 593,37 € | 518 238,35 € | 0,00 € |
| Affectation au 002 | 8 666 405,80 € | 713 478,01 € | 4 169 908,90 € | 1 477 578,12 € |
| Résultat d'investissement (001) | 3 592 846,94 € | - 53 696,54 € | 1 388 315,14 € | 1 798 295,99 € |

Ensuite, sur les budgets de zones, nous avons là aussi des chiffres à vous présenter :

| | LB1 | LB2 | LB3 | SURETTES | VALLON FLEURI |
|---|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Résultat de fonctionnement | 58 046,23 € | 91 755,56 € | 4 770,70 € | 65 880,15 € | 190 775,59 € |
| Solde des restes à réaliser | -4 106,00 € | 0,00 € | -63 283,61 € | -121 048,33 € | -23 814,91 € |
| Résultat de fonctionnement + Solde des restes à réaliser | 53 940,23 € | 91 755,56 € | -58 512,91 € | -55 168,18 € | 166 960,68 € |
| Résultat d'investissement | -3 748 502,30 € | -2 318 562,34 € | -5 782 787,67 € | -1 874 346,35 € | -3 149 009,78 € |
| Affectation au 1068 | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| Affectation au 002 | 58 046,23 € | 91 755,56 € | 4 770,70 € | 65 880,15 € | 190 775,59 € |
| Résultat d'investissement (001) | -3 748 502,30 € | -2 318 562,34 € | -5 782 787,67 € | -1 874 346,35 € | -3 149 009,78 € |

Avant de procéder au vote, y a-t-il des questions ou des précisions ?

M. Bruno GROIZELEAU

Si je peux me permettre de faire un petit commentaire rapide sur tous les chiffres qui viennent d'être présentés. Nous nous apercevons que les comptes administratifs sont en bonne santé, que ce soit le budget principal, le budget Eau, Assainissement ou Mobilité et que c'est seulement sur des budgets de zones que nous sommes déficitaires. Cela nous le savons depuis un bout de temps. Donc, il faut que nous réalisons des ventes pour diminuer ce déficit. Quand on voit 18 millions d'euros de déficit sur les zones, il y a quand même le Long Buisson 3 qu'on vient seulement de commencer et nous avons donc un déficit de 5,8 millions d'euros sur les 18 millions d'euros. Il y a sur Gravigny, Les Surettes, à 1,8 million d'euros où, là aussi, nous pouvons commercialiser.

Et, une zone que je connais très bien à Saint-Sébastien, Le Vallon Fleuri, où nous avons un déficit de zone pour l'instant de 3,2 millions d'euros, mais il reste aussi presque 50 000 m² à commercialiser et nous allons nous en occuper. Donc, il n'y a pas le feu sur les zones. Bien sûr, il faut regarder de très près ces zones. Nous l'avons déjà dit, elles ne sont pas faites pour être équilibrées. Il faut les regarder de très près, mais ce qui est très bon cette année est sur le budget principal où nous améliorons tous nos indicateurs et nos soldes intermédiaires et sur les autres Eau, Assainissement et Mobilité où il y aura des sommes importantes dans les années à venir. Nous partons avec un petit matelas et c'est bien pour nous. Voilà, ce que je pouvais dire.

M. Sylvain BOREGGIO

Il y a une question dans la salle.

M. Youssef ERRAMMACH

J'ai une question. J'ai mal révisé. Peux-tu nous donner les autorisations de programme ? Le montant, jusqu'à quelle année et faire un petit comparatif avec la capacité d'autofinancement (CAF). Merci.

M. Sylvain BOREGGIO

Bruno, as-tu entendu les questions ?

M. Bruno GROIZELEAU

Malheureusement, Youssef, je n'ai pas entendu ta question.

M. Sylvain BOREGGIO

Sans le masque, cela va être mieux.

M. Youssef ERRAMMACH

C'était sur le montant des autorisations de programme et faire un comparatif avec notre capacité d'autofinancement (CAF) au niveau de la collectivité et un engagement sur combien d'années ? Sur trois ou quatre ans ou jusqu'à la fin du mandat ?

Ai-je été clair ? Je ne sais pas si j'ai été clair.

J'ai dû voir 70 millions d'euros sur les autorisations de programme, mais je ne suis pas sûr.

M. Sylvain BOREGGIO

Parles-tu des AP/CP ?

M. Youssef ERRAMMACH

Oui.

M. Bruno GROIZELEAU

Les AP/CP ?

M. Sylvain BOREGGIO

On va les voir tout à l'heure, parce qu'elles vont avec le budget supplémentaire. Ces AP/CP vont évoluer. Youssef, que souhaitais-tu savoir exactement ?

M. Youssef ERRAMMACH

Le montant et un comparatif avec notre capacité d'autofinancement. Je pense que nous en avons parlé sur les orientations budgétaires.

M. Bruno GROIZELEAU

Excuse-moi, Youssef. Si je comprends bien, parce que j'entends très mal. C'est un petit peu un PPI que tu veux savoir. Avec ces autorisations de programme, c'est de savoir si notre capacité dans les années à venir va permettre de faire tous ces investissements qui sont prévus. Si j'ai bien compris ta question, c'est cela.

M. Youssef ERRAMMACH

Exactement. C'est cela.

M. Bruno GROIZELEAU

Aujourd'hui, nous avons travaillé en interne, en régie sur un PPI. Je peux vous dire que les programmes prévus et tout ce qu'on a discuté déjà, par exemple le centre aquatique, le CRD, etc. passent sur les années concernées par ce mandat. Je me suis engagé en commission des finances à vous présenter à la rentrée. Malheureusement, avec quelques petits soucis de santé, je n'ai pas pu le faire avant. Je vous le présenterai dès septembre ce PPI et nous ferons aussi, le président me l'a demandé, une présentation en Conseil communautaire pour que tout le monde connaisse exactement notre PPI.

M. Sylvain BOREGGIO

Le PPI est le Plan pluriannuel d'investissement.

M. Youssef ERRAMMACH

Avons-nous un montant ou pas ?

M. Bruno GROIZELEAU

Non.

M. Sylvain BOREGGIO

Le montant global, je ne l'ai pas en tête.

M. Youssef ERRAMMACH

Ce n'est pas très grave. En commission...

M. Bruno GROIZELEAU

Le montant global des investissements dans les années à venir est de 160 millions d'euros.

M. Youssef ERRAMMACH

Avons-nous un chiffre pour notre capacité d'autofinancement, avons-nous un chiffre ?

M. Sylvain BOREGGIO

Dans le plan pluriannuel qui est proposé et que M. Bruno GROIZELEAU présentera à la rentrée, notre capacité d'autofinancement nous permet d'investir ces 160 millions sur la durée du mandat, sans difficulté aucune. Nous avons la capacité de faire ces investissements.

M. Bruno GROIZELEAU

Évidemment, Youssef, cela demande des nouveaux emprunts. Nous avons des tombes d'emprunts tous les ans, qui sont environ de 7 millions d'euros. Il y aura aussi des nouveaux emprunts. La capacité, elle-même, ne peut pas permettre de financer 160 millions d'euros.

M. Youssef ERRAMMACH

On est bien d'accord.

Donc, nous sommes sur une capacité de 7 millions d'euros ?

M. Sylvain BOREGGIO

Capacité annuelle d'autofinancement ?

M. Youssef ERRAMMACH

C'est ce que j'ai vu quelque part, mais... Excusez-moi, je n'ai pas noté la page.

C'était ma question. Peut-être qu'il faut l'approfondir plus en commission. C'était juste pour comprendre un peu l'engagement.

M. Sylvain BOREGGIO

Ce sera beaucoup plus clair, quand nous présenterons le PPI, le plan pluriannuel d'investissement.

Youssef, tu comprendras mieux tout ce qui est engagé.

M. Youssef ERRAMMACH

On va comprendre tous, parce que je pense que plusieurs n'ont pas compris.

M. Sylvain BOREGGIO

Donc, ce sera en Conférence des maires et en commission des Finances. Cette présentation sera faite avec toutes les explications qui vont bien.

M. Youssef ERRAMMACH

Impeccable. Merci beaucoup. Merci, Bruno.

M. Sylvain BOREGGIO

D'autres questions ? Nous allons mettre au vote le compte administratif 2020.

Qui s'oppose à ce compte administratif 2020 ? Qui s'abstient ? Six abstentions.

Merci.

Le Conseil communautaire :

☞ DONNE ACTE (moins 6 abstentions) - le Président ayant quitté la salle et n'ayant pas pris part au vote - à Monsieur le Président de la présentation faite du Compte Administratif 2020 ; CONSTATE la concordance du Compte de Gestion avec le compte administratif aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes ; RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser et ARRETE les résultats définitifs.

Compte administratif 2020 - Affectation du résultat

M. Sylvain BOREGGIO

On va continuer à procéder au vote. C'est la délibération 56 sur l'affectation de résultat. Est mise au suffrage la décision de l'affectation des résultats des différents budgets suivant le schéma qui vous a été présenté.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Personne. À l'unanimité.

Merci. Nous allons rappeler Monsieur le Président pour présenter la suite.

Le Conseil communautaire :

- **DÉCIDE** - le Président ayant quitté la salle et n'ayant pas pris part au vote - de l'affectation du résultat des différents budgets dans le cadre du vote du Compte administratif 2020.

Budget Supplémentaire 2021

M. Guy LEFRAND

Merci beaucoup. Je reviens prendre ma place et nous arrivons à la délibération suivante sur le budget supplémentaire.

M. Sylvain BOREGGIO

Sur le même document, ce budget supplémentaire vous est présenté.

| <i>Recettes réelles</i> | | | | | |
|-------------------------|------------------------------|----------------------|-------------------|----------------------|----------------|
| Chapitre | | BP | BS | BP + BS | % de variation |
| 013 | Atténuations de charges | 160 000,00 | | 160 000,00 | 0,00% |
| 70 | Produits des services | 9 236 780,00 | 30 000,00 | 9 266 780,00 | 0,32% |
| 73 | Impôts et taxes | 55 585 683,00 | - 1 337 446,00 | 54 248 237,00 | -2,41% |
| 74 | Dotations, subventions... | 22 399 822,00 | 890 796,00 | 23 290 618,00 | 3,98% |
| | | | | - | |
| 75 | Produits de gestion courante | 100 460,00 | 5 000,00 | 105 460,00 | 4,98% |
| 76 | Produits financiers | 374 000,00 | 450 602,00 | 824 602,00 | 120,48% |
| 77 | Produits exceptionnels | 14 100,00 | 188 576,00 | 202 676,00 | 1337,42% |
| 78 | Reprises de provisions | | | - | |
| Total | | 87 870 845,00 | 227 528,00 | 88 098 373,00 | 0,26% |

- Sur le budget principal, dans les recettes de fonctionnement, au chapitre 013, en atténuation de charges, nous avons 160 000 euros, cela ne bouge pas ;
- Sur les produits des services, au 70, sur le BS, nous avons +30 000 € ;
- Sur les impôts et taxes, au 73, c'est l'inverse, nous avons -1 337 446 € ;
- Sur le 75, nous avons +5 000 € ;
- Sur le 76, en produits financiers, +450 602 € ;
- Sur les produits exceptionnels, au 77, +188 576 €.

Ce qui fait un total de +227 528 €. Ce qui fait que notre évolution est de +0,26 % de nos recettes et que ce nouveau budget nous emmène à 88 098 373 €.

Ce qui vous est précisé, ce sont les évolutions, notamment la baisse des impôts et taxes qui est surtout due à la réforme des bases fiscales sur les locaux industriels. EPN a perdu malheureusement 1 368 000 € de CFE, bien sûr qu'ils sont compensés par l'État, via les allocations compensatrices, mais pour l'instant, dans le budget, cela apparaît.

M. Guy LEFRAND

Merci. Bruno, voulez-vous ajouter quelque chose ?

M. Bruno GROIZELEAU

Non. Sylvain a tout dit. C'est bon.

M. Sylvain BOREGGIO

| Dépenses réelles | | | | | |
|-------------------------|-----------------------------------|----------------------|---------------------|----------------------|-----------------------|
| Chapitre | | BP | BS | BP + BS | % de variation |
| 011 | Charges à caractère général | 10 627 715,00 | 604 907,00 | 11 232 622,00 | 5,69% |
| | <i>dont mutualisations</i> | | | - | |
| 012 | Charges de personnel | 34 052 700,00 | | 34 052 700,00 | 0,00% |
| | <i>S/total dépenses personnel</i> | | | - | |
| 014 | Atténuations de produits | 21 147 818,00 | 238 462,00 | 21 386 280,00 | |
| 65 | Charges de gestion courante | 12 087 246,00 | 233 990,00 | 12 321 236,00 | 1,94% |
| 66 | Charges financières | 2 237 000,00 | - 93 846,00 | 2 143 154,00 | -4,20% |
| 67 | Charges exceptionnelles | 57 062,00 | 340 473,00 | 397 535,00 | 596,67% |
| 022 | Dotations aux provisions | 50 000,00 | | 50 000,00 | 0,00% |
| Total | | 80 259 541,00 | 1 323 986,00 | 81 583 527,00 | 1,65% |

- Sur les dépenses de fonctionnement au chapitre 11, nous avons une augmentation au BS de 604 907 € ;
- Rien au chapitre 12, il reste stable et je remercie les services ;
- Sur le chapitre 14, sur les atténuations de produits : +238 462 € ;
- Sur les charges de gestion courante : +233 990 € ;
- Sur les charges financières : -93 846 € ;
- Sur les charges exceptionnelles : +340 473 €.

Ce qui fait que notre BS est augmenté de 1 323 986 €, ce qui porte notre budget à 81 583 527 €.

Ce qui vous est précisé est que nous avons notamment sur l'ajustement du chapitre 11, 605 000 € qui ont été mis et qui concernent l'entretien de véhicules, de matériel pour les déchets notamment, deux points de collecte à créer, une étude de préfiguration de la digue de Croth et des retransmissions des conseils, notamment ici, qui nous coûte quand même pas mal d'argent, et le passage à la M57 que nous verrons tout à l'heure et qui nous coûte un peu d'argent.

Nous avons également eu à supporter les 700 000 € que le SETOM nous a demandé de payer vu l'augmentation de ses tarifs.

Malgré tout, nous avons eu une bonne surprise, c'est -666 000 € de retrait de la subvention du budget Mobilité.

Nous avons dû payer aussi 230 000 € pour le contentieux avec le SETOM sur le réseau de chaleur qui est enfin réglé.

Je continue sur ce BS sur la partie *investissement*.

La priorité est donnée aux investissements et aux équipements. Les dépenses d'équipement augmentent de 9,7 millions d'euros. Nous avons notamment bien sûr :

- Les programmes de voirie à hauteur d'un peu plus de 1,4 million d'euros ;
- Les déchèteries qui vont dépasser les 800 000 € ;
- Des acquisitions foncières à hauteur 2,33 millions d'euros.

Voilà pour les quelques points des investissements que nous ferons. Mais, bien sûr, il y en a beaucoup d'autres.

Sur ce budget supplémentaire, nous trouvons également les budgets annexes, notamment :

Sur le budget de l'eau :

- En fonctionnement :
 - o L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement est de plus 5,2 % entre le BP et le BS ;
 - o L'évolution des recettes est de plus 1,6 % entre les deux budgets ;
 - o L'autofinancement brut va passer de 3 132 000 € à 3 542 000 € ;
 - o L'autofinancement net passe de 966 000 € à 1 426 000 € ;
 - o Le remboursement du capital passe 2 166 000 € à 2 116 000 €.
- Côté investissement :
 - o L'emprunt d'équilibre passe de 2 390 000 € à 1 627 000 €, soit une évolution de -32 %.

Sur le budget de l'assainissement collectif :

- En fonctionnement :
 - o L'évolution des dépenses est de +6,6 % ;
 - o L'évolution des recettes est de +0,2 % ;
 - o L'autofinancement brut passe de 3 673 000 € à 7 397 000 € ;
 - o L'autofinancement net passe de 560 000 € à 4 334 000 € ;
 - o Le remboursement de capital passe de 3 113 000 € à 3 063 000 €.
- En investissement :
 - o L'emprunt d'équilibre qui était de 3 280 000 est annulé pour 2021.

Sur le budget Mobilités :

- En fonctionnement :
 - o L'évolution des dépenses de fonctionnement est de +4,3 % ;
 - o L'évolution des recettes est de -2,5 %, entre les deux budgets ;
 - o L'autofinancement brut passe de 1 776 000 € à 2 182 000 € ;
 - o L'autofinancement net passe de 1 193 000 € à 1 689 000 € ;
 - o Le remboursement de capital passe de 583 000 € à 493 000 €.
- En investissement :
 - o L'emprunt d'équilibre passe de 1 685 000 € à 1 799 000 €, soit une augmentation de 6,75 %.

Donc, l'annulation de la subvention d'équilibre de 666 000 €. Nous avons ensuite la synthèse de toutes les zones sur les BS. Est-ce que je vous les donne toutes en détail ?

M. Guy LEFRAND

Non, ils n'en peuvent plus.

M. Sylvain BOREGGIO

Vous avez tous les chiffres, je ne vais pas vous endormir avec tous les chiffres, surtout que ces zones sont nombreuses.

M. Bruno GROIZELEAU

Et, sur le budget supplémentaire, il n'y a pas beaucoup de mouvements.

M. Sylvain BOREGGIO

Non, non, il n'y a pas de mouvement sur ces points.

Voilà, j'ai terminé la présentation rapide de ce budget supplémentaire.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. GROIZELEAU ?

M. Bruno GROIZELEAU

Tout a été dit. M. BOREGGIO a bien résumé. C'est très difficile, parce qu'il y a beaucoup de chiffres, mais il l'a très bien fait. Donc, je n'ai rien à ajouter. C'est très bien.

M. Sylvain BOREGGIO

Merci.

M. Guy LEFRAND

Merci. C'est un budget supplémentaire, mais qui est limité finalement. Il n'y a pas énormément de mouvements. Il n'y a pas de grande masse.

Pas de remarques particulières ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **ADOpte (moins 5 abstentions) le Budget Supplémentaire 2021.**

Budget supplémentaire 2021 - Création et modification d'AP/CP et d'AE/CP

M. Guy LEFRAND

Dans le cadre de ce budget supplémentaire. Donc, la création et la modification des AP/CP et AE/CP.

M. Sylvain BOREGGIO

Là aussi, la modification des AP/CP, donc on ne va pas les détailler toutes non plus.

Quelques réajustements ont été faits.

On peut peut-être parler des nouvelles AP/CP qui ont vu le jour, concernant les nouveaux projets qui ont été proposés, notamment concernant l'IFSI. On fait parfois des AP/CP et cela va commencer dès 2021.

Concernant également l'aménagement du CRD, au bâtiment Notre-Dame, là aussi, cela commence dès 2021 jusqu'en 2024. La même chose pour le centre aquatique qui va commencer en 2021 également pour se terminer en 2023 avec des sommes importantes. Ensuite, il y aura quelques modifications qui apparaissent sur la requalification du secteur des Peupliers à Suffren. Sur le budget Eau, nous en avons.

Ce sont quelques modifications qui sont des mouvements d'une année sur l'autre, selon l'avancement des projets.

M. Guy LEFRAND

Pas de remarques non plus là-dessus, je suppose ? C'est de l'hyper classique.

Contre ? Abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- ***ADOPTÉ** les ajustements d'Autorisations de programmes/Crédits de paiement et Autorisations d'engagement/Crédits de paiement (AP/CP et AE/CP) dans le cadre du budget supplémentaire 2021*

Adoption du référentiel M57

M. Guy LEFRAND

Un changement de nomenclature. Nous passons au référentiel M57, après le référentiel M14.

M. Sylvain BOREGGIO

Donc, c'est quelque chose de purement comptable, très compliqué.

M. Guy LEFRAND

C'est obligatoire.

M. Sylvain BOREGGIO

C'est obligatoire et nous sommes collectivité pilote pour l'appliquer dès 2022. Entre autres, ce référentiel M57 permet le suivi budgétaire et comptable d'entités publiques locales variées appelées à gérer des compétences relevant de plusieurs niveaux, donc des blocs communaux, départementaux ou régionaux, tout en conservant certains principes budgétaires applicables au référentiel M14 que nous connaissions ou M52/71. Ce que cela peut apporter ? Cela apporte plusieurs choses, mais notamment elle donne la faculté à l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif des possibilités de procéder à des mouvements de crédit entre chapitres, ce qui nous aide aussi, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnels entre autres. À titre d'information, le budget primitif principal 2021 s'élève à 46 206 841 €, hors chapitre 12, en dépenses de fonctionnement et 37 216 705 € en dépenses d'investissement. La règle de fongibilité des crédits portés en 2021 est de 3 465 513 € en fonctionnement et de 2 791 252 € en investissement. Ce sont ces mouvements que nous pourrions faire, grâce à ce nouveau référentiel M57. Je ne vais pas entrer dans le détail de ce qu'est le référentiel M57, parce que c'est monstrueusement long.

M. Guy LEFRAND

Pour ceux que cela intéresse, nous pouvons organiser une formation.

M. Sylvain BOREGGIO

Si vous le souhaitez, sur le plan purement comptable. Mais, pour l'instant, cela ne concerne que l'EPCI.

M. Bruno GROIZELEAU

Nous, à Saint-Sébastien, nous sommes aussi pilotes. Nous commençons à partir de 2022.

M. Guy LEFRAND

Pour l'instant, nous ne sommes que sur des sites pilotes, donc des sites expérimentaux. Cela deviendra obligatoire pour les communes dans les mois ou années suivantes, probablement 2023. La question a été posée hier en Conseil municipal d'Évreux, donc je vous donne la réponse tout de suite. Certains s'interrogeaient pour savoir s'il serait possible de comparer les budgets 2020, 2021 avec les budgets 2022 dans le cadre du passage du référentiel M14 au référentiel M57, ce seront les mêmes lignes, donc ce sera transparent et ça permettra de continuer à suivre, sans difficulté particulière, l'évolution des chiffres.

M. Bruno GROIZELEAU

Oui. Aucun changement dans le suivi des budgets. C'est plus dans l'exécution et c'est vraiment purement comptable.

M. Guy LEFRAND

Si, vraiment, vous voulez une formation, nous la ferons.

M. Bruno GROIZELEAU

Il est vrai que notre service financier, qui est de très grande qualité, pourrait faire une formation aux maires en 2022 pour ce référentiel M57.

M. Guy LEFRAND

Nous enverrons ultérieurement un e-mail pour recenser ceux que cela intéresse.

Je mets aux voix cette délibération qui consiste à valider un truc obligatoire. La seule chose intéressante dans cette délibération est que nous le faisons en avance à titre expérimental, donc nous bénéficions d'un accompagnement financier. Autant en profiter et bravo aux services et à M. Bruno GROIZELEAU qui ont su profiter de cette proposition.

M. Sylvain BOREGGIO

Il faut rappeler que cela va donner un gros travail aux services et nous coûter un peu d'argent.

M. Guy LEFRAND

Oui. Si nous sommes rémunérés un petit peu, c'est qu'il y a beaucoup de charges supplémentaires. Pas d'opposition, je suppose, là-dessus ? On est d'accord.

Le Conseil communautaire :

- **ADOpte** la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57, à compter du 1er janvier 2022, pour EPN : son budget principal (00100) et ses budgets annexes M14 : ZA du Long Buisson 1 (00104), ZA les Surettes (00106), ZAC La Fosse Aux Buis (00107), ZA de Miserey (00112), ZAC du Long Buisson 2 (00114), ZAC du Vallon Fleuri (00117), Pépinière Scientifique (00121), ZAC du Vallot (00124), ZA Gauville Parville (00127), ZA Marcilly La Campagne (00128), ZA de Droisy (00129) et ZA du Long Buisson 3 (00134) ; **APPROUVE** la mise à jour des délibérations n° 70 du 17/12/2019 et n° 49 du 13/10/2020 en précisant les durées applicables à tous les articles issus de cette nouvelle nomenclature, conformément à l'annexe jointe ;
- CALCULE** l'amortissement pour chaque catégorie d'immobilisations au prorata temporis ; **AMÉNAGE** la règle du prorata temporis dans la logique d'une approche par enjeux, pour les subventions d'équipement versées et les biens de faible valeur, c'est-à-dire ceux dont le coût unitaire est inférieur au seuil de 500,00 € TTC, ces biens de faible valeur étant amortis en une annuité unique au cours de l'exercice suivant leur acquisition ; **AUTORISE** le Président à procéder, à compter du 1er janvier 2022, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections et **AUTORISE** le Président ou son représentant délégué à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

Apurement du Compte 1069**M. Guy LEFRAND**

On fait le 60 dans la foulée.

M. Sylvain BOREGGIO

Vous allez découvrir que nous avons un compte qui s'appelle 1069. Le compte 1069 qui est un compte non budgétaire et qui est utilisé de manière facultative, afin de permettre la transition entre l'ancienne et la nouvelle norme comptable, c'était donc entre la M12 et la M14, en particulier pour éviter que l'introduction du rattachement des charges à l'exercice n'entraîne un accroissement des charges trop important lors du premier exercice.

Pour nous, le compte qui présente actuellement un solde débiteur de 27 065,99 € doit faire l'objet d'un apurement dans le cadre du passage à la M57, et ce au 1er janvier 2022.

Il vous est demandé de :

- Accepter l'apurement de ce compte 1069 par une opération d'ordre semi-budgétaire. Donc, c'est l'émission d'un mandat d'ordre mixte sur le compte 1068 pour un montant de 27 065,99 €
- Dire que les crédits seront inscrits en dépense au compte 1068.

M. Guy LEFRAND

C'est purement technique.

M. Sylvain BOREGGIO

C'est purement technique.

M. Guy LEFRAND

Je considère que c'est adopté ?

Je vous en remercie.

Le Conseil communautaire :

- **DÉCIDE** l'apurement du compte 1069 par opération d'ordre semi-budgétaire : émission d'un mandat d'ordre mixte au compte 1068 pour un montant de 27 065,99 € et **DIT** que les crédits budgétaires sont inscrits en dépenses au compte 1068 au budget supplémentaire 2021.

Créances éteintes - Admissions en non-valeur

M. Guy LEFRAND

Ensuite, ce que détestent les vice-présidents aux Finances.

M. Sylvain BOREGGIO

Absolument. Ce sont les créances éteintes ou les admissions en non-valeur.

Il vous est proposé d'accepter ce soir en non-valeur et en créances éteintes pour plusieurs budgets des sommes non négligeables :

- Sur le budget principal : 16 276,19 € ;
- Sur le budget Eau : 300 446,99 € ;
- Sur le budget Assainissement : 21 812,79 € ;
- Sur le budget SPANC : 15 213,97 €.

M. Guy LEFRAND

Pas d'opposition, là-dessus ? De toute façon, nous n'avons pas trop le choix.

M. Sylvain BOREGGIO

Juste préciser, parce que c'est la somme du budget Eau qui est la plus importante, avec plus de 300 000 €. Il faut savoir que le comptable du Trésor remonte jusqu'en 2004 pour faire ce nettoyage et il faut surtout savoir qu'on montre du doigt le budget Eau, mais, à l'époque, Eau et Assainissement étaient sur le même budget, qui était le budget Eau.

M. Bruno GROIZELEAU

Voilà, c'est ça, exactement.

M. Sylvain BOREGGIO

Cela explique que ce budget Eau est fortement pénalisé pour ce point.

M. Guy LEFRAND

Merci. Donc, nous avons déjà voté.

Le Conseil communautaire :

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **ADMETTRE** en créances irrécouvrables les sommes de :

| | |
|--------------------------------------|---------------------|
| <i>Total budget Principal :</i> | <i>16 276,19 €</i> |
| <i>Total budget Eau :</i> | <i>300 446,99 €</i> |
| <i>Total budget Assainissement :</i> | <i>21 812,79 €</i> |
| <i>Total budget SPANC</i> | <i>15 213,97 €</i> |

Budget annexe Pépinière scientifique - Versement d'une subvention d'équilibre

M. Guy LEFRAND

La délibération suivante : appel à versement d'une subvention d'équilibre pour le budget annexe de la Pépinière scientifique.

M. Sylvain BOREGGIO

C'est habituel. Nous l'avons chaque année. Cette année, il vous est proposé d'approuver un budget d'équilibre qui sera pris sur le budget principal d'un montant de 158 772 € pour la Pépinière scientifique. Nous l'avons chaque année.

M. Bruno GROIZELEAU

C'est le montage financier d'origine qui avait fait un prêt sur ce budget Pépinière. Déjà, les loyers couvrent seulement les charges à caractère général, mais ne couvrent pas le crédit. Sans cela, nous n'aurions pas du tout de locataire. Comme le budget Pépinière a cet emprunt à couvrir, tous les ans il y a cette subvention d'équilibre pour rembourser l'emprunt et nous l'aurons jusqu'à la fin de l'emprunt. Il y a encore une dizaine d'années avec cet emprunt.

M. Sylvain BOREGGIO

À l'époque, l'emprunt était d'un peu plus de 4 millions d'euros. Il reste aujourd'hui la moitié à rembourser, donc un peu plus de 2 millions d'euros.

M. Bruno GROIZELEAU

Oui, c'est cela. D'où les 200 000 € de subvention d'équilibre tous les ans.

M. Guy LEFRAND

Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** le versement d'une subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe Pépinière scientifique d'un montant de 158 772 €.

Évreux Volley-Ball - Subvention complémentaire 2021**M. Guy LEFRAND**

Une autre subvention. Cette fois-ci pour Évreux Volley-Ball, puisque nos filles, si j'ose dire, d'Évreux Volley-Ball montent désormais en ligue A féminine et ont besoin pour être validées par la fédération d'un accroissement de leur budget.

M. Sylvain BOREGGIO

À ce titre, il vous est proposé d'accepter de leur octroyer une subvention de 40 000 €.

M. Guy LEFRAND

Une très belle image aujourd'hui ce volley-ball d'Évreux.

M. Bruno GROIZELEAU

Oui, si je peux compléter. Le volley-ball a joué le jeu, puisqu'ils étaient en déficit et qu'ils se sont débrouillés comme des grands pour résorber ce déficit, sans nous demander une subvention supplémentaire et nous revenons au montant que nous leur donnions quand ils étaient en ligue A.

M. Guy LEFRAND

Absolument. Ils ont fait un énorme travail, puisqu'ils étaient au bord du dépôt de bilan il y a trois ans. Nous nous sommes même interrogés à un moment pour savoir si nous arrêtons tout. En trois ans, ils sont repassés du gouffre à la ligue A féminine avec un budget équilibré.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie pour elles.

Le Conseil communautaire :

- **OCTROIE** une subvention complémentaire de 40 000 € à l'association « Évreux Volley-ball » qui va évoluer en Ligue AF et **AUTORISE** le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention de subvention ainsi que tous documents afférents.

Association Les Gazelles de Normandie - Participation au Rallye des Gazelles - Subvention**M. Guy LEFRAND**

Dossier suivant. Encore une subvention, cette fois-ci pour Les Gazelles de Normandie.

M. Sylvain BOREGGIO

Les Gazelles de Normandie vont participer à un rallye. Ce rallye regroupe dans le désert marocain des femmes de tous âges et de toutes nationalités qui ont pour seule ambition le respect des populations locales et l'environnement.

Nous avons sur notre territoire un équipage qui va participer à ce rallye, dont Mme le Maire de Jumelles, Mme Carine BONNARD. Elle est là, elle est en face de moi.

M. Guy LEFRAND

Elle ne participera donc pas au vote.

M. Sylvain BOREGGIO

Pour soutenir la participation à ce très beau rallye et représenter aussi nos couleurs, j'imagine, en même temps.

M. Guy LEFRAND

Il y a intérêt, c'est pour cela que nous la subventionnons.

M. Sylvain BOREGGIO

Nous allons lui octroyer, si vous en êtes d'accord une subvention de trois mille euros.

M. Guy LEFRAND

Pas de remarques particulières ? Je crois que c'est valorisant, nous l'avions dit, qu'une de nos collègues élue participe à ce rallye. Cela montre le dynamisme des élus ruraux, n'en déplaise à certains. Je pense que cela mérite d'être souligné.

Qui est contre ? Présenté comme cela, ce n'est pas facile. Qui s'abstient ?

Bravo ! Nous comptons sur vous Mme BONNARD.

M. Sylvain BOREGGIO

Si vous voulez plus de précisions, Mme BONNARD pourra nous expliquer le type de véhicule ; roulez-vous en SUV, en véhicule ultra léger ? Ce sera quelque chose de bien. Bravo pour ce que vous faites.

M. Guy LEFRAND

Nous aurons des photos, j'espère, des films et un compte rendu au prochain Conseil communautaire.

M. Bruno GROIZELEAU

Elle viendra avec le véhicule.

M. Sylvain BOREGGIO

Bien sûr.

M. Guy LEFRAND

J'y compte bien.

M. Sylvain BOREGGIO

Elle peut même participer au *Plaines et Vallées* avec ce véhicule.

M. Guy LEFRAND

Sachant que leur objectif est d'être dans les trois premières... de leur catégorie.

M. Sylvain BOREGGIO

Pour ceux qui ne connaissent pas, il faut savoir que ce n'est pas un rallye de vitesse. C'est un rallye qui se fait à l'ancienne, c'est-à-dire qu'elles n'ont pas de GPS. Elles se servent uniquement de la boussole et d'une carte.

M. Guy LEFRAND

C'est un rallye d'intelligence. C'est pour cela que nous comptons sur un maire de l'agglomération.

M. Bruno GROIZELEAU

M. BOREGGIO qui était très fort dans les rallyes aurait pu le faire.

M. Sylvain BOREGGIO

Merci. Je n'étais pas seul.

M. Guy LEFRAND

Sylvain en Gazelle, moyen quand même.

Le Conseil communautaire :

- **OCTROIE (Mme BONNARD ne prend pas part au vote) une subvention de 3 000 € à l'association Les Gazelles de Normandie et AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à SIGNER la convention à intervenir dans le versement.**

Attribution de fonds de concours d'investissement aux communes

M. Guy LEFRAND

Il reste encore une délibération. Ce n'est pas la plus importante, mais quand même. Je vous propose d'attribuer 677 509,82 € de fonds de concours d'investissement pour les communes. Je vous propose de vous faire grâce de la liste de l'ensemble des dossiers subventionnés. J'ose à peine poser la question...

Y aurait-il quelqu'un contre ? Ne faites pas semblant, ce peut être dangereux de voter contre. Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** le versement aux communes des fonds de concours ci-après :

- 591,56 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune **d'Angerville-la-Campagne** pour le remplacement de l'adoucisseur du lave-vaisselle de la cantine,
- 3 352,76 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Angerville-la-Campagne pour le remplacement de la chaudière et de ventilo-convecteurs à la mairie,
- 2 185,62 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Angerville-la-Campagne pour le remplacement des volets roulants de la mairie,
- 781,77 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune **d'Arnières-sur-Iton** pour l'installation d'une douche à l'école maternelle,
- 1 512,30 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour l'installation d'un lave-chaussures au stade,
- 4 649,78 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour l'acquisition de panneaux numériques d'informations,
- 2 962,40 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour l'acquisition d'un barnum,
- 3 290 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour l'acquisition de jeux pour enfants,
- 2 882,73 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour la construction d'un abri poubelles pour l'Escale,
- 286,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour l'acquisition de décorations de Noël,
- 6 080 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour les travaux de clôture sur les berges de l'Iton,
- 8 803,72 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour l'acquisition d'un véhicule électrique,
- 2 692,20 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour l'acquisition de mobilier urbain,
- 2 463 €, soit 31% du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour l'isolation thermique de la mairie (financement Etat),
- 287,95 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour l'acquisition de matériel électoral,
- 1 245,75 €, soit 30% du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour le remplacement des clôtures de deux bassins de rétention à la Clé des Champs,
- 284 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune **d'Aviron** pour l'acquisition de décorations de Noël,
- 1 647,65 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Aviron pour l'acquisition de mobilier extérieur,
- 19 565,35 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Boncourt** pour la réalisation d'une aire de jeux et d'un équipement sportif (refus Etat),
- 2 168,75 €, soit 30% du coût HT du projet, à la commune de **Caugé** pour la réfection du sol amortissant des structures de jeux de la maternelle (financement Etat),
- 7 745,83 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Caugé** pour le réaménagement du cimetière communal (refus Etat),
- 1 107,60 €, soit 30% du coût HT du projet, à la commune de **Caugé** pour la protection et la plantation des berges de la mare derrière l'école (financement Etat),
- 1 492 €, soit 20% du coût HT du projet, à la commune de **Champigny-la-Futelaye** pour la fourniture et la pose de deux bouches incendie (financement Etat et Département),
- 19 056,95 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Chavigny-Bailleul** pour la réfection de la cour de l'école,

- 337,07 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Cierrey** pour l'acquisition d'un vidéoprojecteur pour la mairie,
- 7 154,20 €, soit 21% du coût HT du projet, à la commune de **Coudres** pour la mise aux normes de la défense incendie (financement Etat et Département),
- 7 977,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Coudres pour la réfection du terrain de sport de l'école primaire,
- 1 717,52 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Coudres pour l'isolation des combles de la mairie,
- 2 190 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Coudres pour la fourniture et la pose de radiateurs, d'éclairage led et blocs de sécurité à l'école de musique,
- 345,83 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Coudres pour l'acquisition d'armoires pour le bureau du maire,
- 625 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Coudres pour la pose d'un faux-plafond au secrétariat de la mairie,
- 3 214,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Coudres pour l'aménagement paysager et les plantations à proximité de la mare et de la noue,
- 587,63 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Coudres pour l'acquisition de mobilier urbain,
- 1 960 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Coudres pour la mise aux normes des tableaux électriques de la mairie et de l'école,
- 1 562,83 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Coudres pour la fourniture et la pose de signalisation horizontale et verticale,
- 5 818,50 €, soit 23% du coût HT du projet, à la commune **d'Epieds** pour la mise aux normes de la défense incendie (financement Etat et Département),
- 26 110,24 €, soit 31% du coût HT du projet, à la commune **d'Evreux** pour l'aménagement de la nouvelle médiathèque du quartier de Nétreville (financement Etat),
- 2 601,31 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Fontaine-sous-Jouy** pour la mise en place d'une clôture le long du pré des Tracquecins,
- 2 642,45 €, soit 31% du coût HT du projet, à la commune de **Foucrainville** pour la rénovation de la mairie (façade, robinet et luminaire extérieur) et de l'arrêt de car (financement Etat),
- 6 044 €, soit 20% du coût HT du projet, à la commune de **Gauciel** pour la mise aux normes de la défense incendie (financement Etat et Département),
- 1 940 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Gauville-la-Campagne** pour la mise en conformité électrique de bâtiments communaux,
- 4 242,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Gravigny** pour les volets roulants à la salle Gérard Philippe - dernière phase,
- 2 551,56 €, soit 30% du coût HT du projet, à la commune de **Grossoeuvre** pour le remplacement d'alarmes à l'école (financement Etat),
- 2 890,75 €, soit 35% du coût HT du projet, à la commune de Grossoeuvre pour la sécurisation de la cour de l'école (financement Etat),
- 2 863,50 €, soit 24% du coût HT du projet, à la commune de Grossoeuvre pour les travaux de défense incendie (financement Etat et Département),
- 900 €, soit 30% du coût HT du projet, à la commune de Grossoeuvre pour l'acquisition d'un tableau blanc interactif à l'école (financement Etat),
- de 3 662,50 €, soit 25% du coût HT du projet, à la commune de **Guichainville** pour le remplacement de quatre bornes incendie (financement Etat et Département),
- de 187 375 €, soit 48% du coût HT du projet, à la commune de Guichainville pour l'agrandissement du parking de l'école maternelle (financement Département),
- 3 100,11 €, soit 30% du coût HT du projet, à la commune de **Huest** pour la réfection du tableau général électrique et changement de l'éclairage de l'espace gymnase/multi activités (financement Etat),
- de 5 457,07 €, soit 30% du coût HT du projet, à la commune de Huest pour la fourniture et la pose de jeux extérieurs au groupe scolaire (financement Etat),
- 2 236,79 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune **d'Illiers l'Evêque** pour l'installation d'un abribus au hameau du Brémien,
- 2 810,48 €, soit 20% du coût HT du projet, à la commune d'Illiers l'Evêque pour l'installation de quatre bouches incendie (financement Etat et Département),
- 1 147,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Illiers l'Evêque pour l'acquisition d'une étuve pour la cantine,

- 1 442 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Illiers l'Evêque pour l'installation de stores intérieurs pour la mairie,
- 3 891,90 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Illiers l'Evêque pour l'installation de volets roulants pour la mairie,
- 805,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Irreville pour l'acquisition d'un défibrillateur,
- 2 577,69 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Jouy-sur-Eure pour le remplacement de panneaux d'affichage et d'un miroir de sécurité,
- 902,12 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Jouy-sur-Eure pour des travaux de plomberie pour l'école et la mairie,
- 1 186,75 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Jouy-sur-Eure pour la signalisation horizontale (école, mairie, église et ancienne abbaye),
- 2 527,76 €, soit 35% du coût HT du projet, à la commune de la Chapelle-du-Bois-des-Faulx pour la création de deux bouches incendie (financement Etat et Département),
- 3 071,71 €, soit 35% du coût HT du projet, à la commune de la Chapelle-du-Bois-des-Faulx pour la fourniture et l'installation de pompes à chaleur pour la mairie et la salle des associations en remplacement de la chaudière fioul (financement Etat),
- 2 130,90 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la Chapelle-du-Bois-des-Faulx pour la fourniture de mobiliers de parcours santé,
- 435 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la Couture-Boussey pour l'acquisition de deux caméras piétonnes pour la police municipale,
- 9 686,96 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la Couture-Boussey pour l'acquisition d'un véhicule de police municipale,
- 1 948,20 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la Couture-Boussey pour l'acquisition de l'équipement du véhicule de police municipale,
- 15 610 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la Couture-Boussey pour l'acquisition d'un véhicule pour les services techniques,
- 2 155,67 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la Couture-Boussey pour l'acquisition de matériel informatique pour la mairie,
- 6 990 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la Couture-Boussey pour les travaux de drainage du cimetière,
- 1 388 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la Couture-Boussey pour l'acquisition d'illuminations de Noël,
- 189 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la Couture-Boussey pour l'acquisition d'un amplificateur de son pour l'église,
- 1 032,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la Couture-Boussey pour l'acquisition de dalles led pour l'école maternelle,
- 348,94 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la Couture-Boussey pour l'acquisition d'un système de phonie pour ascenseur,
- 2 415 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la Couture-Boussey pour la réalisation d'un mur au parking de la maison de santé,
- 344,70 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la Couture-Boussey pour l'acquisition d'armoires pour la mairie et l'école,
- 6 236,86 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune du Boulay-Morin pour l'acquisition d'un tracteur tondeuse,
- 1 239,98 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune du Boulay-Morin pour l'acquisition d'une remorque pour le tracteur tondeuse,
- 1 546,75 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune du Boulay-Morin pour le remplacement de la clôture du stade/école,
- 1 438 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune du Boulay-Morin pour l'acquisition de deux défibrillateurs,
- 1 763,76 €, soit 20% du coût HT du projet, à la commune du Mesnil-sur-l'Estrée pour la fourniture et la pose de trois bouches incendie (financement Etat et Département),
- 6 103,66 €, soit 23% du coût HT du projet, à la commune du Plessis-Grohan pour l'installation d'une réserve incendie au hameau des Brûlins (financement Etat et Département),
- 1 040 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune des Authieux pour la remise en état de l'aire de jeux communale,
- 900 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune des Authieux pour le remplacement de l'arbre de la Liberté,

- 6 565,88 €, soit 10% du coût HT du projet, à la commune de **Marcilly-la-Campagne** pour le remplacement des menuiseries de l'école maternelle (financement Etat et Département),
- 2 763 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Marcilly-la-Campagne pour l'acquisition d'une lame de déneigement,
- 631,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Marcilly-la-Campagne pour l'acquisition de tablettes numériques,
- 730 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Marcilly-la-Campagne pour l'acquisition de panneaux voisins vigilants,
- 3 815 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Marcilly-la-Campagne pour l'acquisition d'un panneau d'affichage numérique extérieur,
- 7 201,50 €, soit 25% du coût HT du projet, à la commune de Marcilly-la-Campagne pour la plateforme d'accès aux pompiers, l'installation d'une réserve incendie au Buisson et le remplacement de deux poteaux incendie (financement Etat et Département),
- 4 488,80 €, soit 30% du coût HT du projet, à la commune de **Marcilly-sur-Eure** pour la mise en place de la vidéoprotection (financement Etat),
- 1 335,51 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Miserey** pour l'acquisition d'un adoucisseur d'eau pour la cuisine de la cantine scolaire,
- 90 364 €, soit 21% du coût HT du projet, à la commune de **Moisville** pour la restauration de l'église Saint Martin (financement Etat et Département),
- 932,49 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Moisville pour l'acquisition d'une tondeuse et d'un broyeur,
- 557,75 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Parville** pour l'acquisition de tables de pique-nique et une clôture en rondin de bois,
- 3 296,89 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Saint-André-de-l'Eure** pour la fourniture et la pose de deux portiques tournants (jardin et camping-cars),
- 6 892,34 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour la mise en place d'un sol Butyplay pour le terrain multisport,
- 726,10 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition d'un compresseur pour les services techniques,
- 3 164,96 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition de matériel informatique pour le service enfance jeunesse,
- 4 557 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition d'un écran projecteur pour la salle du conseil,
- 3 495 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition d'un écran tactile pour la dématérialisation de l'affichage,
- 628,95 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition de trois imprimantes pour les services administratifs,
- 1 437,90 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition de mobilier pour les écoles,
- 1 236 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition de mobilier pour la médiathèque (bac et chariot),
- 1 620 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition de distributeurs à sacs d'hygiène canine,
- 1 132 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition de deux lave-verres de cantine,
- 2 759,30 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition de deux autolaveuses,
- 13 526,38 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition d'un véhicule benne,
- 12 787,88 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire électrique,
- 1 790,67 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition de mobilier pour les locations saisonnières,
- 2 661,46 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour la fourniture et la pose du standard téléphonique de la mairie,
- 549 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour la fourniture d'une géoverbalisation électronique pour la police municipale,
- 893,87 €, soit 20% du coût HT du projet, à la commune de **Saint-Germain-sur-Avre** pour la pose d'une bouche incendie (financement Etat et Département),

- 2 032,20 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Germain-sur-Avre pour la mise en sécurité de la mairie et du RAM,
- 611,17 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Germain-sur-Avre pour l'acquisition d'une remorque,
- 687 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Germain-sur-Avre pour le remplacement des alarmes de la mairie, de l'école et de la cantine,
- 2 926,80 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Germain-sur-Avre pour la motorisation des volets roulants de l'école,
- 275 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Germain-sur-Avre pour la création d'une bordure de sécurité le long de l'ancien cimetière,
- 1 765 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Germain-sur-Avre pour le remplacement de la porte extérieure d'une salle de classe,
- 279 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Germain-sur-Avre pour l'acquisition de panneaux d'affichage,
- 213,38 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Germain-sur-Avre pour l'acquisition d'un taille haies,
- 267,89 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Germain-sur-Avre pour l'acquisition d'isolairs,
- 2 301,38 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Saint-Laurent-des-Bois** pour les travaux de la terrasse de la salle des fêtes,
- 789 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Saint-Luc** pour l'acquisition d'un défibrillateur,
- 787,82 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Luc pour l'acquisition de matériel d'entretien pour les espaces verts,
- 5 346,25 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Luc pour l'acquisition d'une tondeuse,
- 1 304,75 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Luc pour l'acquisition d'un banc chêne pour agrémenter l'extérieur de la mairie,
- 950,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Luc pour l'acquisition d'un panneau pédagogique mobile,
- 670,14 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Luc pour l'acquisition d'une table de ping-pong en béton,
- 745 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Saint-Martin-la-Campagne** pour l'acquisition d'un poste informatique pour la mairie,
- 808 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Martin-la-Campagne pour l'acquisition d'un défibrillateur pour la mairie,
- 721 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Saint-Sébastien-de-Morsent** pour l'acquisition de vasques de fleurissement sur candélabres,
- 935,65 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Serez** pour la sécurisation des portes d'entrée de l'église,

ANNULE le versement d'un fonds de concours de 714,20 € délibéré le 13 avril 2021 pour la commune de Grosseoeuvre pour l'acquisition de matériel électoral, la commune ayant décidé de ne pas donner suite à cette opération ; **ANNULE** le versement d'un fonds de concours de 67 361,41 € délibéré le 15 octobre 2019 pour la commune de Saint-André-de-l'Eure pour la création d'une réserve incendie, d'un bordurage et l'aménagement d'un parking, la commune ayant décidé de ne pas donner suite à cette opération ; **ANNULE** le versement d'un fonds de concours de 742,50 € délibéré le 15 décembre 2020 pour la commune de Saint-Germain-de-Fresney pour l'acquisition d'un ordinateur pour la mairie, la facture ayant été réglée antérieurement à la date d'autorisation de démarrage anticipé et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions financières correspondantes et tous documents afférents à ces dossiers, y compris les éventuels avenants.

M. Guy LEFRAND

Nous n'avons pas encore tout à fait terminé, mes chers collègues.

Je me dois de vous donner un **point d'information sur le CRTE**, le Contrat territorial de relance et de transition écologique. Dans le cadre du prolongement des CPER qui ont été rénovés, le gouvernement a demandé aux territoires de se doter d'un contrat de relance et de transition écologique.

Pour faire simple, depuis 5 ou 6 ans, les départements et les régions ont signé des contrats de territoire avec les EPCI, représentant les communes. L'État, le gouvernement, a compris à quel point il pouvait être intéressant de tout regrouper dans un seul contrat, plutôt que d'avoir des multitudes de contrats. Donc, aujourd'hui, il nous est proposé, puisque l'EPCI est la maille retenue pour signer ces CRTE, de signer ce contrat avec l'État qui, globalement, reprend ce qui existe déjà avec des possibilités d'accompagnement, notamment sur le volet *relance, transition écologique*.

Donc, il y a eu un travail qui a été mené d'ores et déjà entre les services de votre agglomération et les services de l'État qui va nous permettre de signer un protocole d'accord sur ce que nous aurions envie de mettre dans le CRTE. Je vais le signer en votre nom la semaine prochaine. À partir du mois de juillet, la seconde phase, la plus importante, est de compléter ce CRTE, surtout de mettre tout ce qu'on a à y mettre. Bien évidemment, nous aurons l'occasion d'y revenir dans le cadre d'une Conférence des maires et dans le cadre d'un Conseil communautaire. Dans ce cadre-là, les parlementaires, dans leur grande sagesse, avaient imaginé que tout serait fait – évidemment, parce que nous n'avons que cela à faire – pour une signature au mois de juin et les représentants notamment de l'AMF, Association des Maires de France, ont obtenu que la signature se fasse d'ici à la fin de l'année.

C'est le même principe que les contrats de territoire que nous connaissons depuis longtemps, c'est-à-dire des fiches d'action avec évidemment une annexe financière.

Il y a un comité de pilotage, un comité de pilotage élargi, etc.

La question avait notamment été posée, il y a quelque temps pour savoir où nous en étions avec notre CRTE. Donc, nous signons le protocole d'accord et l'État a signalé la grande qualité du travail fourni par les services, sous l'impulsion du nouveau Directeur Général des Services. Avant la fin de l'année, nous pourrons vous présenter ce nouveau CRTE.

Voilà, où nous en sommes sur ce sujet.

Deuxième et dernier point d'information avant de vous libérer : les transports scolaires. C'est M. DOUARD et M. NORBLIN. Nous allons passer un micro, s'il vous plaît, à M. NORBLIN qui est au premier rang.

M. Raphaël NORBLIN

M. SIMON a été interrogé par le proviseur de Senghor concernant le transport des élèves, notamment du sud de l'agglomération, car les élèves arrivent régulièrement en retard dans leur établissement. C'est quand même assez compliqué pour eux. Aujourd'hui, ce que je peux vous dire est que, globalement, tous ces élèves empruntent des lignes régulières, dont nous reprenons la compétence, soit en transfert, soit en délégation, ce qui nous facilite la tâche en terme de réflexion. Quand ils remontent vers Senghor, tous ces élèves passent au carrefour de Trangis qui est quand même un gros point. Aujourd'hui, les transporteurs via TU ont été interrogés et nous en arrivons à pouvoir nous dire que, potentiellement, si nous acceptions qu'il y ait des points d'arrêts qui soient au niveau de Trangis, parce qu'il y a quand même un certain nombre de cars, ce qui fait que nous ne pourrions pas tous les envoyer à Senghor. Si nous acceptions qu'ils fassent environ 800 mètres à pied, nous pourrions pour le moment les stopper à cet endroit-là, ce qui leur ferait gagner une demi-heure de trajet. Cela éviterait à ces enfants-là de descendre au Pôle pour remonter ensuite à Senghor. Voilà où en est la réflexion à ce jour. Ce n'est pas une fin en soi, ce n'est pas la panacée, nous en avons bien conscience. C'est à ce jour le point où nous en sommes dans notre réflexion pour que ces enfants arrivent au moins à l'heure en cours. Ce n'est pas l'idéal, nous continuons à travailler sur le sujet, mais c'est ce que nous avons à proposer à ce jour.

Ensuite, il y a d'autres points à regarder. Vous avez été un certain nombre à nous interpellé sur des difficultés d'inscription sur le site d'EPN. Nous sommes encore en train de faire le point avec la Région, c'est-à-dire que tous vos points sont pris en compte, nous les remontons à la Région très régulièrement et nous apurons les bases de la Région, puisque si vos enfants arrivent à s'inscrire sur le site de la Région, c'est qu'ils y sont encore présents, ce qui ne devrait plus être le cas à ce jour. Malheureusement, 3 000 élèves qui passent de la Région à l'Agglomération, ce n'est pas si simple que cela à gérer.

Nous pouvons accepter que la Région fasse des erreurs et vous accepterez sans doute que nous en fassions aussi quelques-unes, parce que nous ne sommes pas parfaits. Cependant, nous tendons vers la perfection, c'est un bel objectif.

En attendant, M. DOUARD et moi sommes à votre disposition pour répondre à vos questions ce soir, si vous en avez... il est 20h45.

M. Guy LEFRAND

Oui, mais il n'y a pas de match de foot.

Sachant que vous ne partez pas en congé encore et qu'il y a encore tout un travail qui va être mené pendant le mois de juillet pour continuer à améliorer, pour avoir l'offre la plus complète possible au 1^{er} septembre.

N'hésitez pas à revenir vers MM. NORBLIN et DOUARD sur ces sujets, puisque nous sommes régulièrement interpellés. Senghor est un des sujets majeurs, un des sujets les plus importants, mais nos élus et les services de Pierre LASCABETTES continuent à travailler sur le sujet.

M. Raphaël NORBLIN

Les services que je remercie quand même particulièrement. Je le fais à chaque fois que je le peux. Ils sont quand même très disponibles et relativement tard en fin d'après-midi, voire en début de soirée. Il en est de même de Transurbain.

M. Guy LEFRAND

Merci.

Mes chers collègues, avez-vous des questions sur le transport scolaire ? Pardon, je vois quelqu'un qui fait plein de signes, je ne vois pas... M. Max CONFAIS.

M. Max CONFAIS

Bonsoir chers collègues.

Avec le transport, j'arrive à faire des choses. Nous avons déjà gagné un quart d'heure avec l'aménagement, mais il reste encore des imperfections. Quand on parle d'inscription, les parents d'élèves ont déjà reçu des inscriptions qui sont fausses, sur des mauvais circuits qui vont être supprimés. Je voudrais que nous soyons assez vite fixés, parce que les enfants vont encore galérer... Nous avons déjà amélioré d'un quart d'heure, si nous gagnons encore 20 minutes sur ce qui vient d'être dit, ce sera très bien. D'une heure vingt à moins d'une heure, ce sera très bien, mais il faut faire attention.

J'avais une autre intervention qui n'est pas liée à celle-là. C'est le rappel de la fusion.

Les engagements de la fusion qui ont été pris il y a deux ans. C'est pour le dire aux nouveaux maires. Il y avait de l'équité, il y avait de tout et cette équité est en train de disparaître un peu et les engagements non tenus.

Pour la jeunesse – enfance, nous avons reculé. Nous voyons le résultat, ce n'est pas terrible.

Pour les déchets, dans le sud de l'Eure, nous sommes toujours un peu défavorisés, encore plus quand je vois la déchèterie mobile, qui oublie carrément les déchets verts. Je ne sais pas ce qu'ils vont devenir.

Pour l'équité, nous pourrions baisser les taxes et monter un peu Évreux et l'ancien GEA qui ont des services plus importants pour les déchets verts. Je ne demande pas les déchets verts, je vous rassure tout de suite, mais il faudrait quand même y penser. Si nous pouvions monter de 1,2 à 1,5, la participation d'Évreux qui a quand même un service bien plus important, ce serait d'équité.

Puis une question sur le SETOM qui a supprimé le quai de transfert, cela nous coûte 150 kilomètres par an, cela nous coûte pratiquement 100 000 €. Et, pour accélérer les choses, les quais de transferts vont nous coûter 20 % de plus dans le nouveau marché, alors que nous n'y avons pas droit.

Et, quand vous parlez de la solution pour le chauffage, c'est une DSP pour THERMEVRA qui devait prendre 70 000 €, ils vont nous prendre 55 000 €. Le reste, il faudra le séparer entre le SETOM, Évreux et EPN. Comme cause, un peu plus risible, c'est parce qu'avec la covid ils ont eu moins et le gros client qui a fait défaut est la piscine. Alors, si nous voulons une piscine qui soit moins énergivore, nous serons toujours obligés de payer.

M. Guy LEFRAND

Merci. Cela fait beaucoup de questions en même temps sur plein de sujets différents.

Sur les transports scolaires, merci Max, parce que tu reconnais que le travail est mené et que nous avons d'ores et déjà amélioré beaucoup de choses.

J'essaie de résumer, de faire bref.

Sur le réseau de chauffage urbain, que nous n'ayons pas chauffé les piscines, donc il y a moins de dépense de chauffage urbain, parce qu'il n'y a pas eu de piscine, jusque-là ça me semble raisonnable.

Sur la gestion des déchets, je n'ai pas tout compris sur la volonté d'opposer... Attends, je finis... Je répondrai plus tard.

M. Max CONFAIS

Sur le sud, la déchèterie mobile fait abstraction des déchets verts.

M. Guy LEFRAND

Non, pas du tout.

Max, si tu permets que nous te répondions, sinon ce n'est pas un débat.

Je n'ai pas très bien compris la volonté d'opposer Évreux, d'augmenter les taxes à Évreux. Je pense que nous sommes ici dans un Conseil communautaire, nous sommes là pour travailler les uns avec les autres et pas les uns contre les autres. Je pense que cela fait quand même des années que nous le faisons.

Sur la déchèterie du sud de l'Eure :

1° Nous avons réussi à faire baisser les tarifs du SITREVA, de 15 %, je crois, ce qui va faire une économie importante cette année. Donc, nous confirmons que les personnes qui habitent dans le sud de l'Eure vont pouvoir continuer à l'utiliser, comme l'ont demandé les collègues maires.

2° Nous étions tout à l'heure en Bureau communautaire sur la validation de la création d'un éco point à La Chapelle-du-Bois-des-Faulx dans le nord et un autre à Marcilly dans le sud. Ce sera fait dès 2022. Donc, aujourd'hui, le travail est mené pour la gestion des déchets dans le sud de l'Eure. Mais, nous aurons l'occasion d'y revenir puisque Mme Rosine COULONG vous présentera justement les objectifs de gestion des déchets et la mise en place de ces nouveaux services et de ces nouveaux lieux, de ces nouveaux établissements, pour qu'il y ait systématiquement moins de huit kilomètres, je crois... pour que chaque habitant ait un point de collecte à moins de huit kilomètres de chez lui. C'est l'objectif qui sera réalisé pour 2022. C'est l'objectif que j'ai donné aux services aujourd'hui en accord avec le Bureau communautaire.

Mes chers collègues, notre Conseil est donc terminé.

Prochain conseil le mardi 28 septembre 2021. Je vous remercie d'avoir été patients.

Juste un mot peut-être avant que nous terminions. Nous sommes ici au Cadran, probablement pour la dernière fois, et je vous propose de remercier et d'applaudir le personnel qui, à la fois, gère le son, les lumières, parce qu'aujourd'hui ils ont eu un grave incident et, en urgence, ils ont réussi à nous trouver des solutions. Donc, je pense que tous nos agents qui ont géré l'image, le son et Facebook méritent vos applaudissements.

Applaudissements.

M. Guy LEFRAND

Pour mémoire, la retransmission en vidéo de nos débats a passionné les foules, puisque nous avons eu un pic à huit personnes, avec une moyenne à cinq pour une durée moyenne d'écoute de sept minutes cinquante. Comme quoi, c'est utile à la démocratie, mais cela reste quand même moins fondamental que le travail que nous menons ensemble.

Je vous souhaite de très bonnes vacances. Revenez reposés à la rentrée.

La séance est levée à 20h50.